



Université Mouloud Mammeri

**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences
de Gestion (FSECG)**

Département des Sciences Economiques

Mémoire de Master

En vue de l'obtention du diplôme en Sciences Economiques

Option : Economie Monétaire et Bancaire (EMB)

THEME

**Analyse et Appréciation d'une Zone d'Intégration
Régionale : *Cas de l'Union Economique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)***

Présenté par :

ASSOUMATINE Far Justine

GOMES Iames Marcos

Soutenu publiquement devant le jury :

Président : GUERCHOUH Mouloud, Maître de conférences à l'UMMTO

Examineurs : -DORBANE Nadia, Maître assistante à l'UMMTO

-HACHEMI Naïma, Maître assistante à l'UMMTO

Rapporteur : AMOKRANE Hakima, Maître assistante à l'UMMTO

Soutenu le 08/07/2018

REMERCIEMENTS

Ce mémoire n'aurait pas été possible sans l'intervention d'un grand nombre de personnes. Nous souhaitons ici les en remercier. Nous tenons d'abord à remercier très chaleureusement madame AMOKRANE Hakima qui nous a permis de bénéficier de son encadrement. Les conseils qu'elle nous a prodigué, la patience, la confiance qu'elle nous a témoigné ont été déterminants dans la réalisation de notre travail de recherche. Nos remerciements s'étendent également à tous nos enseignants durant les années des études.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

DEDICACES

A nos chers parents, pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de nos études,

A nos chers frères et sœurs pour leurs encouragements permanents, et leur soutien moral,

A toute nos familles pour leur soutien tout au long de notre parcours universitaire,

Que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux tant allégués, et le fruit de votre soutien infaillible,

Merci d'être toujours là pour nous.

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

AELE : Association Européenne de Libre-Echange

AIR : Accord d'Intégration Régionale

ALECE : Accord de Libre-échange Centre-Européen

ANASE ou ASEAN : Association des Nations de l'Asie du Sud-est

ANB : Antenne Nationale de Bourse

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique Ouest

BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

BRVM sa. : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières-sociétés anonymes

BRVM : Bourse Régionale de Valeurs Mobilières

CCT : Conseil des Collectivités Territoriales

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale

CIMA : Conférences Interafricaine des Marchés d'Assurances

CIMAC : Convention Cadre sur les Changements Climatiques

CJ : Cours de Justice

CREPMF : Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers

CTDS : Conseil du Travail et du Dialogue Social

DC/BR : Dépositaire Central/Banque de Règlement

FCFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique

FMI : Fonds Monétaire International

FRF : Franc Français

IDE : Investissement Direct à l'Etranger

IHP : Indice Harmonisé des Prix

INS / C : Institut Nationale de Statistique /Commission

IR : Intégration Régionale

Mds : Milliards

MERCOSUR : Marché Commun du Sud

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

OEA : Organisation des Etats Américains

OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

PED : Pays En Développement

PIB : Produit Intérieur Brut

PIB/Habitant : Produit Intérieur Brut par Habitant

PMA : Pays Moins Avancés

PME : Petite et Moyenne Entreprise

RSM : Rapport de Surveillance Multilatérale

SGI : Société de Gestion et d'Intermédiation

SYSCOA : Système Comptable de l'Ouest Africain

TRIM : Trimestre

UE : Union Européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UM : Union Monétaire

UME : Union Monétaire Européenne

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

UNASUR : Union des Nations du Sud Américaines

ZMO : Zone Monétaire Optimale

LISTE DES FIGURES ET DES GRAPHES

Graphe 1 : Bénéfices d'une monnaie unique et le degré d'intégration.....	21
Figure N°1 : Le logo de l'UEMOA.....	26
Figure N°2 : L'Organigramme de l'UEMOA.....	30
Graphe N°2 : L'évolution de la croissance réel du PIB dans l'UEMOA (entre 2013-2017).....	41
Graphe N° 3 : L'évolution du PIB nominal en milliards de FCFA dans la zone UEMOA.....	42
Graphe N°4 : L'évolution en pourcentage de l'inflation dans l'UEMOA de 2013-2017.....	43
Graphe N°5 : Le solde commercial de l'UEMOA entre 2012 et 2016 en pourcentage de PIB...	45
Graphe N°6 : Evolution des échanges intra-UEMOA	46
Graphe N°7 : Le solde budgétaire global de la zone UEMOA de 2013 à 2017.....	51
Graphe N°8 : Le degré d'ouverture des Etats de l'UEMOA en 2014 et 2015.....	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1 : caractéristiques de la zone UEMOA	37
Tableau N°2 : Indicateurs sociodémographique dans la zone UEMOA en 2016	48

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	1
Chapitre I : Revue de la littérature sur l'intégration régionale	6
Introduction.....	6
Section 1 : Aperçu sur l'intégration régionale	6
Section 2: L'inventaire des théories de l'intégration régionale.....	17
Section3 : Les déterminants de l'intégration et la Théorie de la Zone Monétaire Optimale.....	20
Conclusion	24
Chapitre II : Analyse de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	25
Introduction	25
Section 1 : Présentation de l'UEMOA	26
Section 2: Critères de convergence et indicateurs de performance macroéconomique dans l'UEMOA	39
Section 3 : Autres indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA	49
Conclusion	52
Chapitre III : L'appréciation de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	53
Introduction	53
Section1 : L'UEMOA et la ZMO.....	53
Section2 : Les réalisations de l'UEMOA	57
Section3 : Les faiblesses et les forces de l'UEMOA.....	61
Section4 : Les critiques et les leçons de l'UEMOA.....	64
Conclusion	68
CONCLUSION GENERALE.....	70
BIBLIOGRAPHIE.....	72
ANNEXE.....	75
TABLE DES MATIERES	83

INTRODUCTION GENERALE

Aujourd'hui le concept d'intégration régionale (IR) est plus que jamais d'actualité, on trouve dans des différentes régions du globe une tendance à l'intégration, de l'Asie à l'Amérique, de l'Europe à l'Afrique en passant par l'Océanie. Cette tendance peut s'expliquer par une multitude de facteurs tels que le besoin de sécurité, d'éviter des conflits mondiaux comme celles des années 1914-1918 et 1939 -1945, aussi le besoin de contrer les effets non désirables de la mondialisation, effets auxquels ces pays ne pourront pas faire face seuls.

Il existe aussi un effet non négligeable, lequel n'est pas visible à priori, c'est le lobby des multinationales qui souhaite élargir leur marché en évitant les taxes fiscales supprimées ou réduites par les accords de coopération et d'intégration régionale.

L'intégration régionale représente l'une des réflexions auxquelles s'interroge la politique commerciale durant ces dernières années. A cet effet, traiter ce type de thématique signe l'ouverture d'une nouvelle voie, celle d'un monde divisé en blocs. Comprendre l'intégration régionale est devenu la principale préoccupation des pays et des politiques nationales.

Plus qu'une simple définition, le concept **d'intégration régionale** est apparu suite à un processus progressif et dynamique d'événement et, des degrés de coopérations basées sur un plan à la fois économique, politique et culturel. On le considère comme un processus car, de base, il doit surgir une initiative d'intégration régionale, cette initiative est fréquemment entamée par une démarche de coopération politique ou géopolitique. Cette démarche est également encouragée par des conditions telles que la proximité géographique entre nations, les relations culturelles, les faits historiques, les relations de commerce et échanges, etc.

Même si en générale les théoriciens s'accordent sur la définition de l'intégration régionale, chacun lui trouve un sens particulier. On peut aussi la définir comme étant : « La capacité d'un système social à inclure l'individu dans des groupes sociaux et à l'insérer dans la société globale »¹.

Durkheim² conçoit l'intégration au sens étroit comme « la participation des individus à la vie sociale, donc les liens sociaux au sein d'un groupe et de la société globale ». L'individu en situation d'isolement est victime d'un défaut d'intégration que Durkheim appelle « égoïsme ».

Les expériences d'intégration régionale pendant la première vague d'intégration, dans les années 60 et 70, ont produit des résultats mitigés et souvent décevants en terme de développement du commerce, de la croissance économique, du changement des conditions de vie de la population qui sont pourtant les principaux objectifs de toute intégration.³

Le regain d'intérêt que suscitent l'intégration et la coopération régionale depuis quelques années est un phénomène mondial inspiré par le succès de l'expérience européenne. Il est encouragé également par une appréciation croissante des avantages de l'unité et la coopération régionale pour mieux braver les défis d'un marché mondial de plus en plus

¹ René Revol « dictionnaire des sciences économiques et sociales » HACHETTE LIVRE, Paris cedex, p. 198.

² David Emile Durkheim (1858-1917), français et fondateur de la sociologie française.

³ YVES Bourdet, « limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », Asdi, septembre 2009.P.5.

concurrentiel. On parle ainsi du « nouveau régionalisme ». En Afrique, les aspirations renouvelées en faveur de l'intégration et de la coopération régionale s'intègrent dans la recherche de solutions à la crise économique profonde et prolongée du continent.

Si le concept d'intégration régionale revêt un biais à prédominance économique dans la littérature au point de se confondre à l'occasion avec celui de « l'intégration économique », il ne se limite pas pour autant à cette dimension. L'intégration régionale peut engager tout le domaine d'intégration du secteur public, y compris la gestion de l'environnement économique, mais également la sécurité collective, les droits humains, l'éducation, la santé, la recherche, la technologie et la gestion des ressources naturelles.

D'autres aspects de l'intégration régionale, comme l'harmonisation des règles et des procédures, la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, ainsi que l'élimination des règles et des obstacles douaniers, autrement dit, l'élimination des frontières intérieurs et le durcissement des frontières extérieurs, cela contribue à un climat de confiance, favorisant ainsi l'activité économique.

Le processus d'intégration régionale consiste à rapprocher les nations entre elles pour supprimer toutes les entraves à la liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et des facteurs de production, et favoriser ainsi les échanges. Ces zones d'intégration économiques régionales n'acceptent qu'une ou plusieurs des quatre libertés, celle des marchandises et des capitaux, par exemple. L'intégration régionale est perçue comme « le processus qui consiste à surmonter, d'un commun accord, les obstacles politiques, physiques, économiques et sociaux qui séparent les pays de leurs voisins, et à collaborer dans la gestion de ressources partagées et de biens communs régionaux »¹. L'intégration économique régionale a trois (3) objectifs :

- Stabilité politique ;
- Développement économique ;
- Protection des Biens publics régionaux.

Une nation peut appartenir à plusieurs organisations régionales comme c'est le cas par exemple pour le Royaume-Uni (Union Européenne + Commonwealth).

L'objectif de ce travail est de faire une analyse approfondie de l'intégration régionale Ouest Africaine notamment de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine; cette analyse portera aussi bien sur ses débuts que sur sa situation actuelle afin de comprendre non seulement la raison de sa mise en place, mais aussi de voir son fonctionnement et d'analyser des résultats produits.

Avant d'aller plus loin, il convient de clarifier certains concepts de base afin de bien saisir la différence entre le régionalisme, l'intégration régionale, la coopération régionale et l'intégration économique. Le « régionalisme » dénote simplement une façon régionale d'aborder des problèmes sans distinction entre « l'intégration régionale et la « coopération

¹ www.leuropeen.eu la définition de l'intégration ; consulté le 06/06/2018.

régionale ». Les expressions « intégration régionale » et « coopération régionale » représentent cependant deux facettes distinctes du régionalisme. Il s'agit, bien sûr, dans chaque cas d'efforts de collaboration entre des pays voisins, mais la coopération régionale revêt un caractère plutôt ponctuel et temporaire, défini par des formules contractuelles établies dans le cadre du projet présentant un intérêt mutuel ; l'intégration régionale, quant à elle, est conçue de manière plus permanente (BOURENANE¹).

La collaboration dans le cadre de l'intégration régionale suppose un certain partage de la souveraineté par la mise en commun des processus institutionnels établis, mais avant de décider de s'intégrer il faudra une forte relation commerciale entre ces pays, par exemple avant la rentrée en vigueur de l'Union Monétaire Européenne (UME), 70% des échanges commerciaux de l'Europe se faisaient entre les pays européens, d'où un gain certain en terme de coûts de transaction avec l'instauration d'une monnaie unique², par contre les pays de l'UMOA présentaient des échanges assez faibles. Selon les théories d'intégration, avec ce niveau d'échanges ces pays ont beaucoup plus à gagner en gardant leur souveraineté monétaire, ce qui nous amène à poser donc la problématique suivante :

Pourquoi les huit (8) pays Ouest Africains ont décidé de s'intégrer et de créer une union économique et monétaire ? Quel est la situation actuelle de cette zone d'intégration ?

Afin de répondre à cette question, nous allons poser d'autres :

La mise en place de l'UEMOA a-t-elle favorisé (renforcé) les relations entre les pays membres ?

La zone UEMOA est-elle une Zone Monétaire Optimal(ZMO) ?

Est-ce que les objectifs fixés par l'UEMOA sont atteints, si non, pourquoi ?

La mise en place d'une zone d'intégration régionale dans laquelle les pays, pour des raisons historiques, géographiques, culturelles, économiques, sociales ou politiques, cherchent à créer une zone de stabilité de croissance ou de solidarité, a souvent facilité l'intégration économique mondiale. Selon certains auteurs classiques, l'intégration régionale permet de réaliser des économies d'échelle, de rationaliser le processus de production et de diminuer les coûts de transaction, rendant ainsi les entreprises plus compétitives sur le marché de plus en plus concurrentiel en raison de la mondialisation.

Nous posons comme Hypothèses :

- Les huit (8) pays ont créé cette zone d'intégration afin d'augmenter les échanges entre les pays membres et de s'intégrer dans la mondialisation.

¹ Naceur Bourenane, fonctionnaire de la Banque Africaine de Développement, ancien chargé d'études et de recherches au sein du Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la planification en Algérie.

² DAKOUN Bonaventure Bazié « l'intégration de l'UEMOA est-elle une réussite ? » mémoire en vue d'obtention de diplôme de maîtrise ; HEC Montréal 2008, p. 40.

- Ces pays ont créé une zone d'intégration afin de sortir de la pauvreté.
- Ils étaient contraint de créer cette zone d'intégration à cause de leur passé colonial avec la France.

Plusieurs théories ont été avancées sur ce que pourrait être une zone d'intégration régionale et les conditions nécessaires à sa mise en place. Que ce soit dans le domaine de la science, des mathématiques, de la politique, de l'économie et de la sociologie, ce terme s'emploie et est étudié sous différents angles. Certains auteurs s'intéressent à l'analyse de son contenu, d'autres beaucoup plus sur son aspect institutionnel, et d'autres accordent plus d'attention aux conditions nécessaires à sa naissance et son développement. Tel est le cas de Karl DEUTSCH¹ qui estime que la constitution d'une « communauté de sécurité », synonyme de groupe en état d'intégration, est déterminé par plusieurs facteurs, notamment la compatibilité des valeurs. L'intégration affecte donc le comportement politique des États et leurs objectifs économiques².

Après la deuxième guerre mondiale, les observations faites concernant l'intégration régionale présentent d'une part les résultats favorables et d'autres part défavorables, tel est le cas de la zone d'intégration ouest Africaine ayant connu plusieurs phases ; et celle qui retiendra notre attention tout au long de ce travail est la phase de l'union économique et monétaires qui est la dernière phase de l'intégration régionale selon le modèle de Balassa³ c'est-à-dire l'UEMOA.

L'UEMOA qui a été créée en vue de rester fidèle aux objectifs de la CEDEAO (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest), de compléter l'union monétaire ouest africaine(UMOA) par de nouveaux transfert de souveraineté et de la dotée de compétences nouvelles, de créer une richesse au sein de l'union qui sera plus élevée que celle qu'aurait créée chaque Etat en l'absence d'intégration. L'UEMOA est un regroupement de 8pays (Benin, Burkina-Faso, Côte d'ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, et le Togo). Elle présente une particularité du fait que l'union monétaire (UMOA) précède l'union économique au lieu de l'inverse ; nous analyserons en profondeur ce sujet aussi particulier que collectif.

Afin de répondre à ces questions, nous avons jugé nécessaire de partager notre travail en trois chapitres ; le premier chapitre sera consacré à l'aspect théorique du travail, il s'agit des différentes théories de l'intégration régionale, son historique et ses objectifs ; dans le deuxième chapitre nous nous intéresserons à une forme particulière de l'intégration régionale qui est l'UEMOA. Nous essayerons d'analyser cette intégration aussi particulière que complexe de par son environnement et son histoire, ce qui la rend unique au monde. Le troisième chapitre, quant à lui sera consacré à une comparaison entre la théorie et la pratique, nous ferons une appréciation des résultats obtenus et les objectifs fixés. À travers cette appréciation nous allons être en mesure de répondre à la problématique posée plus haut.

¹ Karl Wolfgang Deutsch (1912-1992), Tchèque-Américain, Politologue, sociologue Professeur dans les Universités : Harvard, Yale et MIT.

² www.wikipédia.com, « intégration régionale », consulté le 10/04/2018.

³ Bela Balassa (1928-1991), Hongrois-Américain, Economiste Professeur à l'Université Johns-Hopkins.

Grâce aux indicateurs économiques publiés dans les rapports des institutions de l'UEMOA (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest BCEAO) et des organismes financiers internationaux (FMI par exemple), nous avons essayé de faire ressortir les points forts et faibles, ainsi que, les défis rencontrés depuis sa création. Nous avons consulté aussi les ouvrages, les revues spécialisées, les sites web des institutions concernées, les journaux relatifs à l'intégration régionale en générale et à l'UEMOA en particulier.

CHAPITRE I

Chapitre I : Revue de la littérature sur l'intégration régionale

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est d'appréhender le concept d'intégration régionale dans toutes ces formes, ses avantages et ses inconvénients, et d'analyser l'évolution théorique dans le domaine, d'appréhender cette notion en faisant dialoguer les différentes approches, d'approfondir la compréhension du processus d'intégration dans ses dimensions économiques et sociétales. Cette analyse doit permettre de construire une image d'ensemble, d'établir une certaine structure et une logique de l'évolution de ce sujet théorique particulier.

Envisagée à l'origine comme une expression internationale de l'économie de marché, l'intégration régionale représente un transfert des mécanismes économiques nationaux sur une échelle élargie. Les premières approches théoriques assimilent l'intégration régionale à la création d'une zone de libre-échange ou d'une union douanière caractérisées par l'élimination, à l'échelle régionale, des barrières commerciales et des mesures discriminatoires.

Les auteurs néoclassiques insistent sur l'unification des marchés nationaux au sein d'un marché régional qui respecte les conditions générales de l'équilibre. Toutefois, certains sont extrêmement critiques à l'égard de l'intégration économique car, les groupements régionaux entraveraient la libéralisation du commerce international en introduisant des mesures collectives discriminatoires. « Ainsi, l'essentiel de la théorie moderne des unions douanières est lié à la distinction posée par Jacob Viner¹ en 1950 entre les effets de création et de déviation de commerce. Les auteurs néoclassiques se concentrent presque exclusivement sur la déviation de commerce qui peut exercer un effet puissant sur le bien-être des nations concernées et sur le monde en général, tandis que d'autres théoriciens de cette même école admettent l'intervention étatique dans le domaine du commerce extérieur, à condition que ce dernier garantisse un niveau élevé de bien-être et d'emploi »².

Section 1 : Aperçu sur l'intégration régionale

Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous jugeons nécessaire de donner quelques définitions de l'intégration régionale (IR). Aussi il y a lieu de lever les ambiguïtés qui entourent l'usage des notions de l'intégration et de l'union. Dans de nombreuses analyses, l'intégration est vue comme l'instrument de l'union, il s'agit là d'une confusion. En effet, l'intégration ne conduit pas mécaniquement à l'union comme le montre l'exemple des pays de l'association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), bien qu'économiquement intégrés, ils sont loin de constituer une union. L'union est définie par l'homogénéité des règles et des principes régissant le comportement de chaque type d'acteurs, dans un espace donné, elle peut

¹Jacob Viner (1892-1970), Canado-américain, Economiste et Professeur dans les Universités de Princeton, Chicago et Yale.

² ALFREDO SUAREZ, « intégration régionale : évolution d'un concept », Hachette Livre, Paris 2009, P. 7.

recouvrir une situation de non intégration. Les anciennes unions coloniales en Afrique en constituent une illustration.

Pour éviter toute confusion, la notion d'intégration sera réservée ici au processus résultant d'une démarche volontaire de deux ou plusieurs ensembles de partenaires, appartenant à des Etats différents, en vue d'une mise en commun d'une partie de leurs ressources¹. L'Intégration Régionale est un sujet multidimensionnel. Dans ce travail nos définitions seront beaucoup plus dans le sens économique ; même si on prend cette dimension on trouve plusieurs définitions selon la forme d'intégration, pour cela chaque définition doit être prise avec précaution et selon le contexte :

L'intégration régionale est un « processus conduisant plusieurs économies distinctes à former un seul espace économique. Selon B. Balassa, cinq (5) étapes peuvent être distinguées (The Theory of economic international, 1961) ² » ; nous verrons ces étapes plus loin.

L'intégration régionale est définie comme « le processus par lequel plusieurs pays cherchent à éliminer les barrières discriminatoires existantes entre eux dans le but d'établir un espace économique unique ³ » ;

Traditionnellement l'intégration est défini comme « un groupe de pays géographiquement proches qui développent des relations privilégiées surtout par une dynamisation de leurs flux commerciaux »⁴ ;

On peut définir l'intégration économique régionale par la proximité géographique des échanges : « les pays ont tendance à commercer en priorité avec leurs voisins. Mais l'intégration régionale est surtout une démarche institutionnelle. En effet, celle-ci s'ajoute bien souvent aux stratégies des firmes multinationales. C'est évident dans le cas de l'Accord de Libre-échanges Nord-Américain (ALENA) entre le Canada, les USA et le Mexique. Ainsi l'intégration est à la foi induite par le marché et par les politiques menées »⁵.

On peut alors dire que l'intégration régionale est le regroupement de différents pays, motivés par leur rapprochement géographique, par leur histoire, par l'importance des échanges, afin de former un espace économique, social, culturel selon les accords entre les pays membres. On peut aussi définir l'IR comme la construction d'un ensemble cohérent qui met en commun leurs efforts afin de faire face à un certain nombre de défis qui pourraient être difficiles, ou impossibles s'ils étaient séparés « l'union fait la force ».

¹ Naceur BOURENANE, sous direction de Réal Lavergne « intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest », KARTHALA, Paris 1996, p. 64-65.

² René Revol « Dictionnaire des sciences économiques et sociales », HACHETTE Livre, Paris 2002 ; p. 198.

³ SOUSSI Fatima Zohra « de l'intégration économique régionale vers un nouvel ordre mondial : les pays de Maghreb quelles perspectives ? » Mémoire de magister, Université d'Oran, 2012 ; p. 10

⁴ SOUSSI Fatima Zohra, op.cit p.7.

⁵ <http://www.les> cours des sciences économiques et sociales +définition. Cité par Mme SOUSSI dans son mémoire.

1.1. Types d'intégration régionale

Il est assez difficile de déterminer les types d'intégration, car son processus est complexe. Mais nous avons choisi deux principaux types qui sont :

a) L'Intégration économique

L'intégration économique est définie comme « l'ensemble des procédés par lesquels deux ou plusieurs Etats se réunissent pour créer un espace économique censé aboutir à une croissance économique par le libre-échange qu'elle instaure. Elle regroupe l'ensemble des représentations des institutions économiques et des intentions commerciales qui permettent et appuient l'existence d'une identité économique commune. Elle suppose donc que certaines politiques macro-économiques, budgétaires et monétaires soient communes aux pays membres de la zone intégrée. Elle est créée (l'intégration économique) et est entretenue par la fréquence des échanges de tous ordres entre les sociétés nationales ; cette intégration a pour aboutissement une économie commune faite de représentation des institutions à toutes les populations de la sous-région ». ¹

Comme exemple d'intégration économique nous pourrions citer en Afrique la CEDEAO (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest), l'UEMOA (Union Economiques et Monétaires Ouest Africaine), CEEAC (Communauté Economiques des Etats de l'Afrique Centrale) en Amérique : MERCOSUR (Marché Commun du Sud), OEA (Organisation des États Américains), UNASUR (Union des Nations Sud Américaines) au Moyen-Orient nous avons Ligue arabe, OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), CCG (Conseil de coopération du Golfe) en Asie : ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-est) et en Europe : ALECE (Accord de Libre-échange Centre-Européen), AELE (Association Européenne de Libre-échange) ².

b) L'Intégration politique

En effet, pour ERNST HAAS ³, l'intégration politique est le processus par lequel les acteurs politiques de différentes communautés nationales sont déterminés à réorienter leurs allégeances, leurs aspirations et leurs activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou demandent la juridiction sur les Etats-nationaux préexistants. Par cette définition, HAAS rejoint LINDBERG ⁴ pour qui l'intégration politique est le processus par lequel, indépendamment les uns des autres, les unités politiques harmonisent leur politiques étrangère ainsi que leurs principales politiques domestiques, et cherchent à prendre ensemble des décisions ou confient le processus décisionnel à un nouvel organe central. ⁵

¹ Gaston Mashaka Millat « impact de l'intégration régionale sur la pacification de la RDC », Université de Goma RDC, Mémoire en vue d'obtention de diplôme Master, Université de Goma RDC 2009, P.7, 2009.

² www.wikipédia.com « types d'intégration »

³ Ernst Bernard Haas (1924-2003), Américano-allemand, Chercheur en sciences politiques et Consultant.

⁴ Leon Nord Lindberg (1932), économiste américain, professeur à l'Université de Wisconsin-Madison.

⁵ Mémoire rédigé par Timothée MBOMBO KASANKIDI « la problématique de l'intégration de l'Afrique face à la multiplicité des organisations sous- régionales Africaines », université de Kinshasa 2011).

Pour mieux étaler ce concept d'intégration politique, nous partons de la définition du système politique de David EASTON¹ qu'il définit comme un ensemble des interactions par lesquelles les objets de valeurs sont répartis par voie d'autorité dans une société. De cette définition nous pouvons dire que l'intégration politique est la mise en place d'institutions communautaires dotées de moyens, de ressources et d'une compétence suffisante pour gérer les grandes problématiques de la sous-région.

En fait, le processus d'intégration peut naître et exister valablement sous l'action d'une volonté commune des acteurs politiques. Dans ce volet nous pensons que l'intégration qui est au centre de notre analyse serait d'une contribution déterminante dans le processus de socialisation de l'Afrique de l'Ouest. En termes plus simple, la guerre est un défi majeur d'abord au processus de construction nationale préalable à toute intégration, mais aussi au processus d'intégration sous-régionale lui-même dont elle débloque l'avancée et peut même inhiber les acquis. A ce point l'intégration politique serait un atout majeur au processus de la stabilité et de la pacification régionale et sous régionale de l'Afrique.²

1.2. Les étapes de l'intégration régionale

L'intégration régionale ne se fait pas du jour au lendemain. Elle est le résultat d'un ensemble de processus. Dans « the theory of economic integration (1961) » de l'économiste BELA BALASSA, l'intégration régionale est un processus séquentiel qui se déroule en cinq étapes : la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique et monétaire et l'union politique.

1^{ère} étape : La zone de libre échange

La zone de libre échange est définie comme étant un espace économique dans lequel les États ayant conclu un accord suppriment entre eux les barrières douanières ou tarifaires (**exemple** : Accord de Libre- Echange Nord-Américain (ALENA) ratifié entre les États-Unis, le Canada et le Mexique) dans certains secteurs commerciaux. Ce concept se démarque de celui d'union douanière laquelle prévoit que les États signataires appliquent un tarif douanier commun à l'encontre des pays extérieurs au groupe des pays signataires³.

Elle est définis également par la Business Development Bank of Canada (BDBC) comme étant un endroit où l'on peut expédier, manipuler, fabriquer, reconfigurer et réexporter des marchandises lorsque les marchandises sont expédiées en dehors de la zone de libre-échange sans l'intervention des agences en douane. Un important port de mer, un aéroport international ou une installation frontalière entre deux pays ou plus peuvent être désignés comme zone de libre-échange.

On applique les droits de douane lorsque les marchandises sont expédiées en dehors de la zone de libre échange. Quelques exemples de zone de libre échange : l'ALENA, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) entre l'Indonésie, la Malaisie,

¹ David Easton (1917-2014), Politologue Canadien, Professeur à l'Université de Californie à Irvine.

² Gaston Mashaka Millat, « impact de l'intégration régionale sur la pacification de la RDC », Mémoire en vue d'obtention de diplôme Master, Université de Goma RDC 2009, P.7.

³ www.wikipédia.com, « les étapes de l'intégration régionale ».consulté le 05/04/2018.

les Philippines, Singapour, la Thaïlande, Brunei, le Viêt Nam, le Laos, le Myanmar et le Cambodge ; l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE) entre l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse ; l'Accord de libre-échange au sein de la Communauté des États indépendants ratifié entre la Russie, le Kazakhstan, la Biélorussie, l'Ukraine, la Moldavie, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Arménie ; l'Accord de Libre-Echange Centre-européen (ALECE) ratifié entre la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Moldavie, la Serbie, le Monténégro, l'Albanie et le Kosovo.

2^{ème} étape : Union douanière

L'union douanière est définie comme étant un accord commercial régional dont les États membres ont adopté une politique commerciale commune vis-à-vis des États tiers. Cette politique commerciale commune définit des tarifs extérieurs communs, mais aussi la redistribution des recettes douanières entre États, voire des politiques de coopération économique. Une union douanière résulte souvent de l'approfondissement d'une zone de libre échange (laquelle ne définit pas de tarif extérieur commun).

L'union douanière est dérogatoire à la clause de la nation la plus favorisée. Elle est pourtant autorisée par les accords de l'OMC. Le développement du libre-échange à une échelle régionale est en effet censé ouvrir la voie à un libre-échange au niveau mondial. Ainsi, le passage de la zone de libre-échange à l'union douanière suppose qu'en plus de la suppression des barrières intérieures aux échanges de marchandises, les pays membres mettent en place un même et unique droit douanier, pour tous les pays, exemples :

-Union douanière de l'Union européenne ; Union économique ; Mercosur ; Communauté d'Afrique de l'Est ; Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ; Conseil de Coopération du Golfe ; Union Douanière d'Afrique Australe ; Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine; EU - Turquie; EU - Saint Marin¹ ;

3^{ème} étape : Le marché commun

Un marché commun, ou marché intérieur, fait référence au marché économique sur lesquels les agents économiques peuvent acheter et vendre librement des biens et services, sans droits de douane et avec libre circulation, et, même réglementations. La situation d'un marché commun est la même que pour les unions douanières, sauf qu'en plus, les pays membres permettent la pleine mobilité des facteurs de production à l'intérieur de l'union.² Comme exemple de marché commun : MERCOSUR qui regroupe les pays d'Amérique de Sud (Argentine, Brésil, Uruguay et Venezuela), le marché commun européen qui regroupe différents pays européens, le marché commun centraméricain qui regroupe cinq pays d'Amérique centrale (Costa Rica, Salvador, Guatemala, Nicaragua, et Honduras), etc.

4^{ème} étape : L'Union Economique et Monétaire

¹ www.wikipedia.com op cit p.10.

² Elias T. Ayuk, Samuel T. Caboré: s'intégrer pour s'enrichir, Springer, New York, p.1-7.

L'union économique (UE) est un marché commun plus l'harmonisation et définition des politiques économiques conjointes entre les partenaires ; ex : L'UEMOA, la CEMAC et l'UE¹ ; « l'union économique est un ensemble de pays dont les membres ont harmonisé leurs différentes politiques économiques et fiscales. L'ensemble forme un marché commun »². Dans le dictionnaire glossaire international « l'union économique constitue le 4ème échelon des cinq degrés d'intégration : C'est un marché commun (libre circulation des personnes, des biens et services et des capitaux) doublé d'une harmonisation des politiques économiques³ ».

L'union monétaire quant à elle, est l'union économique plus l'harmonisation des politiques monétaires. Il s'agit d'une « Zone monétaire regroupant plusieurs pays sous l'égide d'une seule et même monnaie d'échange. L'union monétaire la plus fameuse est l'union monétaire européenne (UME) avec la création de la monnaie unique européenne (l'Euro) en 1999. L'Euro est depuis cette date, la monnaie officielle des Etats membres de la Zone Euro. En termes de volume d'échange, la parité Euro Dollar est la plus importante du marché des changes. »⁴

L'ensemble de l'UE et UM est appelé l'Union Economique et Monétaire, c'est le cas de l'UEMOA, dans laquelle s'appliquent, y compris l'harmonisation complète des politiques monétaires, budgétaires, industrielles et sociales.

5^{ème} étape : L'Union politique

Est caractérisée par une autorité supranationale qui régit les politiques économiques et sociales commune, les processus judiciaires et législatifs communs. L'Union européenne est un exemple d'un processus tendant à une Union politique puisqu'elle est l'association volontaire d'Etats européens dans les domaines économiques et politiques.⁵

1.3. Processus et finalités de l'intégration régionale

L'intégration régionale est un ensemble de processus, lui-même accompagné des finalités.

1.3.1. Processus de l'intégration régionale

L'intégration régionale est un processus qui passe par :

- Le renforcement des interdépendances entre les pays d'un ensemble régional ;
- La convergence entre les différents systèmes économiques et sociaux nationaux ;
- L'intensification des échanges entre les peuples ;
- L'amélioration de la cohérence dans la gestion des problèmes communs.

1.3.2 Finalités d'une intégration régionale

¹ DAKOUN Bonaventure Bazié, « l'intégration de l'UEMOA est-elle une réussite ? » ; Mémoire en vue d'obtention de diplôme de maîtrise, HEC Montréal 2008, p. 18.

² www.wikipedia.com, « Union Monétaire ».

³ www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/unionundefinedconomique.html#mgBf4apo5QuV06AS.99.

⁴ Copyright © Tradingsat.com

⁵ [ses.webclass.fr/notion/union politique](http://ses.webclass.fr/notion/union%20politique), consulté le 08/04/2018.

Les processus d'intégration régionale s'appuient sur des politiques qui peuvent viser différentes finalités :

- Stimuler la croissance économique et améliorer la productivité :

L'intégration régionale peut favoriser la diminution des coûts de production et de transaction, l'amélioration de la qualité et une plus grande diversité des produits et l'émergence d'innovations. Le niveau des revenus, leur distribution et la création d'emplois dans la région s'en trouvent améliorés et offrent un développement économique et social plus favorable dans cet espace. Les revenus des producteurs augmentant, ceux-ci peuvent réinvestir une partie dans de nouvelles activités économiques, favorisant ainsi la croissance. Les consommateurs disposant ainsi d'un pouvoir d'achat réel plus important et peuvent acquérir davantage de biens et services, améliorant leur bien être et accroissant la demande globale, et donc stimulant à leur tour la production ;

- Répondre à des questions d'intérêt général pour les générations actuelles comme pour les générations à venir.

Certaines questions peuvent être traitées de manière plus favorable à l'échelle régionale. Il en va ainsi de : l'aménagement du territoire régional, la sécurité alimentaire et gestion des marchés agricoles et alimentaires , la gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement , la santé publique ,la santé animale et protection des végétaux , la sécurité collective et diminution des risques de conflits , la circulation des personnes et les échanges culturels, notamment au sein d'espaces humains artificiellement divisés par des frontières politiques, le renforcement des capacités de négociation au niveau international, afin d'y obtenir des accords plus favorables, notamment en matière commerciale (protection du marché régional accès à des marchés extérieurs), la démocratie, bonne gouvernance, respect des droits de l'homme.

Sur cette dernière question, la dynamique régionale peut par ailleurs contribuer à améliorer les pratiques nationales. Globalement l'ensemble de ces finalités répondent à des objectifs d'ordre économique et social pour un développement durable de la région ; les objectifs d'ordre politique pour une stabilité politique, la paix et la démocratie et les objectifs d'ordre culturel pour un renforcement des liens entre les peuples de la région¹.

1.4. Avantages et inconvénients de l'intégration régionale

L'intégration régionale présente des avantages et des inconvénients selon l'angle dans lequel on l'aborde.

¹ Manuel pédagogique rédigé par SAYABOU Laoual ; Marie-Christine Lebret ; Laurent Levard ; Edu Raven et Guy Aho Tete Benissan « Comprendre et participer au processus Ouest-Africain D'intégration régionale » GRET, Dakar 2011, p. 5.(www.gret.org).

1.4.1. Avantages de l'intégration

L'intégration régionale présente plusieurs avantages tels que :

a) La supériorité du libre échange sur l'autarcie selon le modèle de RICARDO

Les avantages de l'intégration trouvent leurs fondements dans les théories traditionnelles du commerce international et plus précisément dans le modèle de RICARDO. Le modèle ricardien démontre le principe de l'avantage comparatif qui établit que « les pays sont gagnants à l'échange s'ils se spécialisent dans la production du ou des biens qui supportent le ou les coûts de production relatifs les plus faibles ». Ce modèle montre donc en quoi le libre-échange est meilleur que le protectionnisme. L'interprétation qu'on peut en faire est que d'une manière générale, les pays ont intérêt à éliminer les barrières aux échanges commerciaux¹.

b) L'effet de création de commerce

L'analyse moderne des Accords d'Intégration Régionale (AIR) date de VINER (1950), qui a mis en évidence leurs effets contradictoires sur les échanges commerciaux et donc sur le bien être. Viner montre que les accords commerciaux régionaux sont à l'origine de deux effets : une création de commerce et un détournement de flux commerciaux. Le premier effet correspond au fait que les consommateurs de chaque État membre achètent de plus grandes quantités aux producteurs des autres États membres, ce qui entraîne l'intensification des échanges entre eux. Les gains d'efficacité qui en résultent nécessitent que ces producteurs soient plus efficaces que les offreurs du reste du monde². Le deuxième effet sera analysé dans les inconvénients de l'intégration.

c) Les économies d'échelle et l'intensification de la concurrence

Il y a économie d'échelle dans une branche productive si l'accroissement du volume des facteurs utilisés provoque une augmentation plus élevée en pourcentage de la production. Dans certains pays, la taille du marché intérieur est trop faible pour permettre de rentabiliser et de développer la production de tous les biens et services, notamment ceux dont la production nécessite, pour être compétitive, de fortes économies d'échelle. L'intégration régionale offre une voie pour surmonter les inconvénients de la petite taille, en mettant les ressources en commun et en élargissant les marchés.

En outre, l'intégration régionale en élargissant les marchés, permet d'obtenir à la fois une croissance de la taille des entreprises et des marchés de plus en plus concurrentiels (SMITH et VENABLES, 1988).

¹ Nina Madeleine Welakwe « Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale : Le cas de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » Université Catholique d'Afrique Centrale - Maîtrise en Economie de Gestion 2006, paragraphe 2.

²Jean- Marc Siroen, cité par Mme SOUSSI Fatima Zohra dans son mémoire de Magister « de l'intégration régionale vers un nouvel ordre mondial : les pays du Maghreb, quelles perspectives ?, Oran 2012,p. 41

En somme, l'une des finalités des expériences d'intégration économique réside dans leur vocation potentielle à impulser l'accélération de la croissance économique des pays impliqués, du fait : des économies d'échelle, susceptibles d'être favorisées par l'unification des marchés nationaux, de l'intensification des relations commerciales entre les pays concernés.

d) La réduction des inefficacités internes

En augmentant l'intensité de la concurrence, l'AIR oblige les firmes à éliminer les inefficacités internes et à accroître la productivité. Puisque la concurrence augmente la probabilité de la faillite et par conséquent des licenciements, elle incite également les ouvriers à améliorer leur productivité, et conduit à une allocation optimale de la main d'œuvre dans les différents secteurs d'activité de l'économie.

e) L'élargissement du marché des consommateurs

L'intégration régionale rassemble les populations de différents pays en un marché dont la taille offrirait des débouchés pour le déploiement des activités industrielles et commerciales de grande envergure.

f) L'augmentation du pouvoir de négociation

En se mettant ensemble, les pays se dotent d'un important pouvoir de négociation dans les relations et négociations internationales. Ils peuvent mieux tirer parti des échanges (obtenir par exemple des réductions tarifaires) que s'ils avaient agi individuellement.

g) La stabilité et la paix

L'imbrication des économies entre elles, à travers des projets intégrateurs est un gage de stabilité et de paix. En effet, en liant leurs destins dans une communauté, les pays abandonnent par la même occasion leurs velléités guerrières et se préoccupent de promouvoir les éléments qui fondent leur union.

1.4.2. Les inconvénients de l'intégration régionale

Le regroupement des pays dans une zone d'intégration peut conduire à :

a) L'abandon des souverainetés nationales

L'implication dans un processus d'intégration économique peut requérir de la part des Etats concernés l'abandon de souveraineté plus ou moins poussé. Ex : le passeport d'Union Européenne (UE) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui permettent donc aux citoyens des nations qui font partie de la zone d'intégration (sauf le cas contraire) de se déplacer librement dans tous les pays membres.

b) L'exacerbation des rivalités de leadership

Un autre inconvénient de l'intégration est le risque d'exacerbation des rivalités de leadership. Ce risque neutralise bien souvent les initiatives susceptibles de faire avancer le processus de

l'intégration. Quand elles sont nourries par une volonté de progrès dans l'intérêt de la communauté, les rivalités sont une émulation avantageuse pour les pays et débouchent sur des avancées spectaculaires. Mais, elles sont dangereuses lorsqu'elles nuisent au bon fonctionnement des institutions.

c) L'effet de détournement de commerce

Le deuxième effet des échanges commerciaux que VINER¹ met en évidence est celui du détournement des flux commerciaux. Il correspond au fait que si les consommateurs peuvent acheter aux autres producteurs des Etats membres, c'est en raison des différences de coûts créées artificiellement par l'existence d'une discrimination commerciale en leur faveur. Toutefois, les importations des produits manufacturés peuvent être détournées par un pays associé qui a un avantage comparatif par rapport aux autres pays membres de l'AIR, mais pas relativement au reste du monde.

d) Les gagnants et les perdants

La répartition des coûts et des avantages de l'intégration régionale entre les pays membres demeure une question majeure de la théorie économique. Les régions centrales bénéficient-elles davantage des gains de l'intégration au dépend des régions périphériques ? Les pays les plus pauvres ont-ils tendance à rattraper ou à accentuer leur retard par rapport aux pays les plus riches ?

Les travaux empiriques montrent que les Accords d'Intégration Régionale (AIR) composés de pays développés tendent à favoriser une convergence entre leurs membres. Cependant, pour les Accords d'Intégration Régionale (AIR) composés de pays en voie de développement, les résultats sont plus contrastés avec quelques exemples de divergence (Banque Mondiale 2000).

En premier lieu, le détournement de commerce est plus probable pour des pays avec un avantage comparatif « extrême », ce qui suggère que dans un Accords d'Intégration Régionale composés de pays en voie de développement, ce sont les moins dotés qui pâtissent des détournements de commerce.

Ensuite, les industries ont tendance à se regrouper dans les endroits qui leur offrent un accès commode au marché ou qui permettent de s'approvisionner facilement en consommations intermédiaires. Ce phénomène est plus fréquent dans les pays en voie de développement en raison du manque d'infrastructures de qualité et de la petite taille du secteur manufacturier qui implique que les entreprises ont intérêt à se regrouper pour améliorer leur rentabilité. Cependant, le regroupement des industries aura tendance à tirer vers le haut les salaires moyens des pays où a lieu le regroupement au détriment des autres pays de l'union.

Plusieurs auteurs et théories économiques et de sciences politiques ont largement structuré le débat relatif à l'intégration monétaire.

¹Ph.D. Jacob Viner (1892-1970), Canadien, Economiste Professeur à l'Université Harvard.

La théorie des unions douanières de Jacob Viner (1950) s'attache aux effets sur le commerce et la suppression des frontières douanières. L'auteur estime que la pression du marché, c'est-à-dire une libération accrue des échanges, permet à l'intégration de se poursuivre. Celle-ci ne nécessite que l'organisation d'une coopération intergouvernementale pour se réaliser¹. Cette conception libérale est développée par Bela Balassa en 1961, lequel retient un scénario par étapes de l'unification économique, compte tenu des effets d'entraînement («*spill over*»²) de chaque étape : à l'établissement des tarifs préférentiels succèdent la zone de libre échange, puis l'union douanière, le marché commun et enfin l'intégration économique complète.

Dans cette constellation de théories, celle des «zones monétaires optimales» concentre une grande partie des débats jusqu'à la réalisation même de l'union monétaire. Développée à compter des années 1960 par R. Mundell³ (1961), R. McKinnon⁴ (1963) puis P. Kenen⁵ (1969), elle envisage l'intégration monétaire comme une *possibilité*. L'intérêt pour un pays donné de participer à une telle union repose sur une analyse coûts/avantages dont le bilan découle dans une large mesure du degré de convergence réelle de ce pays avec les autres membres de l'union monétaire. L'optimalité est définie à travers un certain nombre de critères : le niveau d'intégration commerciale, la mobilité géographique des facteurs de production, la prédominance de chocs symétriques ou encore l'existence de mécanismes d'ajustement aux chocs asymétriques.

La question posée alors est de déterminer si l'intégration monétaire est l'instrument ou le point final de l'intégration économique. Pour les «économistes», l'union monétaire couronne les efforts en termes de convergence des structures économiques ; à l'opposé, les «monétaristes»⁶ estiment que l'unification monétaire exerce un rôle moteur sur la convergence structurelle, réelle. Pendant les négociations du traité de Maastricht, le premier courant a trouvé audience auprès des autorités politiques allemandes et néerlandaises, et le second dans les milieux français.

Enfin, le théorème du «triangle d'incompatibilité» (politique monétaire autonome, changes fixes et liberté des mouvements de capitaux) a été formalisé par Robert Mundell dans les années 1960. Selon ce théorème, lorsque les capitaux sont parfaitement mobiles au niveau international, il est difficile (impossible) pour un pays de mener une politique monétaire indépendante tout en recherchant une stabilité des changes avec ses principaux partenaires commerciaux⁷.

¹ Viner, Jacob, *The Custom Union issue*, Lenders: Carnegie Endowment for International Peace, 1950.

² C'est l'effet d'entraînement dynamique qui résulte de la logique interne de l'intégration.

³ Robert Alexander Mundell (1932) Canadien, Macro économiste International, Prix Nobel de l'économie en 1999.

⁴ Roderick MacKinnon(1956), Américain,

⁵ Ph.D.Peter Bain Kenen (1932-2012), Economiste et Conseiller en relations internationales, Professeur d'économie internationale à l'Université de Princeton.

⁶ Viner, Jacob, *The Custom Union issue*, Londres: Carnegie Endowment for International Peace, 1950.

⁷ DAKOUN Bonaventure Bazié « l'intégration de l'UEMOA est-elle une réussite ? » ; Op cit p. 11.

Section 2: L'inventaire des théories de l'intégration régionale

La construction du cadre théorique de référence puise ses fondements essentiellement dans l'article intitulé «*Des fondements théoriques et stratégiques de la construction communautaire*» de Naceur Bourenane, dans l'ouvrage «*Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*»¹ sous la direction de Réal Lavergne². Il discute de la théorie classique (volontariste et de l'instrumentaliste), d'une approche différente axée sur le concept de la construction communautaire privilégiant les actions de type stratégique telle que proposée par N. Bourenane(1996).

2.1. La théorie classique volontariste

Naceur Bourenane (1996) situe les fondements théoriques des modèles classiques de l'intégration régionale dans trois écoles ayant dominé la pensée économique des années 1960 : l'école néoclassique, l'école marxiste et l'école développementaliste. Selon lui, les premiers discours scientifiques sur l'intégration régionale se situaient dans le prolongement de la théorie des avantages comparatifs et du commerce international. Les recommandations des économistes libéraux étaient en faveur de la libre circulation des facteurs de production, ainsi que de la levée des barrières tarifaires et non tarifaires.

La théorie classique de l'intégration se développe à partir de la réflexion pionnière de J.Viner (1950) qui s'intéresse aux effets de l'union douanière sur l'échange international ; celui-ci montre que la formation d'une union douanière, qui se traduit par l'institution d'un tarif extérieur commun, engendre deux effets possibles, l'un de détournement des échanges, au détriment des pays non-membres, et l'autre de création des échanges au profit des pays membres de l'union. C'est en fonction de ces deux effets que l'on peut juger de l'incidence et des conséquences économiques de l'union douanière.

Les développements ultérieurs analysent l'incidence sur l'utilisation des ressources du côté des consommateurs et les effets de bien-être, et s'intéressent, aux avantages que l'union peut présenter en termes de marché pour chaque économie membre. Ces travaux influencent fortement le processus dans les Pays En Développement (PED). En réduisant les barrières commerciales entre des pays voisins, la mise en place d'unions douanières et de zones de libre-échange pouvait être envisagée comme un mécanisme de rationalisation de l'activité économique de chaque pays, s'inscrivant ainsi dans le sens d'un renforcement progressif du commerce international.

D'inspiration marxiste-léniniste, une lecture différente s'y oppose. Selon cette approche, l'intégration est le résultat d'une évolution naturelle de l'économie capitaliste dominée par la loi de l'internationalisation du capital. Selon ces auteurs, ce type d'intégration serait générateur d'exclusion et de paupérisation des petites entreprises et de nombreuses catégories sociales, du fait même du mode de fonctionnement du marché. Ainsi, dans les PED intéressés à poursuivre activement le développement sous l'impulsion de l'État, l'intégration

¹ Réal Lavergne « Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest », KARTHALA et CRDI, 1996, p.63

² Dr. Réal Lavergne, Spécialiste principal de programme au bureau régional du centre de recherches pour le développement à Dakar.

ne devrait pas se faire selon le libre jeu des forces du marché. L'intégration dans les PED devrait concerner en premier lieu la production et obéir à une démarche d'utilisation rationnelle des ressources disponibles, selon une approche planifiée et centralisée de gestion des besoins et des moyens susceptibles de les satisfaire, souligne N. Bourenane(1996).

Cette lecture comme le mentionne d'ailleurs N. Bourenane se fonde sur un certain nombre de postulats qui n'ont pu être vérifiés empiriquement, notamment l'efficacité de la planification en comparaison avec le marché.

L'analyse préconisée par deux auteurs français (Marchal, 1965 ; Perroux, 1966) marque un tournant dans les travaux sur l'intégration. Ces auteurs proposent les éléments d'une lecture fondée sur une prise en compte de la dimension historique des phénomènes économiques et sociaux. Selon Marchal (1965), il y a lieu de distinguer l'intégration comme résultat du développement, de l'intégration conçue comme moyen et comme condition du développement. L'intégration économique peut être appréhendée comme le produit historique de la transformation des structures techniques, économiques et sociales¹.

Elle peut aussi être définie comme une démarche collective consciente, construite, de sociétés humaines cherchant l'amélioration de leur bien-être à savoir : un choix de politique économique. Marchal(1965) montre qu'en tant que produit de l'histoire des sociétés, l'intégration est d'abord le résultat d'une transformation sociale. Autrement dit, elle ne peut pas intervenir n'importe où, ni dans n'importe quelle condition. Perroux (1966) poursuit la même démarche, qu'il articule autour de trois questions : Qui intègre ? Comment ? Et au profit de qui ?

Sur le plan opérationnel, ces deux auteurs ne s'éloignent cependant pas tellement des approches volontaristes de leurs prédécesseurs ou de certaines approches théoriques du développement des années 1960 (N. Bourenane, 1996). Pour Marchal (1965), la mise en œuvre de l'intégration doit se fonder sur l'industrialisation comme vecteur intégrateur, et sur des forces sociales capables de la supporter et de l'animer. Dans la même ligne de pensée, Perroux (1966) emprunte aux théories du développement et de l'industrialisation trois catégories conceptuelles : les pôles de développement, les unités motrices et l'industrialisation. Il présente l'industrialisation comme mécanisme de développement, dans un contexte de protection douanière, au profit de l'ensemble des pays concernés. Sur cette base, Perroux fait la distinction entre trois modalités d'intégration : l'intégration par le marché, par les investissements ou par les institutions.

Cette lecture développementaliste et industrialiste de l'intégration finit par conférer un caractère secondaire à la dimension sociale de l'intégration, niant ainsi la démarche initialement préconisée, en la remplaçant par une autre, à la fois techniciste et spatialisée (N. Bourenane, 1996). Perroux (1966) a donc ouvert les perspectives d'une analyse socio-économique et politique de l'intégration, pour s'en éloigner ensuite, sous l'effet prégnant des théories du développement.

¹ Réal Lavergne, Op cit p. 18.

2.2. La théorie classique instrumentaliste

Cette approche instrumentaliste des stratégies d'intégration régionale se présente sous deux formes : une approche institutionnelle, axée sur la mise en place des institutions chargées de la promotion et du suivi du processus, et une approche axée sur le choix des modalités d'intervention (N. Bourenane, 1996).

En ce qui concerne les institutions à mettre en place, se retrouvent deux orientations non exclusives. La première donne la primauté à la mise en place de structures multilatérales, spécifiques et permanentes, chargées de définir et de proposer aux États des programmes d'action et d'en suivre l'application une fois qu'ils sont adoptés.

Les organisations communautaires ainsi créées ont en propre leur siège, leur personnel et leur budget de fonctionnement. Leurs décisions ont un caractère supranational obligatoire et contraignant pour l'ensemble des partenaires (N. Bourenane, 1996). La seconde donne la préférence à l'institution de commissions intergouvernementales spécialisées, se réunissant périodiquement, pour préparer et prendre des décisions à mettre en œuvre par les pays et en évaluer par la suite l'exécution. Elles sont constituées de hauts responsables qui représentent les départements ministériels des États concernés lors des travaux. Les personnes désignées sont ainsi susceptibles d'être changées. Seules les **structures ont une certaine pérennité**.

Si on y regarde de près, on constate que la seconde orientation a pris le dessus en Afrique comme le dit d'ailleurs (L.L, Ntumba, 1996). Les secrétariats et les autres organes communautaires restent limités dans leur pouvoir et leur champ d'action, parfois même dans leur indépendance d'action au niveau opérationnel (N. Bourenane, 1996). Le vrai pouvoir se situe dans chaque cas auprès des instances intergouvernementales, à savoir la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le Conseil des ministres et les commissions techniques spécialisées composées de commissaires des États. Cela reflète le primat de la coopération sur la construction communautaire et traduit le fait que les organisations intergouvernementales n'expriment pas une volonté de dépassement, mais au contraire de réaffirmation, des souverainetés nationales.

2.3. L'approche de la construction communautaire privilégiant les actions de type stratégique

Cette approche telle que proposée par N. Bourenane(1996) ouvre la démarche de la construction communautaire à ce qui est stratégiquement utile et réalisable sur les plans sociaux et techniques. La question des instruments de mise en œuvre des stratégies d'intégration fondée sur une telle problématique devient ainsi seconde. En effet, le type d'institutions à mettre en place, les mesures concrètes à promouvoir et les échéances à fixer dépendront directement de la nature et des éléments de la stratégie de construction communautaire choisie, du contexte, de la nature des acteurs en présence et des enjeux qui les réunissent. Pour une compréhension mutuelle, il est important de définir les éléments clés dans les termes de l'auteur.

Section3 : Les déterminants de l'intégration et la Théorie de la Zone Monétaire Optimale

Il existe les facteurs qui influencent l'intégration régionale, plusieurs de ces facteurs ont été présentés dans la Théorie de la Zone Monétaire Optimale, et qui peuvent être soit naturels, soit découler du développement de l'activité économique dans une zone donnée. L'objectif de cette section est de comprendre dans quelles mesures des pays appartenant à une région ont intérêt à s'intégrer.

3.1. Les déterminants de l'intégration

Selon l'économie géographique, l'intégration se distingue par des effets d'agglomération et de polarisation. D'une part les distances sont réduites et la proximité géographique renforcée du fait du progrès technologique. D'autre part nous notons que les espaces créent des effets d'agglomération d'externalité du savoir. Les marchés sont importants là où la production industrielle est concentrée. La différenciation entre les centres et les périphéries peut être accentuées. Hugon (1999) note que les tests empiriques indiquent une convergence entre les pays développés membre d'une union et une divergence entre les pays peu industrialisés au sein d'une union régionale ; de même la culture, l'histoire jouent un rôle déterminant dans l'intégration¹.

L'existence d'un leader dans une zone est un facteur intégration régionale et les coûts de négociation supplémentaire associés à un plus grand nombre de pays membres ne seront pas probablement compensés par les gains associés à un plus fort degré de polarisation relative (Hugon 1999).l'indice de polarisation des zones en donne une indication quantifiée².

3.2. La Théorie des Zones Monétaires Optimales

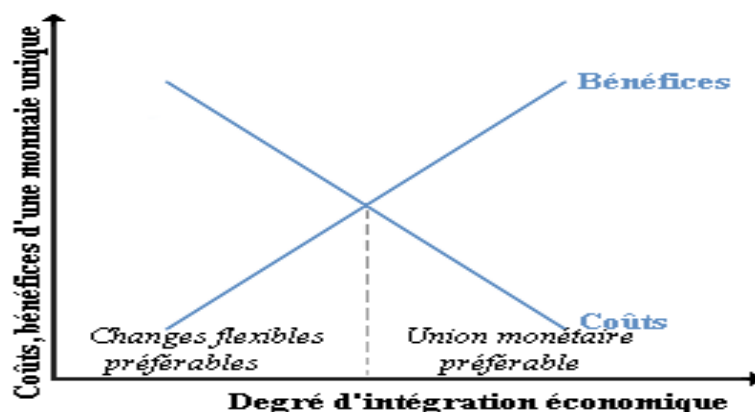
En économie, une zone monétaire optimale (ZMO) est une région géographique dans laquelle il serait bénéfique d'établir une monnaie unique. La théorie de la zone monétaire optimale a été développée dans les années 1960, principalement par Robert Mundell. Une zone monétaire optimale peut regrouper plusieurs pays ; elle peut aussi ne concerner que quelques régions d'un grand pays.³

¹ Philippe Hugon « la zone franc à l'heure de l'euro » publié dans la Revue de tiers monde, 1999. P.949-951.

² DAKOUN Bonaventure Bazié « l'intégration de l'UEMOA est-elle une réussite ? » ; Mémoire en vue d'obtention de diplôme de maîtrise, HEC Montréal 2008, p.31.

³ <http://www.wikipédia.com>. « la théorie de la Zone Monétaire Optimale », consulté le 07/06/2018.

Graph 1 : Bénéfices d'une monnaie unique et le degré d'intégration¹



L'avantage de l'union monétaire serait une fonction croissante de l'intégration économique. La théorie de la zone monétaire optimale tente d'évaluer l'opportunité de l'union monétaire entre pays. Cette union monétaire est censée produire des avantages économiques, tels que l'élimination des coûts de transaction² (coûts de recherche et d'information, coûts de négociation et de décision et d'exécution). Toutefois, elle implique pour les pays adhérents de renoncer chacun à leur politique monétaire propre. C'est le cas des pays de la Zone Euro qui n'arrivent plus à contrôler cet Union Monétaire dont la gestion est confiée à la Banque Centrale Européenne. Or, la politique monétaire est l'instrument grâce auquel une économie peut réguler la valeur de sa monnaie de façon à influencer sur le taux de change entre celle-ci et les devises étrangères. Les pays formant une union monétaire renoncent donc à leur outil de régulation des **chocs asymétriques**³ (variation de la demande dans un secteur de spécialisation, un événement politique ou social...).

En conséquence, la théorie de la zone monétaire optimale va s'attacher à définir dans quelles conditions une union monétaire va pouvoir contourner les effets considérés comme négatifs d'un taux de change fixe, tout en bénéficiant des gains apportés par la politique monétaire commune.

3.2.1. Critères traditionnels de la Zone Monétaire Optimale

La théorie des zones monétaires optimales, dans l'approche traditionnelle qui en a été faite dans les années 1960 avec les contributions majeures de Mundell, McKinnon et Kenen, s'attachait à modéliser le calcul coût-avantage d'après lequel des pays auraient pu décider de créer ou non une union monétaire. La théorie a par la suite connu un déclin dans les années 1970 et 1980⁴.

¹ <http://www.wikipédia.com>. « la théorie de la Zone Monétaire Optimale », consulté le 07/06/2018.

² Coût lié à un échange économique, plus précisément une transaction sur le marché.

³ On appelle choc asymétrique, ou choc spécifique, un événement ayant un impact macroéconomique seulement dans un pays, ou avec une intensité différente selon les pays.

⁴ Bourguinat Henri. Maastricht et la théorie des zones monétaires optimales. In: Revue française d'économie, volume 7, n°3, 1992. p. 3-27;

L'opportunité ou non d'adhérer à une union monétaire s'apprécie donc à la lumière des critères élaborés par la théorie et que l'on peut résumer ainsi :

- Importance des chocs symétriques ¹(Exemple des variations du prix du pétrole constituent des chocs d'offre symétriques pour les pays de la zone euro) ;
- Efficacité des mécanismes d'ajustement ;
- Caractéristiques structurelles des économies. Ces caractéristiques peuvent se présenter comme suit :

a) La mobilité des facteurs de production

La théorie de la zone monétaire optimale est évoquée pour la première fois en 1961 par Robert Mundell qui recevra pour cela le « prix Nobel » d'économie.

Mundell distingue un premier cas, dans lequel les taux de change sont flexibles dans une union monétaire, en cas de chocs asymétriques, si la demande se déplace d'un pays vers un autre, elle va entraîner l'apparition de chômage dans le premier pays et d'inflation dans le second. Une dévaluation de la monnaie dans le pays touché permettra alors un rééquilibrage de la situation.

Dans les conditions où une dévaluation de la monnaie ne sera pas possible, seule une mobilité des facteurs à l'intérieur de l'union monétaire plus forte qu'à l'extérieur permettra de contrebalancer l'absence de taux de change flexibles.

Par ailleurs, Mundell affirmait également l'importance d'une réelle détermination politique dans la construction réussie d'une union monétaire :

« Dans le monde réel, bien sûr, les monnaies sont principalement l'expression de la souveraineté nationale. La réorganisation monétaire ne sera donc possible qu'à la condition de s'accompagner de changements politiques profonds² ».

b) Le degré d'ouverture des économies

Mc Kinnon introduit un nouveau concept, celui de ratio entre biens échangeables et non-échangeables. Les premiers seuls sont affectés par les niveaux d'importation ou d'exportation, tandis que les prix des biens non-échangeables dépendent de la monnaie intérieure.

Or, dans une économie ouverte, où le ratio est donc élevé, toute modification du taux de change entraîne une modification presque équivalente du prix des produits pouvant être importés ou exportés, et qui a donc tendance à se répercuter sur l'ensemble des prix.

¹ On appelle choc symétrique un événement exogène ayant un impact similaire sur la demande agrégée et/ou l'offre agrégée des différents pays de la zone.

² Robert Mundell (traduit en français par Damien Fréville et Christophe Morel), « une théorie des zones monétaires optimales, vol. 18 , 2003, p. 3-18.

McKinnon considère que plus les pays sont ouverts sur l'extérieur, moins ils ont à perdre à adopter un système de change fixe. Le degré d'ouverture d'une économie étant mesuré par la proportion des biens dits échangeables (biens exportés + biens importés) dans la production totale de cette économie.

c) La spécialisation et diversification sectorielle

P. Kenen (1969) propose un troisième critère et met l'accent sur le degré de diversification du tissu productif des pays qui envisagent de créer une zone de change fixe. Selon lui, des économies diversifiées peuvent se passer de l'instrument du taux de change et former une zone monétaire optimale. Plus le tissu est diversifié, moindre est le risque d'être affecté par un choc spécifique. En effet, on assistera à une dilution du choc d'autant plus grande que l'économie est diversifiée. Dès lors, l'union monétaire conduit à une intégration économique des partenaires. On observera alors un recul du commerce **interbranche** au profit du commerce intra-branche (échange de produits similaires appartenant à une même branche)¹.

3.2.2. Critères endogènes des ZMO

Les théories décrivant les conditions préalables à la création d'une union monétaire sont des critères ex ante. Que faire lorsqu'on souhaite créer une union monétaire alors que ces critères ne sont pas vérifiés ? On change de théorie. C'est ainsi qu'un profond renouvellement de la théorie a été opéré depuis la fin des années 1990. En effet, la création de la Zone euro ne peut être légitimée par les théories des zones monétaires traditionnelles. Une nouvelle approche, dite des critères endogènes, postule que l'union monétaire produit d'elle-même les conditions de son optimisation. De cette manière il n'est plus possible de constater d'écart entre la théorie et la réalité a priori mais uniquement a posteriori.

Les critères traditionnels peuvent en effet évoluer dans le temps, ils sont endogènes au fonctionnement d'une zone monétaire ; l'important est de les apprécier ex post. Ces critères secondaires sont² :

- ✓ l'homogénéité des préférences ;
- ✓ la diversification de la production ;
- ✓ le sentiment d'appartenance à un ensemble commun ;
- ✓ la distance entre les pays et la taille économique ;
- ✓ une langue commune.

3.3. Les critiques à une monnaie commune

Plusieurs critiques ont été adressées par des théoriciens au fait d'avoir une monnaie unique. Ces critiques sont relatées comme suit :

¹ doi : <https://doi.org/10.3406/rfeco.1992.1313>, consulté le 20/05/2018.

² Henri Bourguinat, « Maastricht et la théorie des zones monétaires optimales », Revue française d'économie, volume 7, n°3, 1992, p. 3-27.

3.3.1. Critiques Keynésienne et postkeynésienne

Les keynésiens et postkeynésiens ont souvent critiqué l'existence de monnaies régulées par une autorité internationale qui n'a pas l'autorité fiscale. Selon eux, la fiscalité joue un rôle économique majeur, et donc séparer la gestion de la fiscalité et de la monnaie constituerait une perte de « souveraineté monétaire ». Plus spécifiquement, les keynésiens soutiennent que les leviers fiscaux sont les moyens les plus efficaces de lutter contre le chômage pendant une récession. De tels leviers peuvent être interdits à un État dans une zone monétaire, notamment par une limitation du déficit public. Pour la théorie monétaire moderne, la capacité de créer de l'argent est fondamentale pour un État puisque « argent et politique monétaire sont étroitement liés à la politique souveraine et à l'autorité fiscale ». Pour ce, dans les deux cas, ils considèrent que les inconvénients d'une zone monétaire sont supérieurs à ses avantages. De manière générale, ils considèrent la monnaie comme une unité de compte avant de l'interpréter comme un moyen d'échange.

3.3.2. Critique de l'accomplissement des États membres d'une union

Dans le premier modèle de Mundell, les pays considèrent avoir les informations suffisantes pour juger de leur intérêt à rentrer dans une zone monétaire. Cependant, certains courants de pensée avancent l'idée que les conditions d'optimalités ne sont pas estimables d'avance et ne seraient pas constantes. De ce, fait, se pose la question de savoir si une zone monétaire non-optimale converge nécessairement vers une ZMO. Le deuxième contre-argument est celui de P.Krugman pour qui l'ouverture du marché peut mener à des spécialisations de la production. En effet, les pays risquent de regrouper leurs industries pour bénéficier d'un effet d'échelle et concurrencer les pays membres de la zone monétaire. C'est le cas aux États-Unis, où la ville de New-York concentre les activités financières tandis que la Silicon Valley centralise les entreprises de haute-technologie. Cette spécialisation affaiblit la zone face à des chocs asymétriques.

Conclusion

De par tous ce qui a été traité précédemment nous pouvons dire que l'intégration est le résultat d'un certains nombre de processus, processus selon laquelle il existe des normes établis par des théoriciens servants de références à l'intégration. Vu la complexité du sujet, ces théoriciens ne sont pas tout à faits d'accord sur le fond, parfois même, la forme ; car la mise en place de ces normes est difficile ; En pratique, aucune zone d'intégration n'a suivis à la lettre les étapes préétablies par des théoriciens, « la mise en place de l'Union Européenne est celle qui est beaucoup proche de ces normes, elle est aussi la plus réussie »¹. Dans le chapitre suivant, nous allons nous baser sur un exemple pratique qui est l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine(UEMOA), nous allons la confronter avec les théories, comprendre ainsi sa mise en place, ses fondements, ses conditions et son fonctionnement.

¹P. Krugman, Maurice Obsfeld, « Economie Internationale », Nouveaux Horizons, Paris 2009, p.595.

CHAPITRE II

Chapitre II : Analyse de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine(UEMOA)

INTRODUCTION

Le processus de mondialisation a entraîné la multiplication des accords commerciaux régionaux dans le monde. Des pays ou des groupes de pays s'unissent pour former des blocs économiques. Ces accords renforcent les interdépendances entre ces pays ou ces groupes de pays et l'on peut les interpréter comme une condition nécessaire pour leur meilleure insertion dans l'économie mondiale.

Dans la pratique, la construction d'un bloc économique se fait (entre autres actions) à travers une réduction et/ou une suppression des obstacles aux activités économiques transfrontalières notamment le commerce. Ainsi cette libéralisation des échanges doit aboutir à une amélioration des performances commerciales, à l'égalisation à long terme du taux de croissance du produit global des pays membres et à la convergence des niveaux de développement économique et social.

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est une zone d'intégration économique et monétaire regroupant huit pays d'Afrique de l'Ouest, avec une superficie totale de 3 509 610 km² pour une population totale estimée à environ 12 millions d'habitants.

En 2017, l'activité économique de l'Union a enregistré un taux de croissance de 6,7% contre 6,6% en 2016 et 6,3% en 2015. Elle s'est déroulée dans un contexte de stabilité des prix avec un taux d'inflation de 0,8% contre 0,3% en 2016, en liaison avec la baisse des prix du pétrole et les bonnes campagnes agricoles dans la plupart des Etats membres. Pour 2018, il est attendu un taux de croissance de 6,9%¹.

Avec un taux d'inflation moyen annuel de 2,9%, un taux de croissance réelle du PIB de 1,6%, un taux de croissance démographique de 2,8% et un PIB nominal de 20 711,8 milliards de FCFA, L'UEMOA fait parti des grands ensemble sous régionaux africains².

Le Traité instituant l'UEMOA a été signé le 10 janvier 1994 par les Chefs d'États et de Gouvernements de sept pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun l'usage d'une monnaie commune, le franc CFA ; il est entré en vigueur le 1er août 1994 après sa ratification par les États membres.

L'expérience de l'intégration monétaire dans la zone UMOA/UEMOA est atypique, dans la mesure où l'instauration d'une monnaie commune, le franc CFA (franc des colonies françaises d'Afrique, créé le 26 décembre 1945), a précédé la mise en place des conditions économiques de sa pérennité, en particulier l'effectivité des règles édictées en matière de

¹Direction de la prévision et des études économiques de l'UEMOA, « note de conjoncture économique régionale dans l'UEMOA » N° 38, 4^{ème} trimestre 2017. P. 06.

² Tiegio Tiemtore « intégration régionale en Afrique : cas de l'UEMOA » ; institut de recherches et d'études en relations internationales et européennes (irerie) - mémoire de master en relations internationales et européennes 2004, Paris. p. 8.

convergence et de bonne gestion macroéconomique. En 1962, la naissance de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) consacre la reconnaissance officielle par des États nouvellement indépendants du franc CFA qui s'intitulera désormais « franc de la communauté financière africaine », comme monnaie ayant cours légal et vertu libératoire sur toute l'étendue du territoire des États-signataires.

Le traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) date de mai 1962, alors que celui instituant l'UEMOA ne date que de janvier 1994. Le traité de l'UEMOA n'a pas remplacé celui de l'UMOA. Les deux (2) traités coexistent et celui de l'UMOA sert encore de base juridique aux aspects strictement monétaires. Cependant, il est prévu à terme une unification des deux traités, malgré la révision en avril 2010 du traité de l'UMOA.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser l'UEMOA dans tous ses aspects : son historique, son fonctionnement, ses objectifs et missions, sa situation économique, sociale... pour se faire nous ferons appel à un certain nombre d'indicateurs macroéconomiques.

Section 1 : Présentation de l'UEMOA

Créée le 10 janvier 1994 à Dakar, l'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a pour objectif essentiel l'édification en Afrique de l'Ouest d'un espace économique harmonisé et intégré au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

Huit Etats côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA et bénéficiant de traditions culturelles communes, composent l'UEMOA : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le 02 mai 1997, la Guinée-Bissau est devenue le huitième État membre de l'Union, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. L'UEMOA est représentée par un logo symbolisant la croissance, l'union, la solidarité et la complémentarité entre les Etats côtiers et les Etats sahéliens, comme le représente la figure ci-après :

Figure N°1: Le logo de l'UEMOA¹



Le logo représente deux formes dynamiques et elliptiques qui, malgré leurs spécificités s'entremêlent pour exprimer deux notions fortes : la solidarité et la complémentarité des Etats et des peuples de l'Union.

Cette solidarité et cette complémentarité sont prêtes à se libérer dans un mouvement d'ascension continue qui conduira à l'épanouissement économique, social et culturel de nos populations respectives. Ici, l'énergie des lianes de la forêt s'harmonise avec les vibrations

¹ Institut National des Statistiques (INS/C) UEMOA : RSM juin 2016.

chaudes et vivaces du Sahel pour produire la sphère du bonheur illustrant les caractéristiques et les objectifs de l'UEMOA : les ressources naturelles et les équipements matériels (1/2 sphère inférieure bleue), les ressources intellectuelles (1/2 sphère en or) ; Le cercle blanc exprime la Paix, la Sérénité et la Stabilité qui doivent demeurer les points d'ancrage du processus d'intégration de l'UEMOA¹. Le siège de l'UEMOA se trouve à Ouagadougou, capital de Burkina Faso.

1.1. Aperçu historique de la zone UEMOA

La zone franc est créée le 9 septembre 1939, le Franc CFA (franc des colonies françaises d'Afrique) qui est la monnaie commune de l'UEMOA quant à lui, a été créée le 25 Décembre 1945 ; sa parité avec le franc français a été fixée à 1.7 (1FCA=1.7FRF) ; cette parité passera à 2 en octobre 1948, puis à 0.02 en 1960 ; elle restera inchangée jusqu'à la dévaluation du 11 janvier 1994, elle s'est établie alors à 0.01FRF².

Au lendemain de leur accession à l'indépendance, six pays de l'Afrique Occidentale membres de la Zone Franc - Bénin (alors Dahomey), Burkina Faso (alors Haute Volta), Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal et Togo (en 1963) - ont créé, le 12 mai 1962, l'Union monétaire Ouest-Africaine(UMOA), manifestant ainsi leur volonté de coopération monétaire à la fois entre eux, au sein d'une union, et avec la France au sein de la Zone Franc. Le Mali n'a adhéré à l'UMOA qu'en juin 1984, après avoir demandé en 1967 sa réintégration dans la Zone Franc. En 1973, le Traité de l'UMOA a été révisé. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a été dotée de nouveaux statuts, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) a été créée et de nouveaux accords de coopération avec la France ont été signés.

Des mécanismes de régulation, garants de la cohésion et de la stabilité monétaire de l'Union, ont été introduits dans les nouveaux textes. Grâce à un environnement monétaire plus stable - monnaie commune, ancrage au franc français et règles de gestion monétaire - les pays membres de l'UMOA, comme d'ailleurs les autres pays de la Zone Franc, ont connu, en moyenne, de meilleures performances économiques que les autres pays d'Afrique subsaharienne.

La croissance économique a été en général supérieure à la croissance démographique, ce qui a permis d'améliorer les conditions de vie des populations. Dans les années 80, deux chocs externes majeurs ont largement contribué à déstabiliser les économies de l'Union et à renverser la croissance économique : l'effondrement des prix des matières premières, sources importantes des recettes d'exportation, et l'appréciation réelle du Franc CFA, sous l'effet combiné de la hausse du Franc français et l'ajustement à la baisse des taux de change des pays voisins hors Zone Franc.

Les principaux indicateurs macro-économiques et financiers se sont détériorés rapidement, plongeant les pays de l'UMOA dans une crise économique profonde. Face à la crise

¹ [www.uemoa.int/fr\(13/05/2018\)](http://www.uemoa.int/fr(13/05/2018))

² DAKOUN Bonaventure Bazié « l'intégration de l'UEMOA est-elle une réussite ? » ; mémoire en vue d'obtention du diplôme de maîtrise, HEC Montréal 2008, p. 39.

économique, les pays membres de l'UMOA ont, dès 1990, manifesté leur volonté d'approfondir leur intégration économique en complément de l'union monétaire. Il était devenu évident que les mécanismes de régulation monétaire devaient être complétés par des réformes économiques pour assurer la cohésion de l'Union et lancer les bases d'une croissance durable.

C'est ainsi que le Gouverneur de la BCEAO a reçu mandat des Chefs d'Etat de l'UMOA de mener la réflexion sur l'intégration économique et de préparer un traité dans ce sens. Le Traité instituant l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a été signé le 10 janvier 1994 à Dakar, deux jours avant la dévaluation du Franc CFA. Dans ce contexte, la signature du Traité représente la mesure d'accompagnement la plus importante et la plus volontariste de la dévaluation.

Après ratification par l'ensemble des Etats signataires, le Traité entré en vigueur le 1er août 1994. La Commission-organe exécutif de l'Union- ainsi que la Cour de Justice de l'UEMOA s'installaient le 30 janvier 1995. Nous analyserons dans les prochaines sous section ses objectifs et missions, sa structure et son fonctionnement.

1.2. Missions et objectifs de l'UEMOA

L'UEMOA a été créée afin de remplir certaines missions et d'atteindre des objectifs bien précis. Ceux-ci peuvent être présentés comme suit:

1.2.1. Les Missions de l'UEMOA

L'UEMOA est une organisation ouest-africaine qui a comme mission la réalisation de l'intégration économique des États membres à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé.

1.2.2. Les objectifs de l'UEMOA

Selon l'article 4 du traité de l'UEMOA (voir l'annexe page IV), sans préjudice des objectifs définis dans le Traité de l'UMOA, l'Union poursuit, dans les conditions établies par le présent Traité, la réalisation des objectifs ci-après :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- créer entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;

- instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement des politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines ;
- harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

1.3. La structure et fonctionnement de l'UEMOA

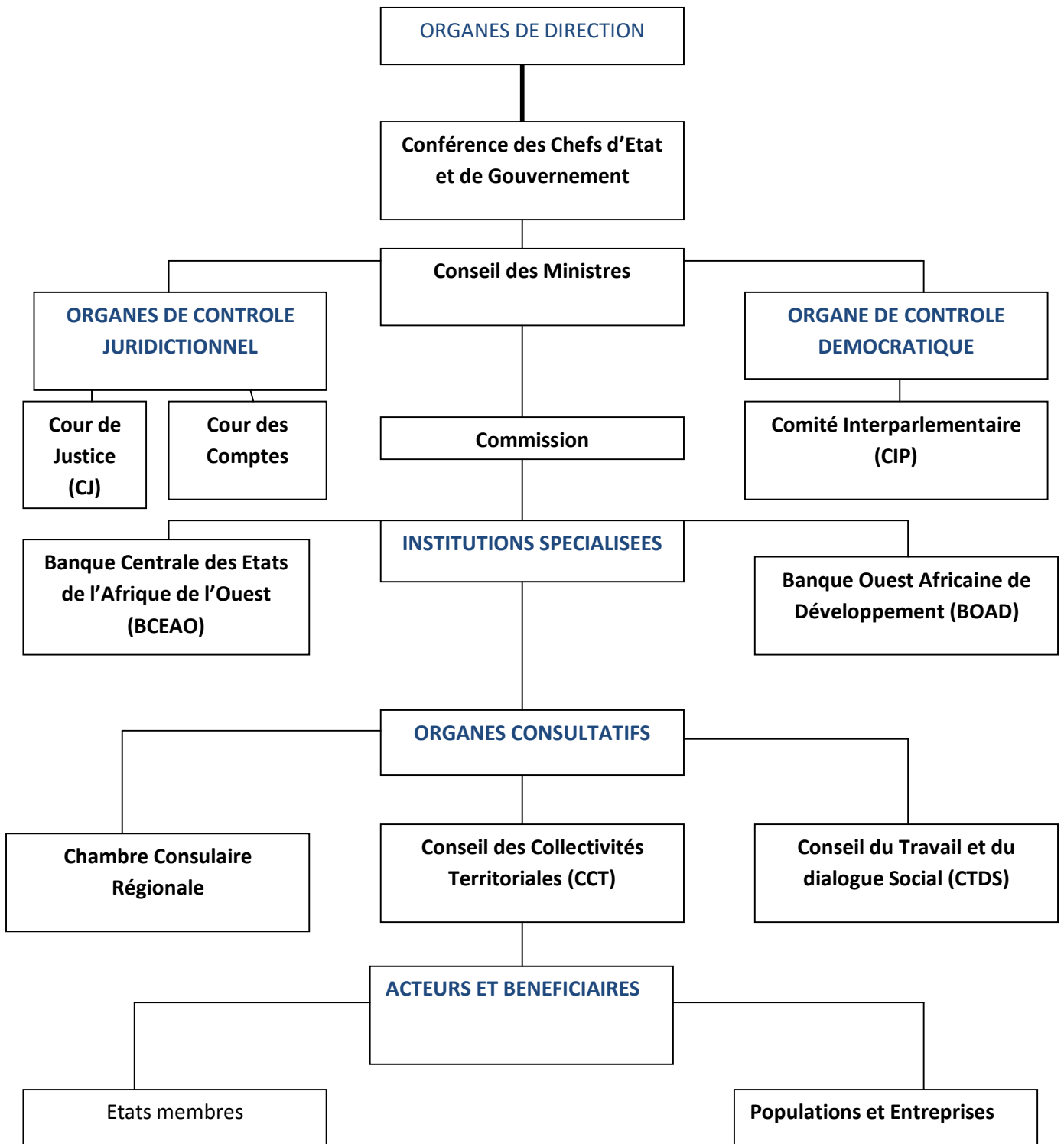
L'UEMOA constitue un prolongement de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et possède une structure qui lui assure un bon fonctionnement.

1.3.1. Structure/Organisation

L'UEMOA comprend des organes de direction, des organes de contrôle, des organes consultatifs et des institutions spécialisées autonomes¹ comme la présente la figure ci-après.

¹ Art.16 du Traité de l'UEMOA 1994.

Figure N°2 : L'Organigramme de l'UEMOA



Source : www.uemoa.int/fr/presentation-de-luemoa

a) Les Organes de direction

Les organes de direction concernent :

➤ **La Conférence des Chefs d'Etat**

Autorité suprême de l'Union, elle tranche toute question n'ayant pu trouver de solution par accord unanime du Conseil des Ministres.

Elle décide de l'adhésion éventuelle de nouveaux membres et prend acte du retrait ou de l'exclusion des participants. Elle se réunit au moins une fois par an et prend ses décisions à l'unanimité¹.

➤ **Le Conseil des Ministres**

Le Conseil des Ministres définit la politique monétaire et de crédit de l'Union afin d'assurer la sauvegarde de la monnaie commune et de pourvoir au financement de l'activité et du développement économique des États membres. Chacun des États membres est représenté par deux ministres, dont le ministre des finances, mais chaque État n'y dispose que d'une seule voix. La BCEAO organise les séances du Conseil dont elle assure le Secrétariat. Le Gouverneur de la BCEAO assiste aux réunions du Conseil avec voix consultative. Le Conseil se réunit au moins deux fois par an et prend ses décisions à l'unanimité. Il lui appartient de modifier la définition de l'unité monétaire et de déterminer en conséquence la déclaration de parité de la monnaie de l'Union à effectuer au Fonds Monétaire International².

➤ **La Commission de l'UEMOA**

La Commission de l'UEMOA exerce, en vue du bon fonctionnement et de l'intérêt général de l'Union, le pouvoir d'exécution, délégué par le Conseil des Ministres. La Commission transmet à la Conférence et au Conseil les recommandations et avis qu'elle juge utiles à la préservation et au développement de l'Union, elle exécute le budget de l'Union, elle peut saisir la Cour de Justice en cas de manquement des États membres aux obligations qui leur incombent en vertu du droit communautaire. Le siège de la Commission est à Ouagadougou au Burkina Faso³.

b) Les organes de contrôle

Les organes de contrôles sont composés de:

➤ **La Cour de Justice :**

La Cour de Justice veille à l'interprétation uniforme du droit communautaire et à son application et juge, notamment, les manquements des États à leurs «obligations communautaires». La Cour de Justice arbitre les conflits entre les États membres ou entre

¹ Art. 17 du traité de l'UEMOA.

² Art. 20. Du traité de l'UEMOA.

³ Art.26. du traité de l'UEMOA.

l'Union et ses agents, elle est composée de juges, un par État, nommés pour un mandat de six ans renouvelable. La Cour de Justice a son siège à Ouagadougou au Burkina Faso¹.

➤ **La Cour des Comptes**

La Cour des Comptes contrôle les comptes des organes de l'Union, et la fiabilité des données budgétaires nécessaires à l'exercice de la surveillance multilatérale. Trois conseillers sont mandatés pour six ans renouvelables une fois².

➤ **Comité Interparlementaire**

Le Comité Interparlementaire joue un rôle consultatif et d'animation des débats sur l'intégration. Il reçoit le rapport annuel de la Commission et s'exprime sous forme de rapports ou de résolutions. Le Comité Interparlementaire préfigure le parlement de l'Union qui sera chargé du contrôle démocratique des organes de l'Union. Son siège est à Bamako au Mali³.

c) Les organes consultatifs

Ils sont composés de :

➤ **La Chambre Consulaire Régionale**

La Chambre Consulaire Régionale est le lieu privilégié de dialogue entre l'UEMOA et les principaux opérateurs économiques.

La Chambre Consulaire Régionale, organe consultatif, créée par le Traité de l'Union, est chargée de réaliser l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration de l'UEMOA, notamment par : la participation à la réflexion sur le processus d'intégration et la mise en œuvre des réformes arrêtées par les organes compétents de l'Union, la promotion des échanges commerciaux et des investissements dans l'Union, l'appui technique aux chambres consulaires nationales et à leurs autres membres.

A son initiative ou à celle de la Commission, la Chambre donne des avis sur toute question relative à la réalisation des objectifs de l'Union, notamment :

- les législations commerciales, fiscale, douanière et sociale ;
- les négociations commerciales auxquelles participe l'Union ;
- la création et le fonctionnement de bourses de valeur ou de commerce, d'observatoires économiques ;
- la politique économique et monétaire.

¹ Art.38 du Traité de l'UEMOA et régie par la section 1 du protocole additionnel n° 1 ;

² L'article 38 du Traité de l'UEMOA et régie par la section II du protocole additionnel n° 1.

³ Art. 35 du Traité de l'UEMOA.

La Chambre regroupe les chambres consulaires nationales, les associations professionnelles et les organisations patronales des Etats membres. Son siège est à Lomé au Togo.

d) Les Institutions spécialisées autonomes

Elles concernent:

➤ La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

La BCEAO est un établissement public international dont le siège est établi à Dakar (Sénégal). Elle a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires sur le territoire des Etats de l'Union.

Le Conseil d'Administration est formé de dix huit membres, à raison de deux par Etat participant à la gestion de la Banque (huit pays membres + la France). Le Conseil d'Administration fixe notamment les conditions d'intervention de la Banque en matière monétaire. Il est présidé par le Gouverneur qui, cependant, ne participe pas aux votes. Le Gouverneur est nommé par le Conseil des ministres pour une période de six ans renouvelable. Il est assisté par un Vice Gouverneur nommé par le Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans renouvelable. La BCEAO dispose, dans chaque Etat membre, d'une agence nationale auprès de laquelle siège un Comité national du crédit composé du Ministre des finances, des deux représentants de l'Etat siégeant au Conseil d'Administration et de quatre autres membres nommés par le gouvernement. Le gouverneur de la BCEAO assiste aux séances avec voix consultative¹.

Sous le contrôle du Conseil d'Administration de la Banque Centrale, les Comités nationaux règlent à l'échelon national la distribution du crédit et le volume de l'émission.

➤ La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD)

Son siège est à Lomé (Togo). Elle a pour objectif de promouvoir le développement équilibré des États membres et de favoriser leur intégration. Par la collecte de disponibilités intérieures et la recherche de capitaux extérieurs, la BOAD contribue notamment au financement, sous des formes diverses, d'infrastructures de soutien au développement, de l'amélioration des conditions et moyens de production, de l'établissement de nouvelles activités².

Ajoutés à ces organes on trouve aussi des départements, tels que³ :

➤ Le Département des politiques économiques

Le Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques assure la coordination et la mise en œuvre de politiques communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

¹ Art.41 du traité de l'UEMOA.

² FIN BASE : base de données du marché financier régional « présentation ». UEMOA.13/05/2018.

³Tiego Tiemtore « L'intégration régionale en Afrique : Le cas de l'UEMOA » institut de recherches et d'études en relations internationales et européennes (ierie) - mémoire de master en relations internationales et européennes 2004, France. p 9-23.

- harmonisation du cadre juridique et comptable des finances publiques ;
- politique et pratique budgétaires des Etats membres de l'Union ;
- analyses économiques ;
- surveillance multilatérale de la convergence et des performances des politiques macro-économiques ;
- définition des valeurs de référence des critères quantitatifs pour les règles de convergence ;
- suivi de la dette intérieure et extérieure des Etats membres ;
- suivi et assistance aux Etats membres, dans le cadre de la gestion et la négociation des politiques d'ajustement structurel ;
- suivi de la politique monétaire ;
- suivi de la mise en œuvre de la liberté de circulation des capitaux ;
- suivi des marchés financiers ;
- élaboration de statistiques économiques et du code communautaire des investissements.

➤ **Le Département des politiques fiscales, douanières et commerciales**

L'harmonisation des politiques fiscales, douanières et commerciales est conduite par le Département des Politiques Fiscales, Douanières et Commerciales.

Le Commissaire chargé du Département des Politiques Fiscales, Douanières et Commerciales assure la coordination et la mise en œuvre de politiques communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- harmonisation des fiscalités intérieures, directes et indirectes ;
- politiques commerciales;
- concurrence ;
- promotion des échanges commerciaux intra-communautaires ;
- régime préférentiel des échanges intra-communautaires ;
- harmonisation des fiscalités de porte ;
- tarif extérieur commun ;
- assiette et quotité des prélèvements ;
- liquidation des compensations des pertes de recettes ;
- élaboration et gestion d'un code antidumping ;
- élaboration et gestion d'un code de l'évaluation en douane;
- élaboration de statistiques commerciales ;
- suivi de la mise en œuvre du droit d'établissement et des libertés de circulation des personnes, des biens et des services.

➤ **Le Département des fonds structurels et de la coopération internationale**

Le Commissaire chargé du Département des Fonds Structurels et de la Coopération Internationale assure la coordination et la mise en œuvre de politiques communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- Coordination de la gestion des Fonds structurels ; recherche de financement des projets et programmes d'intégration, en rapport avec le Président de la Commission ;
- suivi de la coopération institutionnelle avec la CEDEAO et avec les Organisations Inter- Gouvernementales Ouest Africaines ;
- suivi des relations avec l'Union Africaine et des programmes du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- gestion de la coopération avec l'Union Européenne ;
- coordination et suivi des dossiers relatifs à la coopération avec les partenaires multilatéraux (Banque Africaine de Développement, Banque Islamique de Développement, Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation, Fonds International pour le Développement Agricole, Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, etc.) et bilatéraux (France, Pays-Bas, Etats Unis d'Amérique, etc.), sauf en ce qui concerne les aspects techniques relevant des autres Départements ;
- suivi de la préparation des projets d'Accords de coopération entre l'Union et les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

➤ **Le Département du développement social**

Le Commissaire chargé du Département du Développement Social assure l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques sectorielles communes, de plans d'actions communautaires, dans les domaines ci-après :

- enseignement supérieur ; formation professionnelle ;
- santé ;
- promotion du rôle de la femme dans l'intégration régionale ;
- arts, culture et nouvelles technologies.

➤ **Le Département de l'aménagement du territoire, des infrastructures, des transports et des télécommunications**

Le Commissaire assure l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques sectorielles communes de l'Union, dans les domaines ci-après:

- aménagement du territoire communautaire ;
- désenclavement des Etats membres ;
- lutte contre les disparités régionales ;
- infrastructures ;
- transports ;
- télécommunications...

➤ **Le Département du développement rural et de l'environnement**

Le Commissaire chargé du Département du Développement Rural et de l'Environnement assure l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques sectorielles communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- agriculture et élevage ;
- pêche et sylviculture ;
- autosuffisance et sécurité alimentaires ;
- maîtrise de l'eau ;
- reboisement ;
- lutte contre la sécheresse ;
- lutte contre la désertification et l'érosion côtière ;
- protection des ressources naturelles en biodiversité ;
- amélioration de l'environnement en milieux rural et urbain.

➤ **Le Département de l'énergie, des mines, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme**

Le Commissaire chargé du Département de l'Energie, des Mines, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme assure l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques sectorielles communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- promotion de l'interconnexion des réseaux électriques ;
- promotion des énergies nouvelles et renouvelables ;
- élaboration et suivi de la mise en œuvre d'une politique industrielle communautaire, d'une politique minière communautaire ;
- définition des règles relatives à la propriété industrielle et à la normalisation ;
- élaboration d'un code communautaire des mines ;
- sécurité et optimisation des approvisionnements en hydrocarbures ;
- promotion de l'artisanat ;
- promotion du tourisme ;
- promotion du secteur privé et de la compétitivité.

Il est en outre, chargé, en relation avec le Président de la Commission, de la coordination et du suivi des activités de la Chambre Consulaire Régionale.

1.3.2. Le fonctionnement de l'UEMOA

L'UEMOA a une structure unique et représente une variante d'union monétaire intégrale (voire le tableau N°1). Nous allons voir dans ce qui suit, le fonctionnement de la zone UEMOA, ainsi que les avantages et inconvénients découlant de cette structure. Comme nous l'avons vu, il y a bien sur des arrangements entre l'UEMOA et la France, ces arrangements institutionnels donnaient aussi un accès plus facile, au marché européen en particulier et au

marché mondial en général, des produits agricoles et industriels issus de l'UEMOA¹. Les caractéristiques de la zone UEMOA sont résumées dans ce tableau :

Tableau N°1 : caractéristiques de la zone UEMOA

CARACTERISTIQUES	ZONE UEMOA
Convertibilité au compte courant	Oui
Intégration du marché des capitaux	Oui
Fixité des taux de change	Oui (marge nulle)
Crédibilité des parités au départ	Oui
Monnaie	Unique
Banques Centrales	Unique
Réserves communes	Oui
Intervention sur le marché des changes	Organisme unique

Source : Centre Africain des Etudes Monétaires (1991).

Cet arrangement institutionnel de l'UEMOA est-il optimal et permet-il des échanges bénéfiques entre les Etats-membres ? En plus d'avoir une structure unique grâce à l'arrimage de sa monnaie commune au Franc Français et à l'Euro à partir de 2000, l'intégration de l'UEMOA, comme nous l'avons vu, est inverse au schéma de BALASSA².

La fixation irrévocable des taux de change entre les différentes monnaies qui est considérée par la littérature comme le point de non retour dans un processus d'intégration monétaire, a été faite pour l'UEMOA dès sa création. C'est dire donc que l'UEMOA a à première vue, franchi l'étape la plus compliquée de l'unification dès sa création. En effet, le franc CFA était d'office la monnaie commune des anciennes colonies françaises de la zone franc de l'UMOA.

L'UEMOA est une union monétaire intégrale qui présente la particularité de ses accords avec le Trésor français et la fixité du taux de change du franc CFA à l'Euro. Nous analysons dans la prochaine section à l'aide des critères de convergence et certains indicateurs macroéconomiques l'adéquation de cette structure particulière.

Le rôle de tiers garant que joue le Trésor français est au centre des arguments. La valeur de la monnaie garantie par la France ne prend en compte aucun indicateur réel des

¹ DAKOUN Bonaventure Bazié « l'intégration de l'UEMOA est-elle une réussite ? » ; mémoire en vue d'obtention du diplôme de maîtrise, HEC Montréal 2008, p. 36, 47,48 et 49.

² Bella BALASSA, économiste hongrois, celui qui en 1961 a donné les étapes progressives pour une intégration.

économies de l'UEMOA et la majorité des devises provient de financement extérieur (aide au développement, prêts des institutions financières internationales). De ce fait, les critères de convergence nécessaire à une monnaie commune perdent leur signification. L'avantage que devrait procurer l'économie des ressources suite à la constitution des réserves communes de devises n'en est plus un du fait du rattachement du franc CFA à la Banque de France.

En effet, les Etats membres de l'UEMOA sont tenus par les clauses et ententes depuis le 25 septembre 2005 à verser 50% de leurs recettes d'exportations (devises) sur un compte d'opération ouvert à la Banque de France. Notons que de 1975 à 2005, ces mêmes Etats devaient reverser la totalité de leurs devises sur ce même compte d'opération. Cela signifie que les pays membres de l'UEMOA ne peuvent pas disposer librement de la totalité de leurs devises pour effectuer des opérations.

Les échanges commerciaux internationaux des pays membres se font par le biais de l'Euro et de la Banque de France. Par exemple, lorsque les pays membres de l'Union contractent une dette ou achètent du pétrole sur les marchés en dollars et que le dollar s'apprécie par la suite par rapport à l'Euro (pour simplifier disons que la valeur du dollar double par rapport à l'Euro) par la suite, la dette se trouve multipliée par deux pour ces pays, sans que ces derniers aient emprunté plus, la dette s'autonomise.

L'économie des ressources grâce à la centralisation de la politique monétaire doit aussi être nuancée. En effet, la politique monétaire bien que théoriquement commune, n'est pas souveraine et indépendante. Le conseil d'administration qui décide de toute modification des statuts de la BCEAO est constitué de seize membres dont deux représentants de la Banque de France, et les décisions importantes ne peuvent être adoptées qu'à l'unanimité. Structurellement, les deux représentants de Banque de France ont une minorité de blocage et la politique monétaire de l'UEMOA se trouve en fait définie par la France et non par les pays membres.

La garantie de fixité du taux de change du franc CFA avec le franc français (l'Euro à partir de 2000) se révèle ne pas être non plus un avantage, puisse que la Banque de France utilise ces réserves de devises des pays de l'Union déposés sur le compte d'opération pour fixer ledit taux de change. Lorsqu'il y'avait un excédent du franc CFA sur le marché des changes, la Banque de France utilise ces devises pour racheter l'excédent sur le marché et évite une dépréciation du franc CFA, toute chose qu'une Banque Centrale indépendante aurait pu faire¹. La garantie de parité des deux monnaies n'avait donc aucun coût pour la Banque de France, elle empêche uniquement les Etats de l'Union de disposer librement de leurs devises.

De plus, depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, cette clause s'est révélées sans effet et prouve que la France ne peut pas garantir la fixité du taux de change. Le cours du franc CFA sera fixé donc sur le marché. La Banque de France accorde aux pays de l'Union des

¹DAKOUN Bonaventure Bazié, op.cit, p.49.

droits de tirage spéciaux sur ses devises qui permettent de combler les déficits commerciaux de ces pays.

Section 2: Critères de convergence et indicateurs de performance macroéconomique dans l'UEMOA

Dans cette section nous allons analyser la performance de l'UEMOA à l'aide des critères de convergence et des indicateurs macroéconomiques les plus importants.

2.1 Critères de convergence

Les critères de convergences sont des objectifs déterminés qui ont pour finalités une harmonisation des pays à plusieurs niveaux et une réduction des écarts de performance à des niveaux jugés acceptables. Ils sont constitués des critères dits de premier rang et de critères de second rang et sont utilisés dans le cadre de la surveillance multilatérale destinée à contraindre les Etats membres à assainir leurs finances publiques et assurer ainsi la viabilité du schéma de l'union ainsi que d'éviter un très grand écart entre les économies nationale qui partageront une même monnaie au sein d'une union¹.

L'institution de la surveillance multilatérale permet aux Etats membres d'exercer leur droit de regard mutuel sur leurs politiques économiques en vue de faire face, à temps, aux graves déséquilibres macro-économiques éventuels préjudiciables à la stabilité monétaire². Ces critères de convergence incitent les Etats à une certaine harmonisation.

Les critères de convergence de l'UEMOA n'incluaient pas de directives sur le volume du commerce intra régional, ils font partie d'un ensemble de directives continues dans le Pacte de convergence et de stabilité de l'UEMOA (1999)³.

Ces critères n'ont pu être respectés par tous les Etats membres à l'année prévue de 2002 et le délai a dû être repoussé à 2005. Notons qu'en 2006, deux indicateurs complémentaires : l'inflation sous-jacente et le solde budgétaire corrigé, ont été adoptés au sein de l'UEMOA. Ces critères complémentaires visent à pouvoir mieux estimer la progression de la convergence et surtout d'extraire les composantes issues de facteurs exogènes donc hors contrôle des Etats.

Les pays membres de l'UEMOA n'ont à date pas pu remplir les critères de convergence et cela peut s'expliquer par un aléa moral, des sélections adverses et un manque d'incitation adéquate. Dans une intégration classique comme celle de l'UE, chaque Etat aspirant à rejoindre l'union devait auparavant remplir ces critères et cela constituait une forte incitation à réduire entre autres les déficits budgétaires.

Comme ces pays membres de l'UEMOA faisaient d'ores et déjà partie de l'Union et sachant qu'ils ne peuvent en être exclus parce qu'ils n'ont pas rempli les critères de

¹ DAKOUN Bonaventure Bazié op. cit. p. 48

² Tiego Tiemtore, « L'intégration régionale en Afrique : Le cas de l'UEMOA » Institut de recherches et d'études en relations internationales et européennes (irerie) - mémoire de master en relations internationales et européennes 2004, France, p. 24.

³ Acte additionnel N°04/99.

convergence, ne font pas un réel effort de contrôle des dépenses publiques et de réduction de leur endettement. Aucun Etat ne réduirait volontairement ses dépenses publiques pour réduire le déficit budgétaire de peur de susciter un mécontentement de sa population.

Voici donc ces critères de convergence regroupés en deux grands groupes selon leur importance¹ :

a) Les Critères de premier rang

Les critères de premier rang sont caractérisés par :

- le ratio solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal -3% ;
- le taux d'inflation annuel moyen qui ne doit pas dépasser 3% ;
- le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70% ;
- le sous-critère de non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante.

b) Les critères de second rang

- le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales pour une norme communautaire de 35,0% maximum ;
- le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales (norme communautaire de 20% minimum) ;
- le ratio du solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB pour une norme communautaire d'un déficit ne devant pas dépasser 5% ;
- le taux de pression fiscale pour une norme communautaire supérieur ou égal à 20%.

2.2. Indicateurs de performance macroéconomiques dans l'UEMOA

Dans notre analyse, nous nous sommes basés sur un certain nombre d'indicateurs macroéconomiques tirés des rapports de l'UEMOA et des organismes internationaux comme le FMI. Ces indicateurs sont:

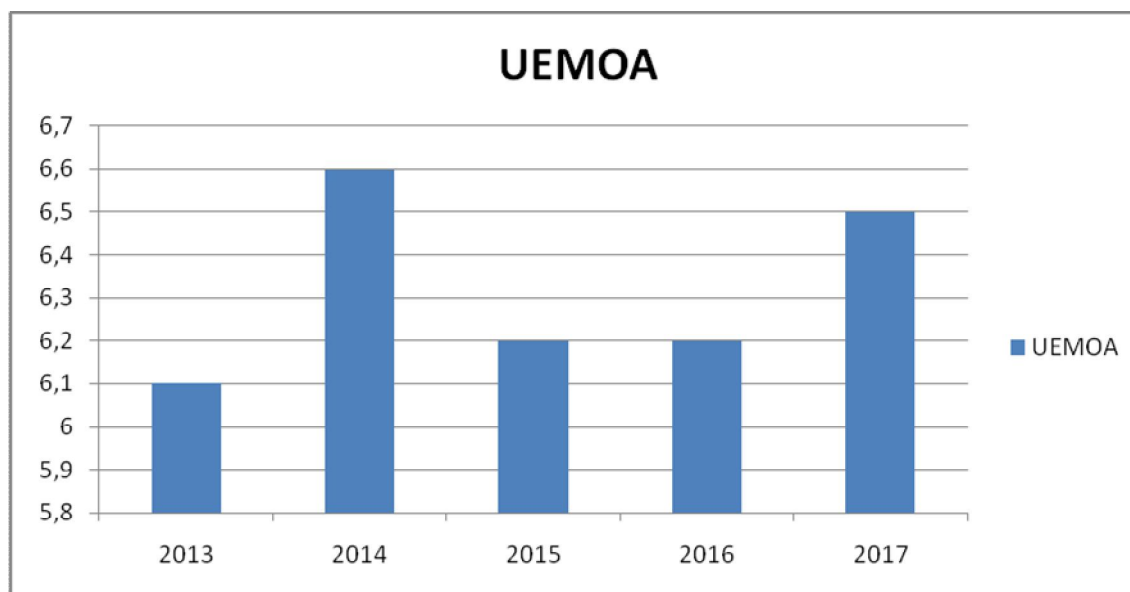
- le taux de croissance économique (PIB réel);
- l'inflation ;
- le chômage ;
- le solde commercial et autres indicateurs tels que :
 - la situation démographique ;
 - le solde budgétaire et la situation monétaire.

¹ Tiago Tiemore, op. cit. p.24.

2.2.1. Taux de croissance réel du PIB dans l'UEMOA (de 2013 à 2017).

En économie, la croissance désigne l'évolution annuelle, exprimée en pourcentage du PIB (PIB réel ou nominal), dans notre analyse nous ferons appel au PIB réel. L'évolution de la croissance réelle du PIB de 2013 à 2017 est illustrée dans le graphe ci-après :

Graphe N°2 : L'évolution de la croissance réel du PIB dans l'UEMOA (entre 2013-2017)



Source : Rapport du FMI No. 17/99, avril 2017. P.33.

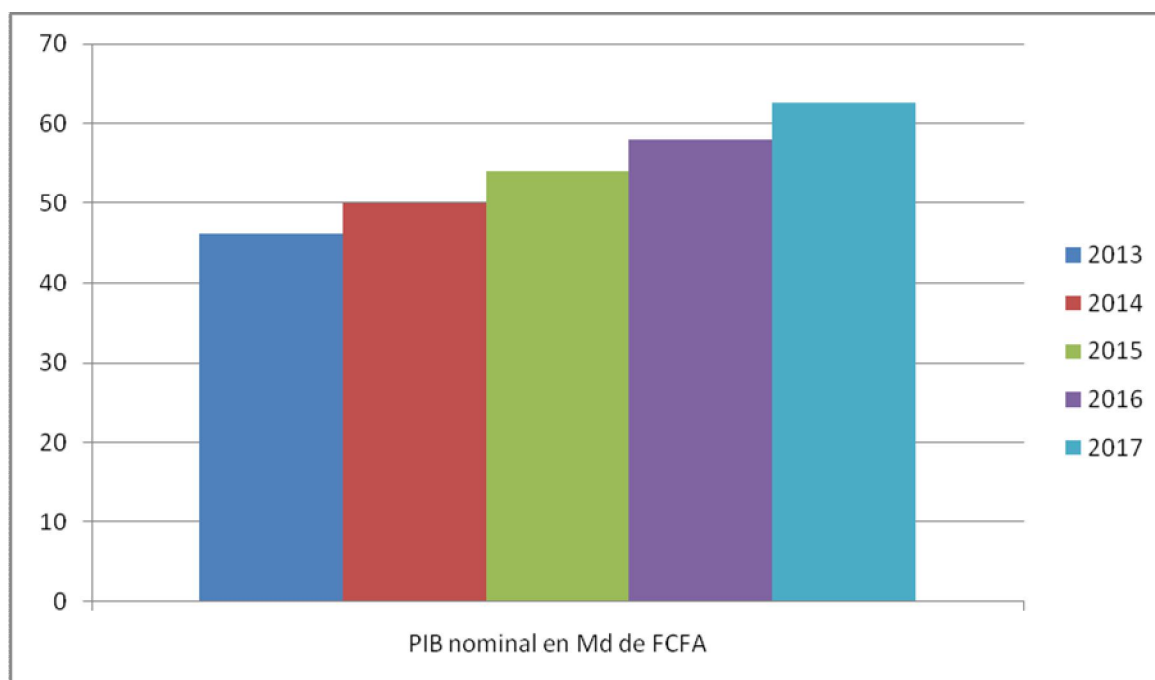
La croissance est restée modérée dans la zone UEMOA de 2013 à 2017 avec une légère fluctuation comme l'indique le graphe. Tous les Etats membres ont enregistré une croissance supérieure ou égale à 5% en 2017. Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (5,4%), Burkina Faso (6,9%), Côte d'Ivoire (8,1%), Guinée-Bissau (5,9%), Mali (5,3%), Niger (5,2%), Sénégal (6,8%) et Togo (5,0%). Cette bonne tenue de l'activité économique dans l'Union s'explique par les résultats positifs au niveau du secteur primaire, le dynamisme du BTP et le maintien des performances au niveau des transports et communications. Une croissance de 6,9% est attendue en 2018¹ (voir annexe, tableau N° 1).

2.2.2. Le PIB nominal dans l'UEMOA de 2013 à 2017 en milliard de FCFA

Le PIB nominal a connu une légère augmentation dans une période de 5ans, en passant de 46,194mds DE FCFA en 2013 à environ 60md en 2017. Le graphe ci-après illustre une évolution moyenne PIB nominal par année des 8 pays de l'union.

¹ Direction de la prévision et des études économiques de l'UEMOA, « note de conjoncture économique régionale dans l'UEMOA » N° 38, 4^{ème} trimestre 2017. P. 06.

Grphe N° 3 : L'évolution du PIB nominal en milliards de FCFA dans la zone UEMOA de 2013 à 2017



Source : Rapport du FMI sur l'UEMOA 2017, p. 26.

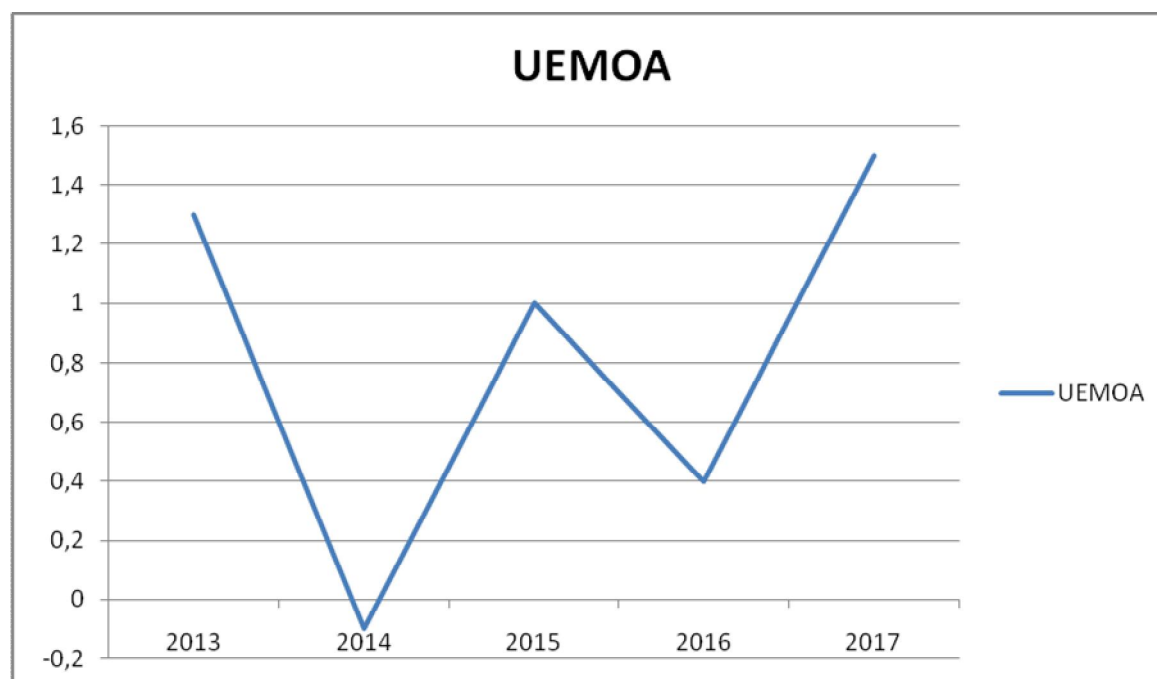
On remarque une légère augmentation du PIB nominal au sein de l'UEMOA pendant toute la période étudiée (2013-2017), mais cette augmentation est hétérogène car il y a des pays avec une forte augmentation, le cas de la Côte d'Ivoire qui est passé de 14 140mds de FCFA 2013 à 19 955mds en 2017, et le Sénégal qui passe de 7 680mds de FCFA en 2013 à 8 000mds en 2017 ; et d'autres avec une faible augmentation comme la Guinée-Bissau qui avait 440mds de FCFA en 2013 et 650mds de FCFA en 2017, et le Togo qui passe de 2 149,5mds de FCFA en 2013 à 2 400mds en 2017¹. On peut voir un écart très important entre les pays de la zone, ce qui constituerait, selon la théorie de la ZMO, une entrave au développement au sein de l'union (voir annexe, tableau N°2).

2.2.3. Evolution de l'inflation dans l'UEMOA de 2013 à 2017

La zone UEMOA a enregistré un taux d'inflation très bas au cours des cinq dernières années, avec des variations sensibles (évolution à la baisse) de 2013 à 2014, puis à une stabilisation des prix jusqu'en 2017. Le graphe ci-après illustre cette évolution.

¹ www.wikipédia.com, « PIB nominal des pays de l'UEMOA », consulté le 18/06/2018.

Graph N°4 : L'évolution en pourcentage de l'inflation dans l'UEMOA de 2013-2017



Source : Rapport du FMI sur l'UEMOA année 2017, p.8.

Au vu du graphe N°4 on remarque que le taux d'inflation s'est situé en territoire négatif au cours de l'année 2014, pour la première fois depuis 1990. En effet, le niveau général des prix à la consommation dans l'UEMOA a enregistré une variation, en moyenne, de -0,1% en 2014 contre 1,5% en 2013. La baisse du niveau général des prix observée en 2014 est globalement localisée au niveau des produits alimentaires. La détente des prix des denrées alimentaires s'explique par une offre suffisante, l'orientation baissière des cours mondiaux des produits alimentaires importés par l'Union et la poursuite des actions entreprises dans les Etats pour lutter contre le phénomène de la vie chère¹.

Le repli du niveau général des prix dans l'Union a été également favorisé par la baisse des cours mondiaux du pétrole brut et la diminution des loyers au Sénégal, décidée par les autorités de ce pays. La baisse du niveau général des prix a toutefois été atténuée par le renchérissement des services, notamment l'augmentation des tarifs de l'électricité au Mali et de l'eau courante au Burkina, décidée dans le cadre de politiques tarifaires mises en œuvre dans ces pays et l'augmentation des loyers en Côte d'Ivoire.

La hausse enregistrée est principalement liée à celle des prix des produits alimentaires, avec une variation de 2,9% contre 2,2% en 2015. A l'inverse le prix des articles d'habillement et de chaussures baisserait de 0,7% après une hausse de 1,3% en 2015. Au niveau des transports, le recul des prix s'accélérerait avec une baisse de 2,0% après 1,1% en 2015. Le taux d'inflation annuel ressortirait à 0,4% en 2016 contre 1,0% en 2015.

En 2017 il y a eu une hausse de l'inflation comparativement à l'année précédente en passant de 0,4% en 2016 à 1,5% en 2017, cela s'explique par la hausse du niveau général des prix

¹ UEMOA, « Rapport annuel 2016 sur le fonctionnement et l'évolution de l'UEMOA », p.19.

observé au niveau de la quasi-totalité des fonctions de consommation à l'exception de « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-0,1%), et de communication (- 2,9%)¹(Voir annexe, tableau N°2).

2.2.4. Le chômage au sein de l'UEMOA

Les données concernant le chômage au sein de l'UEMOA datent de 2002 et ont pour source le rapport commandité par la commission de l'UEMOA.

Au-delà des spécificités nationales, le marché du travail présente de fortes similitudes et un certain nombre de caractéristiques communes à savoir:

L'entrée précoce des enfants sur le marché du travail est un phénomène préoccupant : 13% des jeunes de 10 à 14 ans exercent un emploi ;

Pour quatre inactifs sur dix, l'absence d'activité correspond en fait à une forme de chômage déguisé dans la mesure où ils se sont retirés du marché du travail parce qu'ils ne pensent pas pouvoir obtenir d'emploi ;

Le chômage affecte autant les hommes que les femmes et il touche beaucoup plus les jeunes. Même si le diplôme n'est pas un viatique contre le chômage, l'école continue à protéger contre le risque de se retrouver sans emploi. Un sérieux effort doit être consenti par les autorités pour appuyer les chômeurs, notamment en matière d'informations ;

Le secteur informel occupe de très loin la première place : 76 % des actifs occupés y sont employés. En conséquence, toute stratégie efficace de lutte contre la pauvreté urbaine passe par la mise en place de politiques favorisant l'insertion et la productivité du secteur informel.

Avec un taux de 67% sur l'ensemble des sept grandes villes, le sous-emploi du facteur travail constitue le principal problème que rencontre le marché du travail, et plus généralement l'économie urbaine de la région ;

Les femmes gagnent en moyenne moitié moins que les hommes, malgré un rattrapage très sensible en matière de scolarité. Une plus grande attention devrait être portée à la réduction des inégalités de genre ;

Les données montrent qu'il existe un profond désajustement entre les projets professionnels et les opportunités réelles d'emplois. En conséquence, les nouvelles générations vont au devant de sévères désillusions, qui, si elles ne sont pas corrigées, sont porteuses de tensions sociales potentielles. Une meilleure adéquation entre la formation et les perspectives d'embauche est nécessaire².

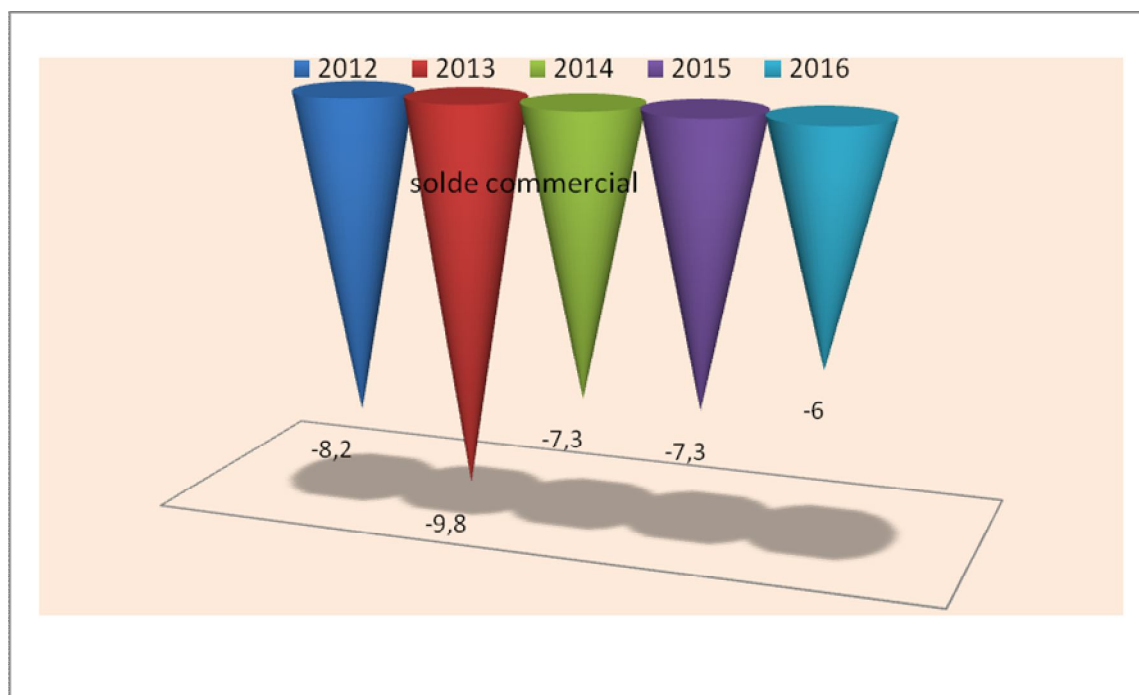
¹www.bceao.int, « Rapports sur la politique monétaire dans l'UEMOA, 2014 et 2015 », p.7.

² Rapport commandité par la Commission de l'UEMOA, avec le financement de l'Union européenne, a été confiée à AFRISTAT, coordonné par DIAL (Développement et Insertion internationale) réalisé par l'Institut national de la statistique (INS) de chaque Etat, 2002, p.2.

2.2.5. Le solde commercial de l'UEMOA de 2012 à 2016 en pourcentage du PIB

Le solde commercial est la différence entre les exportations et les importations des biens et services. Cette analyse, dans le cas de l'UEMOA doit être abordée dans une vision d'ensemble, en considérant les 8 pays comme ayant une seule frontière. Le graphe ci-dessous illustre l'évolution du solde du commerce extérieur de l'UEMOA de 2012 à 2016.

Graphe N°5: Le solde commercial de l'UEMOA entre 2012 et 2016 en pourcentage du PIB



Source : BCEAO, statistiques douanières 2016.

On remarque une à partir de ce graphe une légère amélioration du déficit du solde commercial des pays de l'UEMOA, après une accentuation significative observée un an plus tôt, dans un contexte de détérioration des termes de l'échange. Cette évolution est liée notamment à l'alourdissement de la facture alimentaire et énergétique, ainsi qu'à l'accroissement des achats des biens d'équipement. Le déficit commercial, établi sur la base des données douanières, est ressorti à 1.874,7 milliards FCFA contre 2.557,0 milliards FCFA en 2013 et 1.931,0 milliards FCFA en 2012. Le solde des échanges commerciaux de l'Union est ressorti déficitaire vis-à-vis de l'ensemble des principaux groupes de pays partenaires, à l'exception de ceux du continent africain. Le déficit le plus important a été enregistré vis-à-vis de l'Asie (1.750,7 milliards), en particulier la Chine (1.209,3 milliards) à 2.230,6 milliards un an plus tard. Les exportations de biens des pays de l'UEMOA, exprimées en valeur, se sont accrues de 6,4% en 2014 contre 2,8% en 2013.

Le déficit du commerce des biens de l'Union a poursuivi sa tendance à l'amélioration, entamée en 2014, en ressortant à 0,8% du PIB en 2016 contre 1,3% du PIB en 2015, sous l'effet d'un allègement de la facture pétrolière. Le solde de la balance des biens et services de l'Union s'est établi à -6,0% du PIB en 2016 contre -7,3% en 2015, soit une amélioration de 1,3 point de

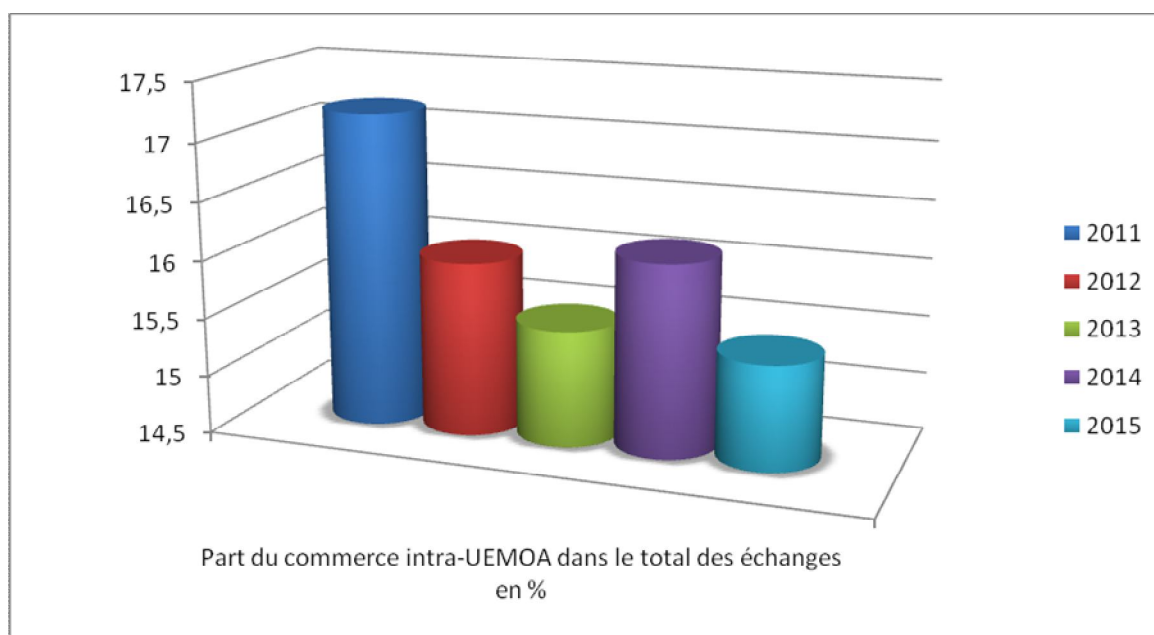
pourcentage, en ligne avec la réduction des acquisitions de produits pétroliers et la diminution du solde déficitaire des services de transport.

Le déficit commercial de l'Union s'est établi à 482,7 milliards ou 0,8% du PIB en 2016 contre 716,2 milliards ou 1,3% du PIB en 2015, soit une diminution de 0,5 point de pourcentage. Cette évolution est imputable principalement à la réduction de la facture pétrolière, à la suite de la baisse des cours mondiaux. Hors Côte d'Ivoire et Guinée-Bissau, seuls pays de l'Union à réaliser un excédent commercial, ce déficit ressortirait à 4,6% du PIB en 2016 contre 5,6% en 2015, soit une amélioration de 1,0 point de pourcentage¹.

2.2.6. Les transactions commerciales dans l'UEMOA

On constate une baisse des échanges intra-UEMOA entre 2011 et 2012 en passant de 17% à environ 15,5%. Le total des échanges commerciaux (intracommunautaires et extracommunautaires) de l'Union en 2015 est évalué à 30 704 milliards de FCFA en hausse de 11,6% par rapport à celui de 2014. Le commerce extracommunautaire de 2015 était de 27 444 milliards de FCFA en progression de 11,0% par rapport à son niveau de 2014. Le commerce intracommunautaire de 2015 était de 3 259 milliards de FCFA en augmentation de 17,3% par rapport à 2014.² On note une amélioration de la part du commerce intracommunautaire de 0,5 point par rapport à son niveau de 2014. Le graphe ci-après illustre l'évolution des échanges au sein de l'UEMOA de 2011 à 2015.

Graphe N°6 : Evolution des échanges intra-UEMOA de 2011 à 2015



Source : BCEAO, rapport de la cellule sous régionale.

¹ Rapport de la BCEAO 2014, op. cit. p.8.

² www.uemoa.int « Rapport 2016 de la Surveillance commerciale dans l'espace UEMOA » p. 36.

Les pays de l'Union participent de manière différenciée au dynamisme du commerce intra communautaire en termes d'exportations et d'importations. Les exportations intracommunautaires ont été évaluées à 1 423,5 milliards de FCFA en légère hausse de 2,8% par rapport à leur niveau de 2011 et les importations intracommunautaires ont été de l'ordre de 1 128 milliards de FCFA en diminution de 8,1% par rapport à 2011. En termes de part de marché au niveau régional, la Côte d'Ivoire a fourni en 2012, 43,7% des exportations intracommunautaires, elle est suivie du Sénégal avec 20,7%. Les plus gros importateurs au sein de l'Union sont le Mali (35 à 50% des importations intracommunautaires) et le Burkina Faso (17 à 28% des importations intracommunautaires) qui à eux deux totalisent plus de 60% des importations communautaires. Ces classements n'ont pas véritablement varié depuis la mise en place de l'Union¹. Les produits échangés sont principalement les préparations alimentaires (lait, bouillons etc.), les produits du crû (céréales, animaux vivants) et les huiles alimentaires.

Bien que le poids des échanges intra régionaux rapportés aux exportations totales de l'Union soit supérieur à celui de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (environ 3,1%), il demeure inférieur à ceux des autres zones d'intégration économique comme l'Union Européenne (60,0%) ou les pays membres de l'Accord de libre échange nord américain (40,0%). Les échanges intra-UEMOA, rapportés aux exportations totales, sont passés, de 17,0% en 2014 à 16,0% en 2015. Leur part dans les importations totales a aussi baissé de 0,6 point de pourcentage, passant de 15,3% en 2014 à 14,7% en 2015. Par rapport au total des flux commerciaux, ces échanges représentent 15,3% contre 16,1% relevé une année plus tôt, soit un repli de 0,8 point de pourcentage².

Les échanges de biens entre les pays membres, évalués sur la base des travaux de la Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des données sur les échanges intra-UEMOA, font apparaître une quasi-stabilité des flux intra-communautaires par rapport à l'année 2014. En effet, ces flux commerciaux se sont établis à 2.236,1 milliards, contre 2.230,6 milliards en 2014, soit une légère amélioration de 0,2%. Cette évolution est principalement imputable au repli des échanges intra-communautaires des produits pétroliers du fait de la baisse des cours internationaux. Toutefois, elle a été atténuée par l'accroissement des échanges de produits agricoles, consécutif à l'augmentation de l'offre intra-régionale de ces produits, en ligne avec la bonne campagne agricole 2014/2015 enregistrée dans la Zone³.

La Côte d'Ivoire et le Sénégal restent les principaux fournisseurs intra-régionaux, avec respectivement 40,8% et 20,6% des exportations totales en 2015. L'année précédente, leurs parts respectives étaient de 36,4% et 19,0%. Le Mali et le Burkina continuent également d'occuper les première et deuxième places des importateurs intra-communautaires, avec respectivement 29,3% et 22,2% des approvisionnements, contre 30,1% et 26,7% enregistrés un an plus tôt. Les produits pétroliers demeurent au premier rang des transactions intra-

¹ BCEAO, « Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA », 2016, p.26.

² UEMOA, « Rapport annuel sur la surveillance commerciale », 2014, p.20.

³ Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Direction Générale de l'Economie et de la Monnaie, Direction des Statistiques Service de la Balance des Paiements, « balance des paiements et position extérieure globale régionales de l'UEMOA au titre de l'année 2015 », page 33.

UEMOA, avec une part de plus de 36,5% des échanges commerciaux intra-UEMOA. L'importance des approvisionnements en produits pétroliers s'explique par la présence de l'offre intracommunautaire, avec la commercialisation de pétrole raffiné par le Niger sur le marché intracommunautaire depuis 2013.

Les transactions intra-communautaires sur les biens, les services, les revenus primaires et secondaire, les flux d'investissements directs étrangers, les investissements de portefeuille et les autres investissements ont été caractérisés par la persistance haussière au cours de l'année 2015. En revanche, les transactions en capital se sont inscrites à la baisse.

Section 3 : Autres indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA

Outre les indicateurs étudiés précédemment, il existe d'autres indicateurs macroéconomiques comme : la situation sociodémographique ; solde budgétaire et la situation monétaire ; ces indicateurs sont importants pour la compréhension de la situation économique-sociale dans la zone UEMOA.

3.1. Situation sociodémographique dans l'UEMOA

L'espace UEMOA s'étend sur une superficie de 3 506 126 km² avec une population estimée à 112 millions d'habitants. Trois des huit Etats membres sont des pays enclavés. Le niveau de pauvreté reste élevé et touche environ une personne sur deux dans la zone UEMOA. Le tableau ci-après illustre la situation sociodémographique de la zone durant l'année 2016.

Tableau N°2 : Indicateurs sociodémographique dans la zone UEMOA en 2016¹

	Superficie en km ²	Population(en millions d'habitats)	Taux de pauvreté
Bénin	112 622	10,6	40,1%
Burkina Faso	274 222	18,5	40,1%
Côte d'Ivoire	322 462	22,7	46,3%
Guinée Bissau	36 125	1,7	68,3%
Mali	1 240 198	18,0	47,2%
Niger	1 267 000	19,2	45,4%
Sénégal	196 712	14,3	46,7%

¹www.uemoa.int, « Rapport 2016 de la Surveillance commerciale dans l'espace UEMOA » p.12.

Togo	52 785	7,1	55,1%
UEMOA	3 506 126	112	49%

Source : Base de données UEMOA et Etats membres.

3.2. Les Recettes et les Dépenses publiques dans l'UEMOA de 2013 à 2017

Les recettes et les dépenses publiques au sein de l'UEMOA ont connues des fluctuations au cours des cinq dernières années (2013-2017) en passant de 17,8% à 19,2% du PIB pour les recettes et de 23,8% à 26,1% respectivement.

3.2.1. Les Recettes dans l'UEMOA

Les recettes publiques ont connu une évolution moindre au sein de l'UEMOA malgré l'effort considérable des Etats pour assainir les finances publiques ; elles représentent 17,8% du PIB en 2013 ; 17,4% en 2014 ; 18,3% en 2015 ; 18,6% en 2016 et 19,2% en 2017¹. Sur ce, l'analyse des données conjoncturelles sur les finances publiques pour le quatrième trimestre de l'année 2017 indique que les recettes totales de l'Union se sont établies à 3 324,8 mds, contre 3 453,6 mds au quatrième trimestre de l'année précédente. Autrement dit, cette évolution correspond, en glissement annuel, à une diminution de 128,8 mds, soit une baisse relative de 3,7%. Dans la même période, l'évolution de la situation financière des Etats membres de l'Union a été globalement déterminée par la baisse de 179,2 mds (-30,4%), enregistrée au niveau des recettes totales au Mali.

Si la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau ont affiché des diminutions beaucoup plus faibles de leurs recettes totales, avec des baisses respectives de 17,1 mds (-1,6%) et 2,7 mds (-11,2%). Sur la même période, les recettes budgétaires ont évolué à la hausse dans les autres Etats membres de l'Union avec, notamment, une augmentation de 36,8 mds au Burkina Faso correspondant à une hausse relative de 11,1%.

Du point de vue des composantes des recettes, la dynamique observée au niveau de l'Union tient, dans une large mesure, à la baisse des ressources collectées au titre des «autres recettes» au Mali et, dans une moindre mesure, à la diminution de 24,4 mds (-1,0%) relevée au niveau des recettes fiscales de l'Union. Cette baisse des recettes fiscales résulte notamment des replis observés au Bénin (-71,9 mds, soit -16,0%), au Niger (-10,4 mds, soit -6,2%) et au Sénégal (-12,6 mds, soit -2,6%).

Concernant les recettes non fiscales de l'Union, elles se sont globalement affichées en hausse de 105,7 mds, soit une progression relative de 30,8%. Cette évolution des recettes non fiscales s'explique notamment par les hausses respectives de 89,4 mds, 59,4 mds et 16,0 mds relevées au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. Sur la période, les recettes non fiscales ont évolué à la baisse dans les autres Etats membres de l'Union, notamment dans les deux premières

¹ Rapport du FMI sur l'UEMOA, op. cit. p.4.

économies de l'Union, à savoir la Côte d'Ivoire (-27,6 mds, soit -16,2%) et le Sénégal (-17,2 mds, soit -50,7%)¹.

3.2.2. Les Dépenses publiques dans l'UEMOA

Les dépenses publiques au sein de l'UEMOA ont enregistré une augmentation (en pourcentage de PIB), en passant de 23,8% en 2013 à 23,5% en 2014 ; de 24,9% en 2015 puis à 25,5% en 2016, en effet au terme du quatrième trimestre 2017, les dépenses publiques totales de l'Union sont globalement ressorties en hausse de 682,0 mds, c'est-à-dire en augmentation relative de 15,9% par rapport au dernier trimestre de l'année 2016. A l'exception notable du Sénégal et du Mali qui ont enregistré des baisses significatives de leurs dépenses totales, avec des diminutions respectives de 196,3 mds (-24,4%) et 108,9 mds (-12,9%), le reste de l'Union a plutôt affiché des évolutions à la hausse des dépenses budgétaires. Des hausses de 354,8 mds, 256,2 mds, 226,0 mds et 153,6 mds ont ainsi respectivement été relevées en Côte d'Ivoire (+27,5%), au Burkina Faso (+56,5%), au Niger (+77,5%) et au Bénin (+26,2%)².

Concernant les composantes des dépenses publiques, il ressort une évolution à la hausse (+445,7 mds, soit +26,9%) des dépenses courantes de l'Union qui sont ressorties à 2 105,1 mds (hors Togo et Mali). Cette dynamique résulte de l'augmentation des dépenses sur salaires et de fonctionnement dans tous les Etats membres, à l'exception notable du Sénégal qui a enregistré une baisse de 48,7 mds (-20,4%) de ses dépenses courantes. La hausse la plus importante a été observée en Côte d'Ivoire où lesdites dépenses se sont affichées en hausse de 279,2 mds (+42,9%) sur la période. Quant aux dépenses en capital, elles ont connu une augmentation de 504,8 mds en glissement annuel, soit une progression relative de près d'un tiers (+31,4%). Cette évolution à la hausse des dépenses d'investissement de l'Union s'explique par les augmentations relativement importantes enregistrées au Burkina Faso (+184,7 mds, soit +101,5%), au Niger (+179,9 mds, soit +120,3%) et en Côte d'Ivoire (+177,9 mds, soit +52,5%). Parmi les Etats membres, seuls le Sénégal (-156,9 mds, soit -43,4%) et la Guinée-Bissau (-3,7 mds, soit -11,2%) ont affiché des dépenses en capital en baisse³.

3.2.3. Le Solde budgétaire de l'UEMOA

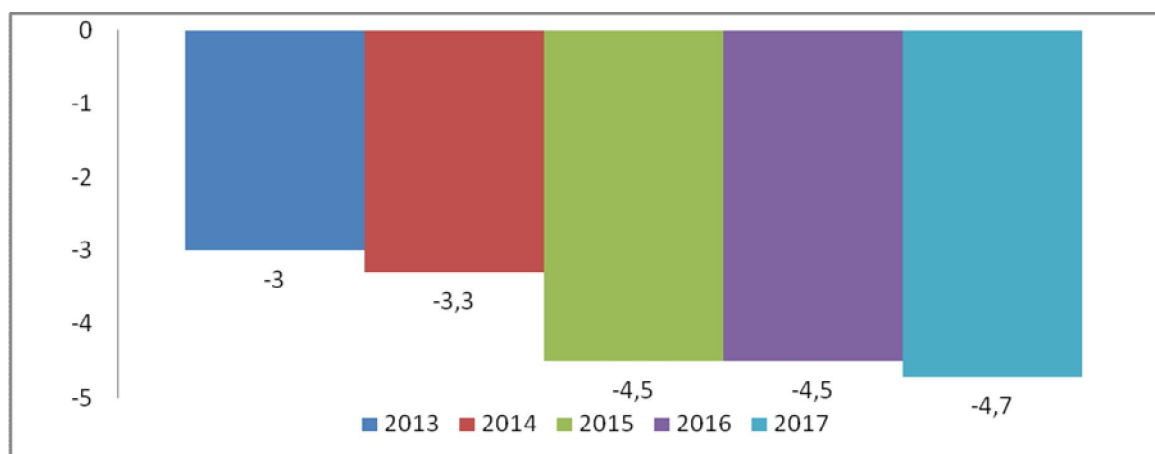
Le solde budgétaire représente la différence entre le niveau des recettes et le niveau des dépenses constatées dans le budget de l'Etat. Au sein de l'UEMOA ce solde est déficitaire durant toute la période étudiée (2013-2017), comme nous pouvons le voir dans le graphe ci-après.

¹ Institut National des Statistiques(INS) des Etats membres de l'UEMOA, cité par Direction de la prévision et des études économiques de l'UEMOA, « note de conjoncture économique régionale dans l'UEMOA » N° 38, 4^{ème} trimestre 2017. P. 15-17.

² Rapport du FMI, op. cit p.4.

³ Rapport 2016 de la Surveillance commerciale dans l'espace UEMOA, p.23.

Graphe N°7: Le solde budgétaire global de la zone UEMOA de 2013 à 2017



Source : Rapport du FMI sur l'UEMOA, 2017, p.26.

L'exécution budgétaire au quatrième trimestre 2017 affiche une aggravation des déficits publics dans la plupart des Etats membres de l'Union. Cette dynamique globale s'explique notamment par la détérioration de la position budgétaire qui a marqué l'évolution des finances publiques de la Côte d'Ivoire (-345,4 mds), du Niger (-218,6 mds), du Bénin (-185,5 mds) et du Burkina Faso (-164,8 mds). Cependant, la détérioration de la position budgétaire observée dans ces Etats membres en glissement annuel a été atténuée par les améliorations constatées au Sénégal (+238,1 mds) et au Mali (+110,7 mds) qui se sont notamment traduites par des excédents budgétaires au quatrième trimestre 2017.

3.3. La Situation monétaire dans l'UEMOA

Pour mieux comprendre la situation monétaire au sein de l'UEMOA, nous allons faire appel à deux indicateurs importants : la masse monétaire et le taux de change effectif réel.

3.3.1 Masse monétaire

Les données conjoncturelles de la situation monétaire de l'Union indiquent une augmentation de 1391,9 mds de la masse monétaire lors du quatrième trimestre 2017, correspondant à une progression relative de 6,2%, par rapport au troisième trimestre de la même année. Cette dynamique de hausse des disponibilités monétaires a été générale au niveau des Etats membres de l'Union, même si elle a été essentiellement portée par les évolutions relativement importantes constatées en Côte d'Ivoire (+640,3 mds, soit +6,7%), au Burkina Faso (+237,8 mds, soit +7,7%), au Sénégal (+173,9 mds, soit +3,9%) et au Mali (+157,1 mds, soit +6,7%)¹.

3.3.2 Le taux de change effectif réel (TCER)

Le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié de 4,3% au quatrième trimestre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution reflète principalement la hausse du taux de change effectif nominal de 7,7%, atténuée par un différentiel d'inflation favorable à l'Union de 3,4 points de pourcentage. L'évolution du taux de change effectif

¹ <http://www.imf.org>, Rapport du FMI No. 17/99, Avril 2017, p. 33.

nominal au quatrième trimestre 2017 traduit l'appréciation, en rythme annuel, du franc CFA par rapport au naira (+9,3%), au cedi ghanéen (+19,5%), au yen japonais (+12,7%), au dollar américain (+9,2%), au rand sud-africain (7,1%) et au yuan chinois (+5,7%). Le taux d'inflation dans l'Union s'est situé à 0,9% au quatrième trimestre 2017 contre une hausse de 4,3% en moyenne dans les pays partenaires¹.

CONCLUSION

L'UEMOA de base a été créée afin d'assurer une amélioration du niveau de vie de la population tel que la réduction de la pauvreté, du chômage et de l'inflation. Constitué de plusieurs organes qui assurent son fonctionnement et permet ainsi une organisation et une hiérarchisation du pouvoir au sein de l'UEMOA. Cette dernière a une structure unique et une organisation particulière de fait de la présence de la France dans sa gestion.

Grâce aux mécanismes mis en place par le traité de l'UEMOA, les pays membres ont connus en moyenne une amélioration des indicateurs économiques (croissance de PIB, l'Inflation, etc.). Après l'analyse de certains indicateurs économiques tels que l'inflation, le chômage, la croissance, le PIB, le taux de change effectif, la pauvreté, la balance commerciale, les échanges intra-UEMOA, il peut en ressortir que la zone UEMOA n'est généralement pas un échec comme le prétend ses détracteurs, quoi que sa situation n'est pas l'une des meilleures compte tenu de certains indicateurs comme les finances publiques, solde commercial, le niveau de la pauvreté qui touche une personne sur deux dans la zone. Malgré l'amélioration de ses indicateurs, la situation reste préoccupante et les pays de l'UEMOA sont toujours considérés comme des pays pauvres très endettés (PPTE) par les nations unies.

Pourquoi l'amélioration de ses indicateurs est-elle si lente ? Est-ce parce que la mise en place de l'UEMOA n'a pas suivi les étapes établies dans les théories d'intégration comme par exemple celle de BALASSA énoncées dans le premier chapitre ? Ces questions feront objet du 3^{ème} chapitre.

¹ Rapport sur la politique Monétaire de l'UMOA de la BCEAO (Edition de mars 2018), p. 21

CHAPITRE III

Chapitre III : L'appréciation de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est de faire un rapprochement entre les observations du deuxième chapitre (état de lieu de l'UEMOA), les observations faites sur le terrain et les normes théoriques propres à notre thème qui est « l'intégration régionale ». Il s'agit ainsi de faire une appréciation de l'état actuel de la zone UEMOA, savoir si les objectifs de base sont atteints si non, faire ressortir les obstacles bloquant la réalisation de ces objectifs, faire ressortir les points forts et faibles de cette zone c'est-à-dire les éléments qui font d'elle une zone plus ou moins réussie. Nous allons être en mesure de comparer les objectifs fixés par l'UEMOA en termes des critères de convergence et d'observer le respect ou le non respect de ces critères.

Les divergences sur l'organisation et le fonctionnement du l'UEMOA étant multiples, nous essayerons d'étaler les critiques ou les points de vue de certains économistes ayant de façon approfondie des connaissances sur l'UEMOA et faire ressortir ce qui selon eux entrave l'évolution de cette dernière ; enfin nous verrons les leçons issues de l'expérience de la zone UEMOA pouvant servir au reste du monde ou à d'autres pays voulant s'intégrer.

Section1 : L'UEMOA et la ZMO

L'objectif de cette section est d'apprécier la zone UEMOA du point de vue de la Théorie de Zone Monétaire Optimale traitée dans le premier chapitre ; nous essayons à travers certains critères de convergence prédéfinies, de vérifier si la zone UEMOA répond à ces critères ou pas, en fait nous comparons la situation de l'UEMOA en pratique avec ceux qui a été dit dans la Théorie.

1.1 La mobilité des facteurs au sein de l'UEMOA

La mobilité des facteurs au sein d'une union constitue l'un des critères essentiels de son optimalité comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, il s'agit de : la mobilité du facteur travail et la mobilité du facteur capital essentiellement.

a) Mobilité du facteur travail au sein de l'UEMOA

L'étude de la mobilité de la main d'œuvre au sein de l'UEMOA reste difficile notamment à cause d'un manque de données significatives sur les mouvements migratoires. Néanmoins, selon les enquêtes menées par le réseau migratoire urbain en Afrique de l'Ouest (REMUAO) sur les pays de l'UEMOA les migrations intra zone représente environ 57% de la migration total. Ce qui pourrait à priori attester d'une relative mobilité dans la zone. Cependant, ces « mouvements migratoires semblent être plus liés aux déterminants historiques et culturelles qu'aux ajustements économiques »¹.

¹ Mr. Papa Gueye FAM, « UEMOA : interrogation sur la pertinence économique en termes de Zone Monétaire Optimale (ZMO) », Mémoire de maîtrise, Université de Toulon, année universitaire 2011-2012, p. 58.

En effet, la mobilité de la main d'œuvre reste très faible même avec la libre circulation et le droit d'établissement des personnes garanti par le traité de l'UEMOA. Cela s'explique en partie par les difficultés de la Côte d'Ivoire (répétition des crises sociopolitiques) pays leader de la zone sur le plan économique qui plombent les mouvements des travailleurs vers ce pays. Il apparaît donc qu'il n'y a pas davantage de mobilité intra zone que vis-à-vis de l'extérieur. « Même en Europe, la faible mobilité de la main-d'œuvre contredit les critères habituels d'une ZMO »¹. Cette faible mobilité est apparente aussi bien sur le plan des forces laborieuses qu'en ce qui concerne les flux financiers ou d'investissement direct étranger vers la zone qui restent généralement modeste.

b) Mobilité du facteur capital au sein de l'UEMOA

Concernant la mobilité des capitaux, les flux d'investissement direct étranger net à l'intérieur de la zone UEMOA restent positifs sur la période récente. Cependant ils restent très faible en comparaison à la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Ce qui laisse apparaître a priori une faible mobilité des capitaux. En effet, l'investissement direct étranger (IDE) net restant à l'intérieur de la zone est évalué seulement à 1797,4 millions de dollars en 2010 contre 563 millions en 1999, soit une progression moindre de 2,3% alors que ce taux s'élève à plus de 9,8% au CEMAC sur la même période, traduisant une hausse en valeur des IDE à l'intérieur de la région de 4425,2 millions de dollars (4877,4 millions de dollars en 2010 contre 450,2 millions en 1999)².

1.2. Le degré d'ouverture économique

Le degré d'ouverture des économies (Mc Kinnon 1963), critère traditionnel d'optimalité d'une zone monétaire, qui analyse la perte du taux de change comme moyen d'ajustement à l'intensité des relations commerciales semble être non vérifié dans l'UEMOA. L'indicateur de base de la structure des échanges est l'indicateur d'ouverture calculé comme le ratio du commerce total (la somme des exportations et importations) sur le PIB. L'indice *i* représente le pays en cours d'analyse. Le taux d'ouverture serait nul dans un pays qui n'a pas de commerce international, mais peut dépasser l'unité.

$$\text{Indicateur d'Ouverture} = \frac{\text{Importation}(i) + \text{Exportation}(i)}{\text{PIB}(i)}$$

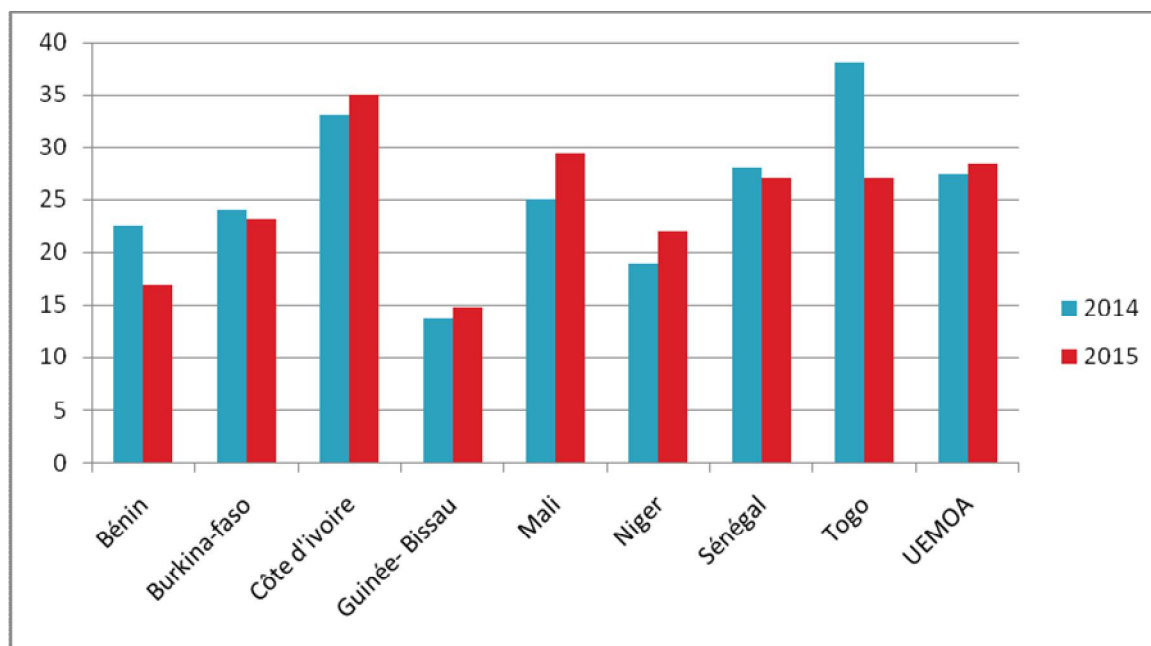
Le degré d'ouverture globale des Etats Membres de l'Union est obtenu en rapportant la moyenne des échanges commerciaux au PIB. Cet indicateur mesure le niveau de dépendance des Etats Membres vis- à-vis de l'extérieur dans la formation du produit intérieur brut. Le degré d'ouverture de la zone UEMOA était de 28,4% en 2015. Il demeure à un niveau presque stable par rapport à 2014 (27,9%). La Côte d'Ivoire et le Togo présentent comme en 2014 les taux d'ouverture les plus élevés de l'Union, avec une dégradation du taux du Togo et

¹ ARTUS J. H. «Economie des taux de change », Economica, Paris 1997, p.18.

²Nations Unis (UNCTAD STAT). Consulté le 25/05/2018.

une amélioration de celui de la Côte d'Ivoire par rapport à 2014. La Guinée Bissau présente le taux le plus faible (14,7%)¹.

Graphe N°8 : Le degré d'ouverture des Etats de l'UEMOA en 2014 et 2015²



Source : Rapport de l'UEMOA sur la surveillance commerciale, 2016. P.46.

1.3. Les échanges intra-UEMOA

Le renforcement de l'intégration par l'augmentation du commerce intra-zone est l'une des avantages de la monnaie unique selon la théorie économique de Linder (1961). En référence à cette théorie sur le commerce sous régionale, on s'attend à une hausse du commerce entre pays ayant les mêmes caractéristiques économiques. Il démontre que l'existence d'une demande représentative importante permet une baisse des coûts, ce qui dégage des possibilités d'exportation vers des pays présentant la même demande. L'UEMOA regroupent des pays à faibles revenus, caractérisés par des structures économiques extraverties à dominance d'exportation de produits agricoles entre autre le café, le coton, le cacao et miniers tels que l'ors, le phosphate.

L'essentiel des échanges se font avec l'extérieur notamment l'Union européenne et particulièrement la France. Ainsi, pour satisfaire la demande intérieure les pays membres sont obligés du fait de la faiblesse de leur secteur industriel d'importer des produits manufacturés en provenance du reste du monde. Cette structuration a certainement favorisé des échanges du type inter branche (nord-sud).

En effet, la part des échange intra-UEMOA reste très faible en 2015 (10,6%) ; le commerce intra régional au sein de l'Union européenne et à la zone de libre échange nord américain

¹ Rapport 2016 de la Surveillance commerciale dans l'espace UEMOA, p.45.

² Base de données du Commerce Extérieur - Commission UEMOA cité dans le rapport 2016 de la Surveillance commerciale dans l'espace UEMOA base de données du Commerce Extérieur - Commission UEMOA, p.46

s'élève en 2009 respectivement à 70% et 50% de leurs échanges totaux. Cette faiblesse du commerce pourrait être expliquée par la conjugaison de plusieurs facteurs. D'abord l'étroitesse du marché et la moindre productivité du capital. Ensuite le niveau élevé du commerce avec les autres pays de la sous région motivé par des raisons ethnique et culturelle. « Les échanges entre le Togo et le Ghana, ou entre le Bénin et le Nigéria, ou encore entre le Niger et le Nigéria, le Sénégal et la Gambie, au sein desquels les proximités ethniques, historiques et culturelles jouent un rôle-clé, sont de loin supérieurs en volume à ceux qu'on peut noter entre la plupart des pays membres de l'UEMOA » Nubukpo (2010). Enfin les obstacles non monétaires liés à la faiblesse des infrastructures de transports qui explique la hausse des coûts limitant de fait l'attractivité commerciale.

L'analyse de la structure des échanges des pays de la zone UEMOA révèle une forte dépendance vis-à-vis de l'Union Européenne même si elle tend à se réduire au cours de ces dernières années. En effet, la dépendance accrue des exportations des pays membres de la zone aux marchés européens se traduit par le fait que la plus importante part des exportations de l'UEMOA est destinée à l'Union Européenne. Les biens de l'Union sont exportés principalement vers l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique.

La part de l'Europe dans le total des exportations de l'UEMOA s'est établie à 47,1% en 2015, dont 30,7% pour l'Union Européenne et 16,4% pour les autres pays européens. La Suisse, l'Allemagne et la France demeurent les principales destinations des ventes extérieures de biens de l'Union, en accueillant respectivement 12,3%, 7,6% et 6,5% des exportations au cours de la période sous revue 2015. Les ventes extérieures de biens de l'Union vers l'Europe ont progressé de 26,5% pour s'établir à 5.557,2 milliards en 2015 contre 4.393,1 milliards en 2014. Cette évolution est imputable essentiellement à l'accroissement des expéditions de cacao, de coton, d'or et d'uranium. Elle résulte également de la progression des ventes de caoutchouc, d'arachide, d'anacarde et de phosphates¹.

1.4. L'UEMOA et les critères de convergence

Nous allons faire un rapprochement entre les objectifs fixés et des données observées dans le cadre de programme de surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

L'état de convergence en 2016, se présente comme suit :

a) Critères de premier rang

Concernant les critères de premier rang, on constate ce que suit :

- **Le ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal, supérieur ou égal à -3%**

Aucun Etat membre n'a respecté ce critère. Par Etat, la situation se présente comme suit : Bénin (-6,2%), Burkina Faso (-3,1%), Côte d'Ivoire (-4,1%), Guinée-Bissau (-4,0%), Mali (3,9%), Niger (-6,1%), Sénégal (-4,2%) et Togo (-8,5%). En 2017, la Guinée-Bissau et le Togo respecteraient ce critère.

¹ BCEAO « rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA » 2015, p.12.

- **Le taux d'inflation annuel moyen de 3% maximum par an**

Tous les États membres ont respecté ce critère en 2016. Par pays, le taux d'inflation se présente comme suit : Bénin (-0,8%), Burkina Faso (-0,2%), Côte d'Ivoire (0,7%), Guinée-Bissau (1,5%), Mali (-1,7%), Niger (0,2%), Sénégal (2,2%) et Togo (0,9%).

- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, inférieur ou égal à 70%**

Seul le Togo avec un taux de 75,5% contre 71,8% en 2015, ne respecte pas ce critère. Toutefois, le taux d'endettement dépasse 30% dans les sept autres États membres. Il en serait de même en 2017.

b) Critères de second rang

Pour les critères de second rang nous avons :

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, inférieur ou égal à 35%**

Trois États membres ont respecté ce critère en 2016. Il s'agit du Mali, du Sénégal et du Togo. Pour les autres États membres, le ratio varie entre 41,8% (Côte d'Ivoire) et 55,2% (Bénin). En 2017, ces États respecteraient ce critère de même que le Niger.

- **Le taux de pression fiscale, supérieur ou égal à 20%**

Le Sénégal et le Togo ont respecté ce critère en 2016 avec des taux de 20,6% et 22,1%, respectivement. Pour les autres États membres la situation se présente comme suit : Bénin (12,6%), Burkina Faso (15,0%), Côte d'Ivoire (15,6%), Guinée-Bissau (10,0%), Mali (14,9%) et Niger (13,6%). Le Sénégal et le Togo demeureront les deux États à respecter ce critère en 2017.

Au total, pour la première fois depuis 2008, aucun État membre n'a respecté l'ensemble des critères de convergence de premier rang. En particulier, aucun État 95 membre n'a respecté le critère clé. Le Togo est le seul État membre qui n'a pas respecté le critère relatif au taux d'endettement. En 2017, les prévisions indiquent que la Guinée-Bissau respecterait les trois critères de premier rang ¹(voir annexe, tableau N°3).

Section 2 : Les réalisations de l'UEMOA

Depuis sa création, l'UEMOA a multiplié les différentes actions dans le but d'assurer le développement et l'amélioration des conditions de vie de la population, en particulier, et à terme de réaliser les objectifs fixés au départ. L'objectif principal est de donner à l'UEMOA les outils nécessaires afin qu'elle puisse faire face à des défis actuels. Voici quelques réalisations :

¹ UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Juin 2017, p.94-95.

2.1. Les principales réalisations de l'UEMOA

Dans le volet économique les principales réalisations à ce jour concernent:

- **La politique commerciale** par la création de l'Union douanière en 2000 entre les 8 pays de l'union ;

- **La coordination des politiques économiques** avec la mise en place:

De l'Union monétaire, du pacte de stabilité et de convergence (1999), de l'harmonisation et modernisation du cadre des finances publiques, du conseil de stabilité financière ;

-**La politiques et programmes prioritaires**, comme par exemple :

Les politiques communes et/ou programmes pour : l'industrie (1999), les mines (2000), l'agriculture (2001), la santé (2000) et la pharmacie (2005), la promotion de l'artisanat (2001), l'énergie (2001 et 2009), l'aménagement du territoire (2004), l'environnement (2008), le tourisme (2010), l'enseignement supérieur et la recherche, la promotion du secteur privé et des investissements ; et le Programme Economique Régional 2006-2010.

-**L'environnement des affaires** avec la mise en place :

Du cadre comptable commun (SYSCOA), de la législation communautaire de la concurrence, de l'organisme régional pour la réforme du droit des affaires (OHADA), de l'adoption d'un code régional d'investissement, de l'Organisme régional d'inspection douanière, du régime fiscal simplifié pour les PME et de la Cour régionale d'arbitrage¹.

-**La banque régionale de solidarité**

Crée en 2005 le holding du groupe de la Banque régionale de solidarité (BRS), surnommée "la banque des pauvres" de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a pour objet de promouvoir l'emploi indépendant en faveur des populations traditionnellement exclues du système bancaire. La mission assignée à cette structure financière consiste, de manière générale, à financer toutes les micro-entreprises agricoles, industrielles, artisanales et les petits métiers. Elle vise ainsi, l'insertion des jeunes, la réinsertion des travailleurs et plus globalement, le développement d'activités génératrices d'emplois et de revenus. Sa population-cible est principalement :

- ✓ les diplômés sans emplois de l'enseignement supérieur, général, technique ou professionnel, des écoles des arts et métiers ;

¹ www.diplomatiegouv.fr. Rapport final de la Commission de l'UEMOA «Evaluation d'appuis français à l'intégration régionale en Afr.de l'Ouest (UEMOA) », 2015. P. 14.

- ✓ les apprentis ayant achevé leur formation auprès d'un maître-artisan dûment inscrit sur le registre des artisans de son pays et reconnu par ses pairs ;
- ✓ les coopératives non financières d'ouvriers, d'agriculteurs ou d'artisans ;
- ✓ les opérateurs de micro-activités de production aspirant au développement ou à la modernisation de leur activité ;
- ✓ les Systèmes Financiers Décentralisés, pour leurs besoins de refinancement ou des lignes de crédit¹.

-Le système financier, par la création de :

La Banque centrale commune (BCEAO), la Banque de développement commune (BOAD), Conseil Régional de l'Épargne et des Marchés Financiers, l'Organisme de supervision commun (banques, assurances, marchés financiers), Cadre des affaires commun pour les assurances tel que la Conférence Interafricaine de Marchés d'Assurances (CIMA), Centrale des bilans commune, la Compagnie régionale de réassurance, l'Institution régionale de micro-finance et la Bourse régionale des valeurs, qui a retenue notre attention sur qui nous mettrons un accent.

2.1.1. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)

L'Union Économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) prévoit dans son traité constitutif du 14 novembre 1973, la mise en place d'un marché financier organisé. Dans cette perspective, en 1991, l'idée d'un marché financier unique et commun à l'ensemble des pays de l'Union est développée pour favoriser les échanges commerciaux et renforcer l'intégration régionale. La décision de création du Marché financier régional est prise en décembre 1993 et la mise en œuvre de cette opération est confiée à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

La bourse régionale des valeurs mobilières (ou BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996 conformément à une décision du conseil de ministres de l'UEMOA prise en décembre 1993. C'est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire et disposant d'un capital de 2 904 300 000 francs CFA. Cette bourse est commune à 8 pays de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo. La BRVM est basée à Abidjan et dispose d'antennes nationales de bourse (ANB) dans chacun des pays concernés. Chaque ANB est reliée au siège par un relais satellitaire qui assure l'acheminement des ordres et des informations à tous les investisseurs de la Bourse de façon équitable².

¹ Tiegou Tiemtore, « L'intégration régionale en Afrique : Le cas de l'UEMOA » institut de recherches et d'études en relations internationales et européennes (irerie) - mémoire de master en relations internationales et européennes, France 2004, p.30.

² www.crepmf.org, Conseil Régional de l'Épargne Public et de Marché Financier (CREPMF), consulté le 09/06/2018.

La Bourse régionale des valeurs mobilières constitue, avec le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF), l'une des deux structures de ce Marché financier régional.

De décembre 2012 à octobre 2015, la capitalisation de la BRVM a presque doublé, passant de 4 031 milliards de francs CFA à 7 500 milliards. En décembre 2013, la BRVM et la bourse de Casablanca signe une convention de partenariat visant à augmenter l'échange d'informations, échanger les processus de formation, coupler la promotion des deux marchés et développer le concept de double cotation². En juin 2015, le principe de double passeport est mis en place, rendant toute firme cotée dans une bourse éligible dans l'autre. Fin 2015, son indice COMPOSITE affiche une progression de 18,8 %, soit le plus fortes de toutes les bourses africaines confondues. Dans la foulée, la BRVM change de logo et inaugure l'ouverture de sa nouvelle salle de marché¹.

La Bourse Régionale des Valeurs mobilières repose sur un trépied constitué : du Conseil régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), de la Bourse Régionale des valeurs mobilières SA (BRVM.sa) et du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

Le CREPMF est un organe de surveillance du marché financier régional, le marché est placé sous son autorité. Il est chargé de réglementer et d'organiser l'appel public à l'épargne, d'assurer l'habilitation et le contrôle des intervenants mais aussi de veiller à la régularité des opérations de bourse.

Le DC/BR est une entité privée dont le capital s'élève à 1.520.390.000 francs CFA. Il est chargé de la conservation et de la Circulation des valeurs mobilières pour le compte des émetteurs et des intermédiaires financiers agréés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers. Il fait office de banque de règlement et peut détenir des encaisses des négociateurs (comptes espèces).

Le DC/BR assure les missions suivantes : la centralisation de la conservation des comptes courants des valeurs mobilières pour le compte de ses adhérents ; le règlement et la livraison des opérations de bourse en organisant pour chaque Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI), la compensation valeur par valeur entre les titres achetés et vendus ; le règlement des soldes résultant des compensations relatives aux opérations de marché et le paiement des produits (intérêts, dividendes, etc.) attachés à la détention des valeurs mobilières ; la mise en action du Fonds de Garantie en cas de défaillance d'un adhérent. Le siège du DC/BR est à Abidjan. Il est représenté dans chaque État membre de l'UEMOA par une Antenne Nationale de Bourse².

¹ www.umoatitres.org, « Conseil Régional de l'Épargne Public et de Marchés Financiers (CREPMF) », consulté le 09/06/2018.

² www.wikipédia.com, « la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières », consulté le 09/06/2018.

L'évolution des cours des actions de la BRVM est traduite par neuf indices :

- L'indice BRVM Composite (Base 100 au 15 septembre 1998) ;
- L'indice BRVM 10 (Base 100 au 15 septembre 1998) ;
- L'indice BRVM Industrie (Base 100 au 14 juin 1999) ;
- L'indice BRVM Services Publics (Base 100 au 14 juin 1999) ;
- L'indice BRVM Finance (Base 100 au 14 juin 1999) ;
- L'indice BRVM Transport (Base 100 au 14 juin 1999) ;
- L'indice BRVM Agriculture (Base 100 au 14 juin 1999) ;
- L'indice BRVM Distribution (Base 100 au 14 juin 1999) ;
- L'indice BRVM Autres (Base 100 au 14 juin 1999).

Le premier indice décrit l'évolution de toutes les actions du marché. L'indice BRVM 10 quant à lui traduit l'évolution des 10 actions les plus liquides du marché. Sa composition est revue à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

Section3 : Les faiblesses et les forces de l'UEMOA

L'intégration dans l'UEMOA présente des faiblesses mais aussi quelques avantages, nous allons essayer dans cette section de vous exposer les différents points qui peuvent être des atouts, mais aussi ceux qui constituent des entraves au développement de l'intégration régionale au sein de l'UEMOA.

3.1. Les faiblesses de l'UEMOA

Les faiblesses les plus visible concernent son système monétaire, c'est-à-dire, la dépendance de la BCEAO du Trésor français, allant ainsi à l'encontre des théories monétaires qui suggèrent une Banque Centrale indépendante afin d'être en mesure de mettre en place ses politiques sans contraintes. La politique de monnaie forte de l'Union européenne (donc du FCFA) constitue un handicap pour les relations commerciales qui peuvent exister entre les pays de la zone franc (de l'Union) et leurs partenaires d'autres zones monétaires dans la mesure où les produits libellés en FCFA apparaissent ainsi relativement chers pour ces pays. Or, cela entrave la politique de diversification des partenaires commerciaux de l'Union¹. Egalement le faite de l'inexistence (comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent) des mesures efficaces de persuasion obligeant les pays membres le respect des critères de convergence.

¹ Fanta Cissé, « Intégration Economique et Monétaire en Afrique de l'Ouest: de l'Indépendance à l'Interdépendance », mémoire réalisé en vue d'obtention u diplôme Master II en Finance, Audit et Contrôle de Gestion, Université Polytechnique Ouest Africaine, Dakar- Sénégal, 2011, p.20.

Ces faiblesses constituent des entraves à l'intégration au sein de l'UEMOA, amplifiés par :

- ✓ la corruption, la mauvaise gouvernance ;
- ✓ la violation des droits humains ;
- ✓ le non respect de la démocratie.

Mais, nous ne pouvons nous contenter de ces facteurs pour expliquer la faiblesse de l'intégration au sein de l'UEMOA ; d'autres facteurs sont indispensables à savoir:

3.1.1 L'absence d'une culture de développement et d'intégration

L'objectif de l'intégration en Afrique de l'Ouest est d'assurer le développement des économies nationales de pays partenaires et pour ce faire, il est important que les pays définissent d'abord clairement leurs propres objectifs de développement et qu'ils s'engagent fermement à les poursuivre pleinement conscients des obstacles à surmonter.

C'est toute une culture de développement qu'il faudrait encourager, aussi bien au niveau des Etats que des citoyens, l'aspiration à un meilleur avenir se substituant aux préoccupations liées à la satisfaction des besoins immédiats, et l'intégration régionale passerait au premier plan en tant qu'élément constitutif de la stratégie du développement¹.

Depuis la création de l'UEMOA en 1994, combien de pays membres ont élaboré des plans ou des programmes nationaux de développement en ayant comme point de référence des considérations d'ordre régional ? Quelles mesures incitatives ont été adoptées par des gouvernements respectifs pour amener leurs entrepreneurs à se risquer dans des investissements et transactions au niveau transnational ? Dans quelle mesure a-t-on encouragé les citoyens à réfléchir en tant que Ouest-Africains ? Il n'existe toujours pas de « culture d'intégration » dans la région, et personne n'accorde à l'intégration la priorité qu'elle mérite dans les programmes économiques nationaux.

3.1.2 Les contraintes politiques

La montée du nationalisme avait incité les populations vivantes dans les colonies à rechercher l'indépendance politique. Par la suite, d'énormes efforts ont été consentis pour forger une identité nationale et consolider la souveraineté de l'Etat. De nos jours, cet héritage de souveraineté nationale et la jalousie avec laquelle elle est sauvegardée sont devenus une entrave pour le processus d'intégration régionale dont le succès exige un certain transfert de souveraineté au profit de la communauté.

3.1.3. Les contraintes économiques

La mauvaise santé économique des Etats membres de l'UEMOA est demeurée un obstacle de taille aux efforts d'intégration menés depuis sa création. La crise économique a obligé les Etats membres à abandonner tous leurs plans de développement économique à long terme, y

¹ Abass BUNDU, sous direction de Réal Lavergne « intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest », KARTHALA-CRDI, Paris 1996, p. 50-58.

compris le développement par le biais de l'intégration régionale, pour rechercher la stabilité à court terme. Cette crise économique a également vidé les caisses des Etats. Les maigres recettes qui étaient disponibles dans le secteur public ont ainsi dû être rationalisées suivant des priorités à court terme qui excluent l'intégration régionale ou ne lui accordent qu'une reconnaissance purement symbolique¹.

3.1.4 La paix et la sécurité régionale

Le changement des gouvernements par des coups d'Etat, des conflits et des tensions interétatiques sont sans équivoque des perturbations à l'intégration régionale. À l'exception de la Guinée-Bissau essentiellement concernée par la criminalité transnationale organisée, les autres États membres de l'organisation régionale à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal sont confrontés à la menace que représente Boko Haram² et les groupes terroristes et criminels opérants dans la bande sahélo-saharienne. Les attaques terroristes commises par ces groupes mettent en berne les investissements directs étrangers (IDE) de certains États de cette zone économique. Selon l'UEMOA, les attaques terroristes de 2015 ont entraîné une chute de 6 % des recettes touristiques de l'espace communautaire.

Pour ce, l'UEMOA entend lutter contre un phénomène qui pourrait entraver ses performances économiques, d'autant plus que le nexus sécurité-développement³ est devenu un référentiel dominant pour les organisations internationales et les agences de développement.

Cependant, lors d'une rencontre des Ministres de l'intérieure de la zone UEMOA, à Abidjan (Côte d'Ivoire) quinze points ont été élaborés afin de lutter contre le terrorisme parmi lesquels l'instauration de patrouilles mixtes, la mise en place de pièce d'identités biométriques et le partage de renseignements. Toutefois, en dépit de sa bonne volonté, la compétence de l'UEMOA sur ces thématiques se limite à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Cependant, l'organisation de l'UEMOA est confrontée au manque de sentiment d'urgence à se doter d'une vision ambitieuse pour guider l'action au cours de la prochaine décennie. Les limites d'une véritable intégration politique en particulier en ce qui concerne :

- ✓ la libre circulation et le droit d'établissement ;
- ✓ la protection des biens et des investissements ;
- ✓ le respect de certaines règles concernant les frais de scolarité dans l'enseignement supérieur et de manière générale ;
- ✓ l'exécution des politiques sectorielles communes, notamment en ce qui concerne les télécommunications et internet ;

¹ Abas BUNDU, op. cit. p.53.

² Mouvement insurrectionnel et terroriste d'idéologie salafiste djihadiste, originaire du nord-est du Nigéria.

³ Connexion entre la sécurité et le développement.

- ✓ l'insuffisance des ressources humaines et financières propres de la Commission au regard de l'ampleur et de l'importance de son mandat ;
- ✓ le manque de clarté des rapports de la Commission de l'UEMOA avec les deux Institutions spécialisées autonomes (BOAD et surtout BCEAO) et avec le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, qui nuit à la marche vers la convergence initialement prévue entre les traités UMOA et UEMOA¹.

3.2. Les forces de l'UEMOA

Comparativement à de nombreuses organisations de coopération régionale, l'UEMOA a enregistré des progrès dans la régularité de son fonctionnement et la nature des décisions communautaires, la dimension d'Union monétaire lui confère un « pouvoir » pour participer à l'élaboration des stratégies d'intégration au niveau de l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest (en particulier dans ses rapports avec la CEDEAO). La volonté politique d'intégration est claire, même si elle bute aujourd'hui sur certaines limites dans la marche vers une plus grande mutualisation, la volonté d'approfondir les réformes déjà entreprises et de renforcer les politiques et programmes communautaires, pour forger un destin commun, constitue également une des forces de l'Union. La Commission a gagné en autorité et en audience au sein de l'UEMOA et la fonction de surveillance multilatérale est acceptée par les Etats, et son importance est bien comprise².

Section4 : Les critiques et les leçons de l'UEMOA

La plupart des critiques adressées à l'UEMOA sont destinées à son système monétaire ; les économistes reprochent la main mise de la France dans la politique monétaire de l'UEMOA en particulier et de la zone franc dans son ensemble. Cela peut servir d'exemple aux pays qui souhaiteraient un jour s'intégrer, car le succès de l'intégration monétaire est intimement lié aux pouvoirs conférés à la Banque Centrale supranationale, qui doivent prévaloir sur ceux des autorités nationales en matière monétaire et financière.

4.1. Les critiques à l'encontre de l'UEMOA

Plusieurs critiques sont adressées à l'UEMOA par des personnes de toutes classes sociales, que se soient des politiciens, des économistes...

a) Pour Kako Nubukpo³

En plus de 70 ans, le franc CFA a essuyé de nombreuses critiques. Les opposants à cette monnaie commune estiment qu'elle est la preuve d'une « survivance coloniale ». L'économiste Kako Nubukpo dénonce la « servitude monétaire » issue de l'obligation pour les pays africains de déposer 50 % de leur réserve au Trésor français. « Le mécanisme d'assurance qu'offre le Trésor français à la zone franc est un mécanisme qui permet de s'assurer contre les défaillances de la gouvernance économique et politique en Afrique. Ce

¹ Rapport du Panel de haut niveau de l'UEMOA, Ouagadougou, Mai 2011, p.36.

²Rapport du Panel de haut niveau de l'UEMOA, Ouagadougou, Mai 2011, p.37.

³ Kako Nubukpo (1968), Politicien et macro économiste togolais, Docteur agrégé d'économie.

n'est pas un mécanisme qui peut permettre à l'Afrique d'enclencher sa transformation structurelle. Donc, cette question de la souveraineté monétaire de l'Afrique est une question cruciale »¹.

Pour l'économiste, trois choses posent problème : le franc français n'existe plus, pourquoi le franc CFA existe donc encore ? Pourquoi les billets de banque CFA fabriqués uniquement en France ne peuvent-ils pas être fabriqués en Afrique ? Enfin, la BCEAO, comme la BEAC en Afrique centrale sont désormais indépendantes des Etats et elles vont s'inféoder un ministère d'un pays étranger, le ministère français des Finances pour gérer le franc CFA. « La France, une ancienne puissance coloniale, fait circuler sa monnaie dans 15 pays alors même qu'elle ne l'utilise plus, c'est une situation exceptionnelle », s'insurge l'économiste Martial Ze Belinga². Les deux experts voient également dans cette monnaie un frein au développement des pays de la zone franc. L'arrimage à l'euro, une monnaie forte, empêcherait les Etats de proposer des prix compétitifs au détriment des exportations³.

b) Pour Carlos Lopes⁴

L'économiste Carlos Lopes, lorsqu'il était encore secrétaire général adjoint de l'ONU, a fait sensation en remettant en cause le franc CFA de manière publique. Dans un entretien à RFI⁵, il a qualifié les mécanismes du franc CFA de « désuets ». « Il faut que le mécanisme soit dynamique. Il ne faut pas voir la composition et les caractéristiques actuelles, parce qu'elles ne sont pas de nature à répondre à la dynamique des croissances et à la dynamique internationale économique », expliquait-il alors. Pour lui, la stabilité des taux de change a eu ses avantages, mais « la consommation interne est devenue la plus importante des composantes de la croissance » dans les régions de la zone franc, rendant cette politique des taux fixes handicapante.

Il reste cependant persuadé qu'« une zone monétaire est un atout », mais qu'il faut se pencher sur les caractéristiques de cette zone monétaire : « Quelle politique est associée à cette zone monétaire ? Comment on utilise les réserves ? Comment on fait en sorte qu'il y ait un peu plus de contribution des politiques monétaires à la transformation structurelle ? » Pour Carlos Lopes, « le débat doit être un débat de fond et pas un débat idéologique ». Dans des pays où les secteurs agricoles sont fragiles et le secteur industriel souvent embryonnaire, les économies des pays de la zone franc sont engagées dans des transformations structurelles importantes. « Il faut que la monnaie accompagne ces politiques avec des mesures spécifiques. Actuellement, les mesures ne sont pas d'accompagnement, mais plutôt immuables, où l'on essaie de protéger les pays de la zone », jugeait Carlos Lopes.

¹ www.rfi.fr, « comprendre le franc CFA en quatre questions », consulté le 10/06/2018.

² Martial Ze Belinga est un économiste et sociologue camerounais et auteur.

³ K. Nubukpo, H. Lawson, A. Sodji (2015) : « *Politique monétaire et émergence : quels enseignements pour le Togo ?* », Communication au Colloque du Comité National de Politique Economique du Togo (CNPE) « Quelles politiques pour l'émergence du Togo ? », Lomé, le 05 mars 2015. P.3-8.

⁴ Carlos Lopes(1960), économiste du développement bissau-guinéen, ancien secrétaire exécutif de la commission économique des Nations Unis pour l'Afrique de 2012 à 2016.

⁵ www.rfi.fr, entretien de Carlos Lopes sur le FCFA, le 03/10/2016.

c) Pour Ndongo Samba Sylla¹

« Le FCFA est une monnaie pour le pire, car premièrement la majorité des pays qui l'ont en partage a eu durant ces cinquante dernières années des performances économiques faibles et en dessous de la moyenne africaine.

Deuxièmement, le FCFA est une monnaie coloniale dont la finalité principale a toujours été de faciliter l'extraction de surplus économique de l'Afrique vers l'étranger, ce qui explique l'ampleur extraordinaire des transferts de profits et des flux financiers illicites qui continuent de saigner la zone franc.

Troisièmement, le FCFA est une monnaie dysfonctionnelle dont la combinaison avec les autres outils de politique économique donne la recette d'un cocktail économique mortifère. Enfin, si le FCFA a pu perdurer malgré son échec manifeste à susciter le développement, c'est parce qu'il est aussi le nom d'un système structuré de répression politique [...] De manière générale, les pays de la zone franc ont rarement été capables d'obtenir, sur toute une décennie, un taux de croissance moyen du PIB réel par tête supérieur ou égal à 1 % (vingt-trois décennies sur un total de soixante-cinq décennies observables, soit 35 %). Il n'est ainsi pas surprenant de constater que l'appartenance à la zone franc rime avec croissance économique moyenne faible. »²

« Dans ce contexte (colonial), quand il est dit que telle colonie exporte tel et tel produit vers la France, c'est en réalité la France qui les exporte vers la France. Enfin, les entreprises françaises peuvent transférer leurs profits de manière illimitée vers la métropole. L'intégration monétaire intervient dans ce contexte pour réduire les coûts de transaction, maintenir la valeur (faible inflation et monnaie forte) et faciliter l'extraction du surplus économique vers la métropole. À l'évidence, ce système colonial ne peut permettre la diversification du tissu productif, l'intégration commerciale au niveau communautaire, le développement d'une épargne domestique consistante et l'éclosion d'un secteur privé national. Pourtant, il a été laissé intact depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui.

Les relations économiques « Franco-africaines » sont depuis lors demeurées en l'état. Ce qui a changé entre-temps, c'est surtout l'environnement économique mondial qui est devenu plus concurrentiel et multipolaire.³

4.2. Le franc CFA et la croissance économique des économies de la zone

Quatre dimensions, parmi d'autres, permettent de cerner les contours du franc CFA, considéré comme outil de développement et de l'émergence économiques ou, au contraire, instrument d'inertie des économies africaines de la zone franc. Dans la mesure où les économies de l'UEMOA maintiennent une insertion primaire au sein du commerce international, elles sont plus substituables que complémentaires les unes vis-à-vis des autres.

¹ Ndongo Samba Sylla est un économiste de développement sénégalais et chercheur.

² Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel et Demba Mussa Dembele, « sortir l'Afrique de la servitude monétaire », LA DISPUTE, 2016. P. 161.

³ Kako Nubukpo, p.167-168. Op.cit. P. 12.

L'extraversion réelle des économies de l'UEMOA rend quasiment sans intérêt le fait de partager la même monnaie, en l'occurrence le franc CFA. En tout état de cause, la question de la transformation structurelle des économies africaines est au cœur de ce constat, dans la mesure où seules les remontées dans les chaînes de valeur permettront aux économies de la zone franc d'échanger des biens et services suffisamment diversifiés pour engendrer un accroissement de la part des échanges intracommunautaires.

Les économies de l'UEMOA souffrent d'un problème de compétitivité-prix à l'export, du fait de l'arrimage du franc CFA à l'euro, monnaie forte s'il en est. Or, une monnaie forte agit comme une taxe sur les exportations et une subvention sur les importations, rendant difficile l'obtention de l'équilibre de la balance commerciale. Les économies de la zone franc se caractérisent par un rationnement du crédit, dont les causes renvoient autant à l'agenda caché des deux principales banques centrales de la zone (la BCEAO pour l'espace UEMOA et la BEAC¹ pour la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qu'à l'extrême frilosité du système bancaire de la zone².

4.3. Les leçons de l'UEMOA applicables au reste du monde

L'expérience de l'UEMOA est riche d'enseignements sur les avantages et les inconvénients de l'union monétaire. Les premiers principes de l'union monétaire trouvent leur référence dans la littérature consacrée aux zones monétaires optimales, initiée par Mundell (1961) et dont Ishiyama³ en a dressé le bilan (1975). Il est cependant, d'un intérêt pratique restreint d'employer un seul critère d'identification d'une zone optimale, comme l'ont fait certains des premiers théoriciens. Ishiyama conclut en proposant une méthode plus souple, axée sur une approche coûts-bénéfices.

Il s'agit de compenser la perte de souveraineté en matière de politique monétaire (et conséquemment de contrôle du seignuriage comme source de recettes fiscales) par l'économie des frais d'opérations que permet tout système monétaire unifié⁴. Pour le décideur contemporain, l'union économique exige que l'on prête attention en outre aux références historiques et politiques de la région. Par exemple, un petit pays, déjà à la remorque des politiques de ses voisins, peut ne pas avoir le choix d'adhérer ou non à l'union.

Ce genre de décision devra, en tout état de cause, se prendre dans un climat d'incertitude puisque les conséquences des différents cours d'action sont de natures purement hypothétiques. Ce sont donc des solutions avant tout pratiques qu'il faut rechercher.

Les problèmes d'ajustement de l'UMOA des dix années précédant la dévaluation de 1994 ne devraient ni nous aveugler sur les avantages d'adhérer à ce genre d'union monétaire, ni nous conduire à surestimer les bénéfices de la souveraineté en matière de politique monétaire.

¹ Banque des Etats d'Afrique Centrale.

² Kako Nubukpo, P. 123-124. Op cit. p.12.

³ George Ishiyama(1914-2003), Economiste et Homme d'affaire américano-japonais.

⁴ Rohinton MEDHORA, sous direction de Réal Lavergne « intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest », KARTHALA-CRDI, Paris 1996, p. 267-270.

Il ne faut, de toute manière, pas perdre de vue que certaines des caractéristiques souhaitables dont jouit l'actuelle UEMOA (notamment la garantie française de convertibilité) pourraient être difficile à reproduire dans le cadre de nouveaux regroupements régionaux ou de l'extension de l'UEMOA à d'autres pays. Qui plus est, l'adhésion à une union monétaire implique l'adhésion à un ensemble de mécanismes institutionnels pouvant transformer la manière donc chacun des membres définit ses propres politiques.

Une union monétaire comporte des conséquences sur le plan des politiques budgétaires. A priori, une zone monétaire commune n'exige pas forcément l'adoption de politiques commerciales et fiscales intra régionales uniformes.

Cet aperçu de l'expérience de l'UEMOA témoigne des avantages de l'union monétaire. Dans de bonnes conditions, une telle union limitera au minimum les coûts de conversion, de transaction et de fixation des prix, et diminuera fortement les risques intra régionaux en créant un régime monétaire indépendant et apolitique, en mesure de contrôler l'inflation. On économisera les réserves extérieures et on réalisera d'autres économies d'échelle, là où les charges fixes sont élevées.

L'harmonisation de certains règlements et de certaines lois réduira en outre les coûts de transaction, favorisant ainsi les échanges régionaux. L'expérience de l'UEMOA est riche d'enseignements sur certaines conditions de réussite de l'intégration monétaire. Une gestion monétaire et financière efficace de la dette extérieure ou du taux de change exige une règle de conduite des pays membres envers la banque centrale et à tout le moins des obligations plus strictes quant à la cession de l'information.

L'expérience de l'UEMOA nous indique également que la règle des 20% à laquelle est soumis le crédit de la BCEAO aux gouvernements n'est pas suffisante et doit être renforcée par le biais de contrôles sur les emprunts extérieurs. C'est donc une réglementation de nature globale qu'il faudrait imposer si la banque centrale commune entend exercer un contrôle réel sur la situation macro-économique des États membres.

CONCLUSION

Après observation des différents indicateurs macroéconomiques, nous sommes en mesure de dire que la zone UEMOA ne correspond pas à la Zone Monétaire Optimale telle énoncée dans la « théorie de Zone Monétaire Optimale ». Aucun Etat membre n'a respecté les trois critères de convergence de premier rang, soit le plus mauvais des résultats obtenus depuis 2008. Si les perspectives de croissance restent favorables pour 2018, un seul Etat membre pourrait respecter les trois critères de premier rang.

On a pu constater que l'UEMOA a fait des efforts considérables pour le bon fonctionnement de la zone, l'amélioration de condition de vie de la population, la mobilité au sein de la zone... en mettant en place des programmes économiques régionaux. Malgré tous ces efforts certains objectifs ne sont pas atteints à cause de nombreuses faiblesses qui présente cette zone d'intégration comme : sa dépendance vis-à-vis de la France... même s'elle présente des atouts

non négligeables ; vu ses faiblesses, la zone UEMOA a fait l'objet de nombreuses critiques. De tous ceci ressort des expériences riches pouvant servir au reste du monde.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

La création de l'UEMOA est beaucoup plus motivée par des raisons historiques qu'économiques. A part la Guinée-Bissau, tous les autres pays membres de l'UEMOA faisaient déjà partie d'une union monétaire dont l'abandon constituerait une rupture non seulement avec la France mais aussi et surtout avec les autres pays membres. Ces pays avaient besoin désormais de l'union pas de séparation et l'UEMOA constituait une occasion à cette union. Nous pouvons aujourd'hui dire que c'était une erreur, car dans une intégration les objectifs économiques doivent constituer la priorité même si les autres facteurs ne doivent pas être négligés. Comme nous l'avons vu il existe des préalables à une intégration, par exemple les échanges entre les pays voulant s'intégrer doivent être élevés afin de favoriser la convergence économique, chose non vérifiée lors de la mise en place de l'UEMOA. Nous avons constaté que l'UEMOA n'a pas remplie les critères nécessaires à une intégration, par exemple les pays avec des niveaux économiques hétérogènes, cela rend difficile la convergence économiques entre les Etats membres.

Dans l'ensemble, la croissance économique de l'UEMOA a été inférieure à celle du groupe des PMA africains, probablement en raison des problèmes sociopolitiques qu'a connus la région. En effet, l'UEMOA a enregistré une croissance économique annuelle de l'ordre de 5% en moyenne durant 2013-2017, tirée par la Côte d'Ivoire qui représente plus du tiers du PIB de l'Union. Par ailleurs, la stabilité macroéconomique de l'UEMOA, réalisée grâce à la discipline monétaire, et dans une certaine mesure, budgétaire imposée par l'appartenance à une telle union, lui a permis d'amortir les chocs causés par les fortes variations des cours mondiaux des matières premières exportées.

Logiquement les échanges intra-communautaires devraient être supérieurs aux échanges extracommunautaires mais tel n'est pas le cas dans l'UEMOA dont 85,3% des échanges de marchandises de l'Union (soit 22 milliards d'euros d'importations et 20 milliards d'euros d'exportations) sont extracommunautaires, avec l'Union européenne (UE), la Suisse, la Chine et l'Inde comme principaux partenaires. Les échanges intra-UEMOA ont augmenté en valeur moins vite que le commerce extracommunautaire et se sont établis autour de 14,7% de la valeur totale des échanges des États membres en 2015, en baisse par rapport à 17% en 2011. Il convient de préciser que, du fait de l'ampleur du commerce informel, les statistiques sur les échanges intra-communautaires sont certainement sous-estimées.

Bien que le poids des échanges intra régionaux rapportés aux exportations totales de l'Union soit supérieur à celui de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (environ 3,1%), il demeure inférieur à ceux des autres zones d'intégration économique comme l'Union Européenne (60,0%) ou les pays membres de l'accord de libre échange nord américain (40,0%). Les échanges intra-UEMOA, rapportés aux exportations totales, sont passés, de 17,0% en 2014 à 16,0% en 2015. Leur part dans les importations totales a aussi baissé de 0,6 point de pourcentage, passant de 15,3% en 2014 à 14,7% en 2015. Par rapport au total des flux commerciaux, ces échanges représentent 15,3% contre 16,1% relevé une année plus tôt, soit un repli de 0,8 point de pourcentage.

Nous pouvons donc dire que l'intégration n'a pas réellement favorisé les échanges entre les pays membres, même si on constate une amélioration aussi négligeable soit elle.

Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques ont été satisfaisants en 2017, comme les années précédentes. Les taux de croissance élevés n'ont cependant pas permis une amélioration des résultats en matière de convergence. Aucun Etat membre n'a respecté les trois critères de premier rang, soit le plus mauvais des résultats obtenus depuis 2008. Si les perspectives de croissance restent favorables pour 2018, un seul Etat membre pourrait respecter les trois critères de premier rang.

Malgré les efforts fournis par l'UEMOA en matière de réalisation des objectifs, ses efforts sont loin d'être récompensés car, mise à part la Côte d'Ivoire qui est un pays en développement, les sept autres États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, sont des pays moins avancés (PMA), avec la pauvreté qui touche une personne sur deux dans la zone.

A travers tous ces constats, nous pouvons dire que la zone UEMOA n'a pas respecté et ne respecte pas les critères d'optimalité d'une zone d'intégration, ce qui n'empêche pas pour autant les pays membres à faire des efforts de convergence de leurs économies. Ainsi pour remettre les économies sur un sentier de convergence, il est impératif de créer les conditions d'un climat socio politique apaisé dans tous les États membres de l'Union.

En outre, des dispositions doivent être prises pour poursuivre la mise en place: des stratégies d'accélération de la croissance économique en mettant l'accent sur les investissements structurants, des politiques de diversification effective de la production, des programmes et projets d'accroissement de l'offre agricole pour pallier l'insécurité alimentaire et maîtriser les tensions inflationnistes. Des réformes structurelles en particulier dans les secteurs de l'énergie afin de favoriser le développement des activités économiques dans toutes les régions; des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes par une amélioration de la performance des administrations fiscales et douanières; une meilleure prise en charge de la problématique de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ; une rationalisation des dépenses fiscales, des actions visant à renforcer l'efficacité des dépenses d'investissement et la maîtrise des dépenses courantes.

Mais le plus important encore est le renforcement des mécanismes de surveillance multilatérale en appliquant les sanctions si besoin à des pays ne respectant pas les critères de convergence, d'avoir une Banque Centrale indépendante afin de pouvoir mettre en place librement les politiques monétaire et faire confiance aux cadres régionaux ; c'est uniquement comme ça que l'UEMOA pourra à terme atteindre ses objectifs.

Nous pouvons dans ce cas dire que même si la priorité n'était pas de s'intégrer dans la mondialisation, d'augmenter les échanges entre les pays membres ou de sortir de la pauvreté comme nous l'avions supposé au départ, ça faisait partie intégrante des objectifs à atteindre, mais le principal déclencheur de cette intégration est sans doute le facteur historique.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIES

I. Ouvrages

1. SUAREZ ALFREDO, « intégration régionale : évolution d'un concept », Hachette Livre, Paris 2009.
2. ARTUS J. H. «Economie des taux de change », Economica, Paris 1997.
3. K. Nubukpo, H. Lawson, A. Sodji (2015) : « *Politique monétaire et émergence : quels enseignements pour le Togo ?* », Communication au Colloque du Comité National de Politique Economique du Togo (CNPE) « Quelles politiques pour l'émergence du Togo ? », Lomé, le 05 mars 2015.
4. Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel et Demba Mussa Dembele, « sortir l'Afrique de la servitude monétaire », LA DISPUTE, 2016.
5. P. Krugman, Maurice Obsfeld « Economie Internationale », Nouveaux Horizons, Paris 2009.
6. Philippe Hugon « la zone franc à l'heure de l'euro » publié dans la Revue de tiers monde, 1999. P.949-951.
7. Réal Lavergne « Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest », KARTHALA et CRDI, 1996.
8. René Revol « dictionnaire des sciences économiques et sociales » HACHETTE LIVRE, Paris cedex.
9. Revol « Dictionnaire des sciences économiques et sociales », HACHETTE Livre, Paris 2002.
10. Robert Mundell (traduit en français par Damien Fréville et Christophe Morel), « une théorie des zones monétaire optimales, vol. 18, 2003.
11. Rohinton MEDHORA, sous direction de Réal Lavergne « intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest », KARTHALA-CRDI, Paris 1996.
12. Viner, Jacob, *The Custom Union issue*, Londres: Carnegie Endowment for International Peace, 1950.
13. YVES Bourdet, « limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », Asdi, septembre 2009.

II. REVUES

1. Henri Bourguinat, « Maastricht et la théorie des zones monétaires optimales » Revue française d'économie, volume 7, n°3,1992.

III. THESES ET MEMOIRES

1. SOUSSI Fatima Zohra « de l'intégration économique régionale vers un nouvel ordre mondial: les pays de Maghreb quelles perspectives ? » Mémoire de magister, Université d'Oran, 2012 ; p. 10
2. DAKOUN Bonaventure Bazié « l'intégration de l'UEMOA est-elle une réussite ? » mémoire en vue d'obtention de diplôme de maîtrise ; HEC Montréal 2008, p. 40
3. Direction de la prévision et des études économiques de l'UEMOA, « note de conjoncture économique régionale dans l'UEMOA » N° 38, 4^{ème} trimestre 2017. P. 06.
4. FIN BASE : base de données du marché financier régional « présentation ». UEMOA.13/05/2018.
5. Gaston Mashaka Millat « impact de l'intégration régionale sur la pacification de la RDC », Université de Goma RDC, Mémoire en vue d'obtention de diplôme Master, Université de Goma RDC 2009, P.7, 2009.
6. Papa Gueye FAM, « UEMOA : interrogation sur la pertinence économique en termes de Zone Monétaire Optimale (ZMO) », mémoire de maîtrise, Université de Toulon, année universitaire 2011-2012.
7. Institut National des Statistiques (INS/C) UEMOA : RSM juin 2016.
8. Jean- Marc Siroen, cité par Mme SOUSSI Fatima Zohra dans son mémoire de Magister « de l'intégration régionale vers un nouvel ordre mondial: les pays du Maghreb, quelles perspectives ?, Oran 2012,p. 41
9. Nations Unis (UNCTAD STAT). Consulté le 25/05/2018.
10. Nina Madeleine Welakwe « Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale : Le cas de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » Université Catholique d'Afrique Centrale - Maîtrise en Economie de Gestion 2006, paragraphe 2.

IV. ARTICLES, RAPPORTS ET SITES OFFICIELS

1. UEMOA, « Rapport annuel 2016 sur le fonctionnement et l'évolution de l'UEMOA ».
2. UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Juin 2017.
3. www.crepmf.org, Conseil Régional de l'Epargne Public et de Marché Financier (CREPMF), consulté le 09/06/2.
4. www.leuropeen.eu la définition de l'intégration ; consulté le 06/06/2018 Base de données du Commerce Extérieur - Commission UEMOA cité dans le rapport 2016 de la Surveillance commerciale dans l'espace UEMOA base de données du Commerce Extérieur.

5. BCEAO « rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA ».
6. BCEAO, www.uemoa.int, « Rapport 2016 de la Surveillance commerciale dans l'espace UEMOA ».
7. Institut National des Statistiques (INS) des Etats membres de l'UEMOA, cité par Direction de la prévision et des études économiques de l'UEMOA, « note de conjoncture économique régionale dans l'UEMOA », 4^{ème} trimestre 2017.
8. Rapport 2016 de la Surveillance commerciale dans l'espace UEMOA, page
9. Rapport 2016 de la Surveillance commerciale dans l'espace UEMOA.
10. Rapport commandité par la Commission de l'UEMOA, avec le financement de l'Union européenne, a été confié à AFRISTAT, coordonné par DIAL (Développement et Insertion internationale) réalisé par l'Institut national de la statistique (INS) de chaque Etat, 2002.
11. Rapport de la BCEAO 2014.
12. Rapport sur la politique Monétaire de l'UMOA de la BCEAO (Edition de
13. mars 2018).
14. Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA, 2016.
15. www.rfi.fr, Carlos Lopes « comprendre le franc CFA en quatre questions», consulté le 10/06/2018.
16. www.rfi.fr, entretien de Carlos Lopes sur le FCFA, le 03/10/2016.
17. www.uemoa.int « Rapport 2016 de la Surveillance commerciale dans l'espace UEMOA ».
18. www.umoatitres.org. « Conseil Régional de l'Epargne Public et de Marché Financier (CREPMF) », consulté le 09/06/2018.
19. www.wikipédia.com, « la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières », consulté le 09/06/2018018.
20. [http : //www.imf.org](http://www.imf.org), Rapport du FMI No. 17/99, Avril 2017.

ANNEXE

ANNEXE

Tableau 1 : Principales statistiques de comptabilité nationale et d'inflation dans l'UEMOA de 2012 à 2021.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
				Est.	Proj.					
(Variation annuelle en pourcentage)										
PIB réel										
Bénin	4.8	7.2	6.4	2.1	4.0	5.4	6.0	6.3	6.7	7.1
Burkina Faso	6.5	5.7	4.2	4.0	5.4	6.1	6.3	6.5	6.5	6.5
Côte d'Ivoire	10.1	9.3	8.8	8.9	7.9	7.9	7.8	7.3	7.2	6.9
Guinée-Bissau	-1.7	3.3	2.3	4.8	4.8	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Mali	-0.8	2.3	7.0	6.0	5.4	5.3	4.8	4.7	4.7	4.7
Niger	11.8	5.3	7.0	3.5	4.6	5.2	5.5	5.4	7.4	6.2
Sénégal	4.5	3.6	4.3	6.5	6.6	6.8	7.0	7.1	7.1	7.1
Togo	5.9	6.1	5.4	5.3	5.0	5.0	5.3	5.4	5.6	5.6
UEMOA	6.3	6.1	6.6	6.2	6.2	6.5	6.6	6.5	6.6	6.5
PIB réel par habitant										
Bénin	2.0	4.4	3.6	-0.4	1.5	2.9	3.6	3.9	4.4	4.8
Burkina Faso	3.2	3.2	1.1	1.2	2.5	3.2	3.5	3.6	3.7	3.7
Côte d'Ivoire	7.3	6.5	6.1	6.2	5.1	5.1	5.1	4.6	4.5	4.2
Guinée-Bissau	-3.8	1.0	0.1	2.5	2.5	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Mali	-3.8	-0.7	3.7	2.7	2.1	2.0	1.6	1.5	1.5	1.5
Niger	8.5	2.1	3.8	0.4	1.4	2.0	2.4	2.3	4.2	3.0
Sénégal	1.5	0.6	1.4	3.5	3.5	3.7	4.0	4.0	4.0	4.1
Togo	3.1	3.3	2.6	2.5	2.2	2.2	2.5	2.6	2.8	2.8
UEOMA	3.4	3.3	3.7	3.3	3.3	3.6	3.7	3.6	3.8	3.6
Inflation										
Bénin	6.7	1.0	-1.1	0.3	-0.8	2.1	2.2	2.2	2.2	2.1
Burkina Faso	3.8	0.5	-0.3	0.9	0.7	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Côte d'Ivoire	1.3	2.6	0.4	1.2	1.0	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Guinée-Bissau	2.1	0.8	-1.0	1.5	2.4	2.6	2.8	3.0	3.0	3.0
Mali	5.3	-0.6	0.9	1.4	-1.6	0.8	1.2	1.6	1.9	2.1
Niger	0.5	2.3	-0.9	1.0	1.1	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0
Sénégal	1.4	0.7	-1.1	0.1	1.1	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8
Togo	2.6	1.8	0.2	1.8	0.9	1.5	1.9	2.0	2.0	2.0
UEMOA	2.4	1.3	-0.1	1.0	0.4	1.5	1.9	1.9	2.0	2.0
(Pourcentage du PIB)										
Epargne nationale brute										
Bénin	15.1	20.4	20.0	17.6	17.4	20.8	20.4	19.8	21.4	23.1
Burkina Faso	7.9	7.0	12.7	5.3	6.0	9.0	10.2	10.3	10.8	10.6
Côte d'Ivoire	16.0	16.7	18.6	16.8	17.3	17.7	18.7	18.5	18.8	18.7
Guinée-Bissau	-4.5	0.1	7.9	11.9	9.9	9.1	8.6	9.3	9.6	9.9
Mali	15.0	14.9	12.9	10.1	11.8	13.3	14.6	14.5	14.4	14.1
Niger	24.8	25.2	23.8	24.5	24.1	24.0	24.3	24.5	24.6	24.6
Sénégal	18.5	17.3	16.1	16.6	20.7	20.5	20.3	19.5	20.7	21.0
Togo	16.3	11.4	15.7	15.9	17.6	17.3	16.3	16.1	18.1	19.5
UEMOA	15.6	15.9	17.0	15.0	16.1	17.1	17.7	17.5	18.1	18.3
Investissement intérieur brut										
Bénin	22.6	27.8	28.6	26.0	24.5	29.3	27.3	26.3	27.2	27.9
Burkina Faso	14.9	18.2	20.8	13.3	13.6	15.8	16.7	17.2	17.8	17.7
Côte d'Ivoire	17.2	18.1	17.1	17.8	19.3	20.2	21.2	21.2	21.4	21.1
Guinée-Bissau	7.4	7.3	11.4	12.5	12.8	13.2	13.4	13.4	13.5	13.8
Mali	17.2	17.8	17.6	17.4	19.5	20.3	20.1	20.0	20.1	20.0
Niger	39.5	40.2	39.3	42.6	39.5	42.0	42.8	43.0	40.1	37.9
Sénégal	29.3	27.8	25.1	24.0	27.2	27.4	27.3	26.6	27.6	27.8
Togo	23.8	24.5	25.7	27.0	27.4	26.4	24.6	23.5	24.6	24.9
UEMOA	21.4	22.5	22.1	21.2	22.1	23.4	23.7	23.5	23.7	23.5

Sources : FMI, base de données du département Afrique ; estimations des services du FMI.

Tableau N°2 : Principaux indicateurs économiques et financiers dans l'UEMOA de 2013 à 2021.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			Est.			Proj.			
	(Variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	6,1	6,6	6,2	6,2	6,5	6,6	6,5	6,6	6,5
PIB par habitant à prix constants	3,3	3,7	3,3	3,3	3,6	3,7	3,6	3,8	3,6
Monnaie au sens large/PIB	3,2	4,7	2,4	4,0
Prix à la consommation (moyenne)	1,3	-0,1	1,0	0,4	1,5	1,9	1,9	2,0	2,0
Termes de l'échange	-9,2	-2,3	1,2	0,1	0,1	-1,2	-1,7	-0,6	1,1
Taux de change effectifs nominaux	4,3	3,8	-3,8	2,0
Taux de change effectifs réels	2,7	1,0	-5,5	-0,4
	(Pourcentage du PIB)								
Comptes nationaux									
Épargne nationale brute	15,9	17,0	15,0	16,1	17,1	17,7	17,5	18,1	18,3
Investissement intérieur brut	22,5	22,1	21,2	22,1	23,4	23,7	23,5	23,7	23,5
Dont : investissement public	7,4	7,1	7,8	8,2	8,9	8,7	8,4	8,6	8,4
	(Variation annuelle en % de la monnaie au sens large en début de période)								
Monnaie et crédit ¹									
Avoirs extérieurs nets	-6,0	0,1	0,0	-5,4
Avoirs intérieurs nets	17,2	12,7	14,7	15,7
Monnaie au sens large	11,2	12,9	14,7	10,2
Crédit au secteur privé	15,6	15,9	18,0	9,7	12,1	11,6	13,6	12,8	13,5
Opérations financières de l'État ²									
Total des recettes publiques, hors dons	17,8	17,4	18,3	18,6	19,2	19,4	19,8	20,1	20,2
Dépenses publiques	23,8	23,5	24,9	25,5	26,1	25,4	25,0	25,0	24,8
Dons officiels	3,0	2,7	2,1	2,4	2,2	2,2	2,2	2,1	2,2
Solde budgétaire global, dons inclus (base caisse)	-3,0	-3,3	-4,5	-4,5	-4,7	-3,7	-3,0	-2,7	-2,5
Solde budgétaire de base, dons & PPTE inclus	-1,4	-1,6	-1,5	-1,5	-0,9	-0,3	0,3	0,6	0,9
Secteur extérieur									
Exportations de biens et services ³	24,3	23,7	24,3	23,9	24,1	25,8	23,0	22,7	22,3
Importations de biens et services ³	35,7	35,2	33,2	33,5	33,6	34,8	31,9	31,1	30,1
Solde des transactions courantes, hors dons ⁴	-9,1	-7,5	-8,0	-8,8	-8,9	-8,4	-8,4	-7,9	-7,4
Solde des transactions courantes, dons inclus ⁴	-6,6	-5,1	-5,8	-6,1	-6,3	-6,0	-6,0	-5,7	-5,3
Dettes publiques extérieures	24,5	23,9	27,9	27,9	28,1	27,8	27,6	27,1	26,9
Dettes publiques totales	37,6	38,5	44,5	45,9	46,3	44,8	43,1	41,3	40,7
Monnaie au sens large	28,8	30,1	30,8	32,1
Pour mémoire :									
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	46.194	49.918	53.968	57.991	62.584	67.969	73.667	79.969	86.726
PIB nominal par habitant (dollars EU)	897	943	827	867	899	951	1.007	1.069	1.126
Francs CFA pour un dollar EU, moyenne	494	494	591	601
Taux de couverture des réserves de change ⁵	84,0	77,0	71,1
Réserves en mois d'importations (hors importations intra-UEMOA)	4,5	4,7	4,6	3,7	3,5	3,9	4,0	4,0	4,0

Sources : FMI, base de données du Département Afrique ; Perspectives de l'économie mondiale ; estimations des services du FMI

¹ Variation d'une année sur l'autre, fin décembre; pour 2014, variation d'une année sur l'autre, fin novembre.

² Les données budgétaires pour 2014 tiennent compte d'une forte augmentation du déficit budgétaire du Niger due au lancement d'un nouveau projet dans le secteur des hydrocarbures.

³ Hors commerce intra-régional.

⁴ Jusqu'en 2011, les données sont ajustées par la BCEAO pour tenir compte des écarts dus au commerce intra-régional.

⁵ Réserves officielles brutes divisées par passifs intérieurs à court terme (définition du FMI).

Tableau N°3 : Etat de convergence dans l'UEMOA

		ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2016								Nombre de pays ayant respecté le critère		
		ETAT DE REALISATION DES CRITERES EN 2016 PAR ETAT ET RAPPEL DES PERFORMANCES EN 2014 ET 2015								2016	2015	2014
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2016	2015	2014
1	Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal (norme >=-3%)	-6,2	-3,1	-4,1	-4,0	-3,9	-6,1	-4,2	-8,5	0	3	3
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme <=3%)	-0,8	-0,2	0,7	1,5	-1,7	0,2	2,2	0,9	8	8	8
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme <=70%)	49,4	34,2	42,1	47,5	30,3	39,7	62,3	75,5	7	7	8
4	Masse salariale sur recettes fiscales (norme <=35%)	55,2	51,6	41,8	46,0	32,1	43,7	32,0	32,1	3	3	3
5	Taux de pression fiscale (norme >=20%)	12,6	15,0	15,6	10,0	14,9	13,6	20,6	22,1	2	1	1
2016		2	2	2	2	3	2	4	3			
2015		3	3	3	3	4	2	3	2			
2014		3	3	3	3	2	3	3	3			

Source : UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Juin 2017, p.96.

TRAITE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

PRÉAMBULE

Le Gouvernement de la République du Bénin,

Le Gouvernement du Burkina Faso,

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire,

Le Gouvernement de la République du Mali,

Le Gouvernement de la République du Niger,

Le Gouvernement de la République du Sénégal,

Le Gouvernement de la République Togolaise,

- Fidèles aux objectifs de la Communauté Economique Africaine et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

- Conscients des avantages mutuels qu'ils tirent de leur appartenance à la même Union Monétaire et de la nécessité de renforcer la cohésion de celle-ci ;

- Convaincus de la nécessité d'étendre en conséquence au domaine économique la solidarité qui les lie déjà sur le plan monétaire ;

- Affirmant la nécessité de favoriser le développement économique et social des Etats membres, grâce à l'harmonisation de leurs législations, à l'unification de leurs marchés intérieurs et à la mise en œuvre de politiques sectorielles communes dans les secteurs essentiels de leurs économies ;

- Reconnaissant l'interdépendance de leurs politiques économiques et la nécessité d'assurer leur convergence ;

- Déterminés à se conformer aux principes d'une économie de marché ouverte, concurrentielle et

Favorisant l'allocation optimale des ressources ;

- Désireux de compléter à cet effet l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par de nouveaux transferts de souveraineté et de transformer cette Union en Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dotée de compétences nouvelles ;

- Affirmant la nécessité de renforcer la complémentarité de leurs appareils de production et de réduire les disparités de niveaux de développement entre les Etats membres ;

- Soulignant que leur démarche s'inscrit dans la logique des efforts d'intégration régionale en cours en Afrique, et appelant les autres Etats de l'Afrique de l'Ouest qui partagent leurs objectifs à se joindre à leurs efforts.

Convient de ce qui suit:

TITRE PRELIMINAIRE: DEFINITIONS

Article 1er

Aux fins du présent Traité, on entend par :

- "UEMOA" : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, objet du présent Traité ;
- "Union" : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, objet du présent Traité ;
- "UMOA" : l'Union Monétaire Ouest Africaine visée à l'article 2 du présent Traité ;
- "Organes" : les différents organes de l'Union visés à l'article 16 du présent Traité ;
- "Conférence" : la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union prévue à l'article 17 du présent Traité ;
- "Conseil" : le Conseil des Ministres de l'Union prévu à l'article 20 du présent Traité ;
- "Commission" : la Commission de l'Union prévue à l'article 26 du présent Traité ;
- "Comité" : le Comité Interparlementaire institué par l'article 35 du présent Traité ;
- "Parlement" : le Parlement de l'Union prévu à l'article 37 du présent Traité ;
- "Cour de Justice" : la Cour de Justice de l'Union créée par l'article 38 du présent Traité et régie par la section 1 du protocole additionnel n° 1 ;
- "Cour des Comptes" : la Cour des Comptes de l'Union créée par l'article 38 du présent Traité et régie par la section II du protocole additionnel n° 1 ;
- "Institutions spécialisées autonomes" : la BCEAO et la BOAD ;
- "BCEAO" : la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest visée à l'article 41 du présent Traité ;
- "BOAD" : la Banque Ouest Africaine de Développement visée à l'article 41 du présent Traité ;
- "Traité de l'Union" : le présent Traité ;
- "Protocole additionnel n° I" : le protocole prévu à l'article 38 du présent Traité ;
- "Protocole additionnel n° II" : le protocole prévu à l'article 101 du présent Traité ;
- "Acte additionnel" : l'acte visé à l'article 19 du présent Traité ;

- "Règlement" : l'acte visé à l'article 43 du présent Traité ;
- "Décision" : l'acte visé à l'article 43 du présent Traité ;
- "Directive" : l'acte visé à l'article 43 du présent Traité ;
- "Recommandation" : l'acte visé à l'article 43 du présent Traité ;
- "Avis" : l'acte visé à l'article 43 du présent Traité ;
- "Marché commun" : le marché unifié constitué entre les Etats membres, visé aux articles 4 et 76 du présent Traité ;
- "Politiques communes" : les politiques économiques communes prévues aux articles 62 à 100 du présent Traité ;
- "Politiques sectorielles" : les politiques sectorielles prévues à l'article 101 du présent Traité et régies par le protocole additionnel n° II ;
- "Surveillance multilatérale" : le mécanisme communautaire de définition et de contrôle des politiques économiques entre les Etats membres, prévu à l'article 63 et régi par les articles 64 à 75 du présent Traité ;
- "Droit d'établissement" : le droit prévu à l'article 92 du présent Traité ;
- "État membre" : l'Etat partie prenante au présent Traité tel que prévu par son préambule ;
- "Membre associé" : tout Etat admis à participer à certaines politiques de l'Union conformément aux dispositions de l'article 104 du présent Traité ;
- "État tiers" : tout Etat autre qu'un Etat membre.

TITRE PREMIER : DES PRINCIPES ET OBJECTIFS DE L'UNION

Article 2

Par le présent Traité, les Hautes Parties Contractantes complètent l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) instituée entre elles, de manière à la transformer en Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ci-après dénommée l'Union.

Article 3

L'Union respecte dans son action les droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981.

Article 4

Sans préjudice des objectifs définis dans le Traité de l'UMOA, l'Union poursuit, dans les conditions établies par le présent Traité, la réalisation des objectifs ci-après :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- créer entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;
- instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines ;
- harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

Article 5

Dans l'exercice des pouvoirs normatifs que le présent Traité leur attribue et dans la mesure compatible avec les objectifs de celui-ci, les organes de l'Union favorisent l'édiction de prescriptions minimales et de réglementations-cadres qu'il appartient aux Etats membres de compléter en tant que de besoin, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

Article 6

Les actes arrêtés par les organes de l'Union pour la réalisation des objectifs du présent Traité et conformément aux règles et procédures instituées par celui-ci, sont appliqués dans chaque Etat membre nonobstant toute législation nationale contraire, antérieure ou postérieure.

Article 7

Les États membres apportent leur concours à la réalisation des objectifs de l'Union en adoptant toutes mesures générales ou particulières, propres à assurer l'exécution des obligations découlant du présent Traité. A cet effet, ils s'abstiennent de toutes mesures susceptibles de faire obstacle à l'application du présent Traité et des actes pris pour son application.

Article 8

Dès l'entrée en vigueur du présent Traité, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement fixe des orientations générales pour la réalisation des objectifs de l'Union. Elle constate à intervalles réguliers l'état d'avancement du processus d'intégration économique et monétaire et fixe, s'il y a lieu, de nouvelles orientations.

TITRE II: DU SYSTEME INSTITUTIONNEL DE L'UNION

CHAPITRE I : DU STATUT DE L'UNION

Article 9

L'Union a la personnalité juridique. Elle jouit dans chaque Etat membre de la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par la législation nationale. Elle est représentée en justice par la Commission. Elle a notamment capacité pour contracter, acquérir des biens mobiliers et immobiliers et en disposer. Sa responsabilité contractuelle et la juridiction nationale compétente pour tout litige y afférent sont régies par la loi applicable au contrat en cause.

Article 10

Le régime des droits, immunités et Privilèges accordés à l'Union, aux membres de ses organes et à son personnel est déterminé par voie d'acte additionnel pris par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : Revue de la littérature sur l'intégration régionale	6
INTRODUCTION.....	6
Section 1 : Aperçu sur l'intégration régionale	6
1.1. Types d'intégration régionale	7
a) Intégration économique	7
b) Intégration politique.....	7
1.2. Les étapes de l'intégration régionale	8
1.3. Processus et finalités de l'intégration régionale	10
1.3.1 Processus de l'intégration régionale	10
1.3.2 Finalités d'une intégration régionale.....	11
1.4. Avantages et inconvénients de l'intégration régionale	11
1.4.1. Avantages de l'intégration régionale.....	12
a) La supériorité du libre échange sur l'autarcie selon le modèle de RICARDO ...	12
b) L' Les économies d'échelle et l'intensification de la concurrence	12
c) Effet de création de commerce	12
d) Réduction des inefficacités internes.....	13
e) L'élargissement du marché des consommateurs.....	13
f) L'augmentation du pouvoir de négociation	13
g) La stabilité et la paix	13
1.4.2. Les inconvénients de l'intégration régionale	13
a) L'abandon des souverainetés nationales.....	13
b) L'exacerbation des rivalités de leadership.....	13
c) L'effet de détournement de commerce	14
d) Les gagnants et les perdants	14
Section 2: L'inventaire des théories de l'intégration régionale	16
2.1. La théorie classique volontariste	16
2.2. La théorie classique instrumentaliste	18

2.3. L'approche de la construction communautaire privilégiant les actions de type stratégique	18
Section3 : Les déterminants de l'intégration et la Théorie de la Zone Monétaire Optimale	19
3.1. Les déterminants de l'intégration	19
3.2. La Théorie des Zones Monétaires Optimales	19
3.2.1. Critères traditionnels de la Zone Monétaire Optimale.....	20
a) La mobilité des facteurs de production.....	21
b) Le degré d'ouverture des économies	21
c) La spécialisation et diversification sectorielle	22
3.2.2. Critères endogènes des ZMO	22
3.3. Les critiques à une monnaie commune	23
3.3.1. Critiques Keynésienne et postkeynésienne	23
3.3.2. Critique de l'accomplissement des États membres d'une union.....	23
Conclusion	23
Chapitre II : Analyse de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine(UEMOA) ...	25
INTRODUCTION	25
Section 1 : Présentation de l'UEMOA	26
1.1. Aperçu historique de la zone UEMOA	27
1.2. Missions et objectifs de l'UEMOA.....	28
1.2.1. Les Missions de l'UEMOA	28
1.2.2. Les objectifs de l'UEMOA	28
1.3. La structure et fonctionnement de l'UEMOA	29
1.3.1. Structure/Organisation.....	29
a) Les Organes de direction.....	31
b) Les organes de contrôle.....	31
c) Les organes consultatifs	32
d) Les Institutions spécialisées autonomes.....	33
1.3.2. Le fonctionnement de l'UEMOA	36
Section 2: Critères de convergence et indicateurs de performance macroéconomique dans l'UEMOA	39
2.1 Critères de convergence.....	39

a) Les Critères de premier rang	40
b) Les critères de second rang	40
2.2. Indicateurs de performance macroéconomiques dans l'UEMOA	40
2.2.1. Taux de croissance réel du PIB dans l'UEMOA (de 2013 à 2017).....	41
2.2.2. Le PIB nominal dans l'UEMOA de 2013 à 2017 en milliard de FCFA.....	41
2.2.3. Evolution de l'inflation dans l'UEMOA de 2013 à 2017	42
2.2.4. Le chômage au sein de l'UEMOA.....	44
2.2.5. Le solde commercial de l'UEMOA de 2012 à 2016 en pourcentage du PIB	45
2.2.6. Les transactions commerciales dans l'UEMOA	46
Section 3 : Autres indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA.....	48
3.1. Situation sociodémographique dans l'UEMOA.....	48
3.2. Les Recettes et les Dépenses publiques dans l'UEMOA de 2013 à 2017.....	49
3.2.1. Les Recettes dans l'UEMOA	49
3.2.2. Les Dépenses publiques dans l'UEMOA.....	50
3.2.3. Le Solde budgétaire de l'UEMOA	50
3.3. La situation Monétaire dans l'UEMOA.....	51
3.3.1 Masse monétaire	51
3.3.2 Le taux de change effectif réel (TCER).....	51
Conclusion	52
Chapitre III : L'appréciation de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).....	53
INTRODUCTION	53
Section1 : L'UEMOA et la ZMO	53
1.1. La mobilité des facteurs au sein de l'UEMOA	53
a) Mobilité du facteur travail au sein de l'UEMOA.....	53
b) Mobilité du facteur capital au sein de l'UEMOA	54
1.2. Le degré d'ouverture économique	54
1.3. Les échanges intra-UEMOA.....	55
1.4. L'UEMOA et les critères de convergence.....	56
a) Critères de premier rang	56

b) Critères de second rang	57
Section 2 : Les réalisations de l'UEMOA	57
2.1. Les principales réalisations de l'UEMOA.....	58
2.1.1. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)	59
Section3 : Les faiblesses et les forces de l'UEMOA.....	61
3.1. Les faiblesses de l'UEMOA	61
3.1.1. L'absence d'une culture de développement et d'intégration.....	62
3.1.2. Les contraintes politiques.....	62
3.1.3. Les contraintes économiques.....	62
3.1.4. La paix et la sécurité régionale	63
3.2. Les forces de l'UEMOA.....	64
Section 4 : Les critiques et les leçons de l'UEMOA.....	64
4.1. Les critiques à l'encontre de l'UEMOA.....	64
a) Pour Kako Nubukpo	64
b) Pour Carlos Lopes	65
c) Pour Ndongo Samba Sylla	66
4.2. Le franc CFA et la croissance économique des économies de la zone.....	66
4.3. Les leçons de l'UEMOA applicables au reste du monde.....	67
Conclusion	68
CONCLUSION GENERALE	70
BIBLIOGRAPHIE	72
ANNEXE.....	75
TABLE DES MATIERES.....	83

RESUME

Depuis plusieurs années on assiste à un regain d'intérêt pour l'intégration régionale. Les expériences de cette dernière pendant la première vague d'intégration dans les années 60 et 70 ont produit des résultats mitigés, et souvent décevants en terme de développement du commerce, de la croissance économique, du changement des conditions de vie de la population. Certains auteurs néoclassiques sont extrêmement critiques à l'égard de l'intégration économique car, les groupements régionaux entraveraient la libéralisation du commerce international. Cette tendance à l'intégration régionale a également touché huit (8) pays de l'Afrique de l'Ouest notamment le Benin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, ayant une histoire commune et qui ont décidé de se réunir et former un seul bloc : l'Union Economique et Monétaire Oust-Africaine (UEMOA). Les pays membres ont connus en moyenne une amélioration des indicateurs économiques (croissance de PIB, l'Inflation, etc.), quoi que sa situation ne soit pas l'une des meilleures, compte tenu des résultats moins satisfaisants pour certains indicateurs comme les finances publiques, solde commercial et le non respect des critères de convergences. Toutefois, les efforts fournis par l'UEMOA en matière de réalisation des objectifs, sont loin d'être récompensés car, mise à part la Côte d'Ivoire qui est un pays en développement, les sept autres membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sont des pays moins avancés (PMA), avec la pauvreté qui touche une personne sur deux dans la zone.

Mots clés

Intégration Régionale, Zone Monétaire, UEMOA, Ouest Africain, Coopération régionale.

ABSTRACT

For many years we have witnessed a renewed interest in regional integration. The experiences of this during the first wave of integration in the 60s and 70s have produced mitigated results, and often deceiving in the terms of trade development, economic growth, and improvement in the living conditions of the population. Some neoclassical authors are extremely critical with regards to economic integration because, regional groupings have hindered international trade. This tendency to regional integration has equally affected height (8) countries of West Africa notably Benin, Burkina Faso, Ivory Coast, Guinea Bissau, Mali, Niger, Senegal and Togo having a common history and who have decided to form a single bloc: the West Africa Economic and Monetary Union (WAEMU). The member countries have known in average an improvement of economic indicators (growth in GAP, inflation, etc), although its situation is not one of the best, take into account less satisfactory results for certain indicators such as public finances, trade balance and the failure to respect convergence criteria. However, the efforts made by the WAEMU for as objective realization is concerned, are far to be recompensed because, besides Ivory Coast which is a developing country , the other seven members of the WAEMU are less advanced countries, with one in two persons affected by poverty.

KEY WORDS

Regional Integration, Monetary Zone, WAEMU, West Africa, Regional Cooperation.